



# Le Folklore Brabançon

histoire et vie populaire

Décembre 1986

N° 252

Périodique trimestriel

W. LOUVE  
Archives

116

# LE FOLKLORE BRABANÇON

*Histoire et vie populaire*

Décembre 1986 - N° 252

**Organe du Service de Recherches Historiques et Folkloriques de la Province de Brabant.**

**Président :** Francis DE HONDT, député permanent.

**Vice-Présidents :** Jacques MARCHAL et Didier ROBER, députés permanents.

**Directeur :** Gilbert MENNE.

**Rédacteur :** Myriam LECHÈNE.

**Lay-out :** Marc SCHOUPPE.

Prix au numéro : 70 F.

Cotisation 1985 (4 numéros) : 250 F.

Siège : rue du Marché-aux-Herbes, 61, 1000 Bruxelles.

Tél. : 02/513.07.50.

Bureaux ouverts de 8 h 30 à 17 h 00. Les bureaux sont fermés les samedis, dimanches et jours fériés.

C.C.P. du Service de Recherches Historiques et Folkloriques : 000-0025594-83.

Les articles sont publiés sous la seule responsabilité de leurs auteurs. Toute la correspondance doit être adressée au Directeur.

Il existe une édition néerlandaise du « Folklore Brabançon » qui paraît également tous les trois mois et qui contient des articles originaux. Mêmes conditions d'abonnement.

## Sommaire

|                                                                                                                                                         |        |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------|
| Wielemans-Ceuppens, un nom séculaire à Forest,<br>par Albert VAN LIL .....                                                                              | p. 291 |
| Commentaire de la carte toponymique de Saint-Gilles-Bruxel-<br>les, 1262 circa 1860,<br>par René DONS .....                                             | 315    |
| Le terrier de Gérard-François-Balthasar de Villegas, seigneur<br>de Rivieren-Jette-Ganshoren-Hamme-Relegem et Bever,<br>1726,<br>par Gladys GUYOT ..... | 365    |
| In Memoriam Emile Lousse,<br>par M.-A. DUWAERTS .....                                                                                                   | 404    |

## WIELEMANS-CEUPPENS Un nom séculaire à Forest

par Albert VAN LIL

### Préliminaires bruxellois

Le 15 mai 1863 Lambert WIELEMANS, marchand d'aunages, auparavant boulanger au coin de la rue du Marais et de la rue du Fossé-aux-Loups, né à Ixelles le 9 février 1817, fils d'André et de Catherine Goossens, meurt à son domicile, 14 Petite rue au Beurre à Bruxelles, laissant une veuve, Constance Ida Ceuppens, et huit enfants, tous nés à Bruxelles. L'aîné, Lambert comme son père, mais dit Félix, né en 1839, est teinturier, d'après le recensement de fin 1856, installé à Laeken depuis le 5 janvier 1861, où il restera domicilié jusqu'en 1878. La suivante, Isabelle Henriette, née le 30 décembre 1844, à 18 ans. Puis viennent trois garçons : André, Prosper et Edouard, et enfin trois fillettes, Hortense, Octavie et Mathilde, nées respectivement le 20 octobre 1855, le 1<sup>er</sup> novembre 1857 et le 30 septembre 1859, celle-ci donc à peine âgée de trois ans lors du décès de son père. Deux enfants, Jeanne née le 1<sup>er</sup> janvier 1847 et Emile, frère jumeau d'Edouard, sont morts jeunes. Le ménage est complété par une servante et par Philippine Dekelver, veuve de Joseph Ceuppens, en son vivant brasseur et échevin à Uccle, née à Ixelles le 2 novembre 1791, mère d'Ida Ceuppens, à présent veuve Wielemans. Philippine Dekelver décèdera à Bruxelles le 24 janvier 1872.

Il est probable que le changement de profession de Lambert Wielemans est dû à une santé déficiente, car les Wielemans sont boulangers, tel ce Jean François, époux de Maria Sersté, dont un fils Jean Joseph naît à Bruxelles le 26 mai 1839 également.

Malgré sa situation de famille, Constance Ida Ceuppens ne perd nullement courage et se met résolument à la besogne pour continuer le commerce. Lors du recensement de fin 1866, nous la trouvons inscrite comme négociante en toiles. André, né le 13 mars 1848, y figure comme brasseur, de même que Prosper né le 24 février 1850. Sans doute, vu leur jeune âge, sont-ils apprentis. Edouard, né le 8 février 1852, et Hortense sont à l'école tandis que les deux petits sont en pension à Anderlecht.

L'apprentissage se fait chez Leopold Emmanuel RICHE, brasseur, installé au n° 65 de la rue Terre-Neuve, successeur de ses parents d'origine française, Léopold François Riche et Adeline Soyez. Cette brasserie possède trois chaudières d'une contenance totale de 312 hl 30 l.

Depuis le décès de son épouse, Louise de Lalieux le 23 janvier 1862 à l'âge de 32 ans, Léopold Riche resté veuf avec six enfants dont l'aîné, Léopold Ambroise, son seul garçon, n'a pas dix ans, est apparemment découragé malgré la bonne marche de sa brasserie et la propriété de quatre estaminets : rue Stallaert n° 1, rue des Capucins n° 15 et 45 et rue du Lavoir, qui débitent ses bières. Fin décembre 1866 nous le trouvons cependant encore comme brasseur et marchand de bières.

Il n'est pas exclu que le fils aîné, Lambert, se soit occupé de brasserie à côté de sa teinturerie dès cette époque et ait, en quelque sorte, guidé ses jeunes frères. En 1872 nous le trouvons comme membre de la Société des Brasseurs et, le 18 octobre 1873, il signe, en vue de jaugeage, « L. Wielemans fils » une déclaration au nom de la Brasserie. Après quoi on ne le rencontrera plus.

Le 3 septembre 1870, André se fait domicilier chez Riche. Le 5 août 1871 Prosper vient le rejoindre, vu qu'il est majeur, et quelques mois plus tard, le 4 janvier 1872, Edouard encore mineur, y viendra également.

Progressivement les trois frères ont appris le métier et se préparent à reprendre la brasserie. Riche a scindé les bâtiments et reste dans la maison d'habitation dont il fait le numéro 63A. Il conclut avec la mère un bail de location de sa brasserie, qui constitue probablement le véritable début de la Brasserie Wielemans-Ceuppens.

Ce document n'a pas été retrouvé, mais nous serions enclins à le dater très près de 1871. Nous constatons en effet que les trois frères habitent maintenant la brasserie, et que le premier ouvrier, Lorent

Depauw, est engagé pour le travail de la drèche le 17 juillet 1871. Le suivant sera François Van der Zippen, engagé comme camionneur le 1<sup>er</sup> octobre de la même année. Puis, dans le courant de 1872, on engage Guillaume Van Pee comme préparateur. L'ouvrier suivant, le camionneur Nicolas Borremans, ne sera engagé que le 2 octobre 1879. Jusqu'à présent toutes les écritures ont été tenues par les frères Wielemans, mais le 10 janvier 1877 on engage le premier employé, Pierre Dewelde, de Forest.

Le bail est fort probablement du type usuel dit 3-6-9, donnant au locataire la faculté de la résilier au bout de la troisième, de la sixième ou de la neuvième année.

Le 8 janvier 1875, après l'expiration du premier triennat, Madame Veuve Wielemans se fait domicilier à l'adresse de la brasserie, mais en fait elle s'installe avec ses filles au n° 24 de l'avenue du Midi, une grande maison dont l'arrière est attenant à la brasserie.

Le 6 novembre 1875, par un acte du notaire Léon Jacobs à Bruxelles, où elle est qualifiée de brasseuse, elle forme avec ses fils une société en nom collectif pour le commerce et la fabrication de bières, sous la raison sociale WIELEMANS CEUPPENS, dans laquelle elle « fait apport de ses droits de bail » de la brasserie et des quatre cafés, ainsi que de tout le matériel mobile, matières premières, ustensiles, marchandises, chevaux, chariots, et le fonds de roulement, « en un mot, tout ce qui est nécessaire au commerce de brasseur... et telle que cette brasserie est actuellement exploitée par ladite dame veuve Wielemans », le tout étant évalué à 565.606,27 francs.

Les fils font apport de leur industrie et de leurs soins assidus. Il est prévu que Madame Wielemans sortira de plein droit de l'association le 1<sup>er</sup> juillet 1883, sans avoir droit à aucune indemnité. Le prix à fixer pour la reprise du matériel, des marchandises et des ustensiles, sera payé à raison d'un quart dans l'année de la reprise et les trois quarts restants dans les cinq années à compter de ladite reprise.

Mais, jusqu'à la date du 1<sup>er</sup> juillet 1883, Madame Wielemans se réserve le droit de résilier le contrat de société et de reprendre le tout à son compte personnel.

Sur les bénéfices il lui sera attribué un premier dividende de 5 % de ses apports et le solde sera partagé à concurrence de 64 % pour elle et de 36 % pour l'ensemble des trois frères.

Cette disproportion se justifie quand on se rappelle que la mère a encore la charge de ses filles. L'aînée, Isabelle, a épousé Pierre

Bervoets le 13 janvier 1872 et habite Vilvorde. Mathilde épousera Julien Van der Borcht le 2 janvier 1882 et Hortense épousera Frédéric Fernand Kalcker et sera rayée de Bruxelles pour Hal le 23 septembre suivant, tandis qu'Octavie reste célibataire.

La brasserie Wielemans Ceuppens est une des 36 brasseries bruxelloises qui, au 31 décembre 1880, sont dirigées par 47 exploitants occupant au total 48 employés et 484 ouvriers, soit une moyenne de seize personnes par brasserie. Leur production totale est d'environ 670.000 hectolitres par an, ayant une valeur de quelque dix millions de francs, et desservant une population d'environ 160.000 habitants à cette même date.

La production est constituée par des bières typiquement bruxelloises : lambic, gueuze, faro, etc. Comme on le sait, les éléments essentiels de la bière sont l'eau, l'orge et le houblon. L'eau utilisée provient de préférence de puits plus ou moins profonds, forés sur les terrains de la brasserie. L'orge est la céréale la plus employée, cependant, si nous en croyons l'étymologie, la bière légère connue sous le nom de FARO pourrait fort bien avoir été fabriquée depuis l'époque espagnole à l'aide du « farro », une espèce d'épeautre. Le premier brassin de « brune », une bière de fermentation haute, à base de malt torréfié, date du 9 avril 1878.



Brasserie Wielemans-Ceuppens, 132-134 des canons. Carte Ringbult, ± 1810

« Vers les années 1880, la Brasserie Belge subit une crise profonde. Embourbée dans un empirisme séculaire, elle n'a plus, depuis longtemps, modifié ses méthodes de travail ni adapté ses installations aux progrès réalisés dans d'autres pays. Aussi ses produits sont-ils d'une qualité nettement inférieure. Les bières étrangères ont beau jeu de s'introduire; elles sont déjà importées en grandes quantités et la lutte que la Brasserie Belge doit, de toute évidence et de toute urgence, entreprendre contre elle-même, semble vouée à un échec certain ».

C'est en ces termes que Mr O. Glot, président de la Société des Brasseurs pour l'Enseignement, décrit la situation au moment où les frères Wielemans se lancent dans l'aventure.

Au 19<sup>e</sup> siècle, les bières belges sont « de fermentation haute », en général faites avec du malt assez foncé, et leur fermentation s'opère à la température ambiante et naturelle « haute » de 15 à 20 °C durant environ 5 jours.

A côté de ce type de bières, il en existe un autre, spécifiquement bruxellois dit « de fermentation spontanée », sans levure, dont la fabrication peut durer de 1 ½ à 2 ans : c'est le LAMBIC, avec ses variantes le KRIEK et la GUEUZE.

Si l'exportation de la bière belge est pratiquement nulle, l'importation augmente régulièrement. En cette même année 1880, la Belgique importe déjà 57.437 hectolitres de bières allemandes et autrichiennes, et 11.686 hectolitres de bières anglaises.

#### Transfert à Forest

Les affaires de la société Wielemans Ceuppens vont à souhait. Se trouvant trop à l'étroit dans les locaux de Leopold Riche, et surtout désireux d'avoir leur propre brasserie, les trois frères achètent, indivisément (sans doute en prévision de l'expiration de leur bail), de l'administration des hospices de la ville de Bruxelles, en vente publique du 17 décembre 1879, par acte du notaire Gheude, un pré de 94 a 66 ca à 0,50 F le m<sup>2</sup>, à Forest, un village de 623 hectares, comptant à l'époque 4.000 habitants.

Sur ce terrain ils font construire par la firme Germania, de Reimnitz, une brasserie-malterie, avec cuves, chaudières, machines à vapeur et tout le matériel et l'outillage fixe pour son usage, ayant de plus une usine à gaz, un raccordement au chemin de fer de l'Etat et d'autres dépendances.

A côté de la brasserie viennent s'ajouter deux maisons avec étage, qui serviront d'habitation à Prosper et à Edouard.

Constance Ida Ceuppens, veuve Lambert Wielemans, née à Uccle en 1817, meurt le 3 mai 1883 en son domicile, avenue du Midi n° 24 à Bruxelles, et la société bruxelloise est dissoute le 30 juin suivant.

Par acte du 19 octobre 1883 du notaire Grosemans de Bruxelles, les trois frères, déjà installés à Forest, depuis septembre 1881, créent entre eux une nouvelle société en nom collectif pour 15 ans, sous la raison sociale « Wielemans Ceuppens » ayant son siège à Forest, avenue Van Voixem n° 104, au capital de 574.428,68 francs. Ce capital est souscrit par André à concurrence de 146.632,34 francs, par Prosper à concurrence de 270.924,94 francs et par Edouard à concurrence de 156.871,40 francs.

Les statuts prévoient qu'aucun des associés ne pourra, en aucun cas et sous aucun prétexte, céder à qui que ce soit, sauf à ses co-associés conjointement, des droits à l'association, ni aux biens, valeur ou actions qui en feront partie.

Sur les bénéfices il sera prélevé un dividende de 5 % sur les apports respectifs, et le solde sera partagé par tiers.

La brasserie et la malterie couvrent initialement, en 1882, une superficie de 51 a 30 ca, le restant étant occupé par l'habitation de Prosper et celle d'Edouard, et par 22 a de prés. Des agrandissements successifs portent la surface bâtie à 68 a 60 ca en 1889, à 83 a 60 ca en 1890 et à 1 ha 30 a 60 ca en 1894.

Depuis le transfert à Forest, nous voyons les engagements personnel se faire à un rythme accéléré. Entre 1880 et 1890 on engage en effet 1 brasseur, 7 camionneurs, 1 chauffeur de chaudière, 1 homme de courses, 1 économe, 1 « grenier » (grainetier), 2 machinistes, 4 maçons, 1 malteur, 1 maréchal ferrant, 2 mécaniciens, 1 plafonneur, 2 plombiers, 1 refroidisseur, 1 tonelier et 1 veilleur de nuit. Aucun de ces ouvriers ne partira avant dix ans. Pratiquement tous resteront jusqu'à leur retraite ou leur décès. Le climat social est bon chez Wielemans. Les trois frères ayant dû mettre la main à la pâte depuis leur enfance, savent apprécier le travail de leur personnel.

A Bruxelles, les locaux de l'ancienne brasserie sont reloués par les hénitiers Riche à Ferdinand Joseph Decoster, brasseur, né à Tervuren le 10 mai 1854.

La bière allemande de l'époque est surtout des types Pilsen et Munich, l'une plus claire, l'autre plus foncée, de fermentation « basse »

c'est-à-dire fermentée pendant dix jours environ à la température « basse » de 6 à 10 °C. Mais cette fermentation exige un contrôle très strict de la température et une réfrigération constante pendant toute sa durée. Les bières importées ayant un arôme de plus en plus recherché par le public, les frères Wielemans font, peu de temps après leur installation à Forest, un voyage d'études en Allemagne et en Autriche, et font l'acquisition d'une machine frigorifique Hansen, qui leur permettra une fabrication à fermentation basse.

Le mercredi 14 octobre 1885, la Brasserie Wielemans Ceuppens sort les premiers fûts de bières du type Pilsen et Bavière et, le 3 décembre 1886, dépose les marques ROYALE BELGE et WIELEMANS. Cependant on fabrique encore du lambic de 1882 à 1902 au moins. La fabrication du bock est établie en 1887 et a continué jusqu'en 1965.

Entretiens, les deux frères se marient : Prosper épouse Adèle Vander Perre dont lui naissent à Forest : Marcel, Laure qui épousera Félix Thielemans, Berthe, Léon, le futur bourgmestre de Forest, et Gabrielle qui s'occupera surtout d'œuvres sociales. Edouard épouse Louise Schüler, de qui naissent : Marie qui épousera son cousin Léon Bervoets; Paul, et Alice qui épousera Valéry Cousin.



Brasserie Wielemans-Ceuppens, le Forest. Carte postale ± 1910

La brasserie participe à plusieurs expositions internationales et obtient des Grands Prix, à Paris en 1889, à Bruxelles en 1897 et à Saint Louis aux Etats-Unis en 1904.

Outre ses activités de brasseur, Prosper trouve encore le temps de faire de la politique et devient conseiller communal à Forest, de février 1885 à janvier 1891; plus tard il sera sénateur libéral pour le Limbourg.

La société créée entre les trois frères est dissoute par l'expiration du terme, le 1<sup>er</sup> juillet 1898, et André, domicilié à ce moment avenue Louise n° 154, se retire de l'affaire pour raisons de santé. Il mourra à son domicile le 11 mars 1906 comme célibataire « ancien brasseur ».

La brasserie grandit sans cesse et en 1889 elle achète les bâtiments de la Caisse d'Epargne, place de Brouckère à Bruxelles, lesquels sont démolis, à l'exception du portique, pour faire place à l'Hôtel Métropole; ce dernier jouera un rôle remarquable pour promouvoir la diffusion des bières Wielemans.

Par acte du notaire Albert Bauwens de Bruxelles, daté du 31 décembre 1898, Prosper et Edouard constituent une société en nom collectif « Wielemans Ceuppens » pour une durée de dix ans.

Le 26 avril 1905, la Brasserie reçoit du Collège Echevinal de Forest l'autorisation de placer deux chaudières à vapeur avec surchauffeur et 3 machines à vapeur. Peu après, elle installe sa propre forge.

Les frères Wielemans ont installé leur propre central électrique et commencé à bâtir de l'autre côté de l'avenue. Le 7 avril 1905 autorisation leur est donnée de relier les nouveaux bâtiments aux anciens par un câble souterrain à haute tension.

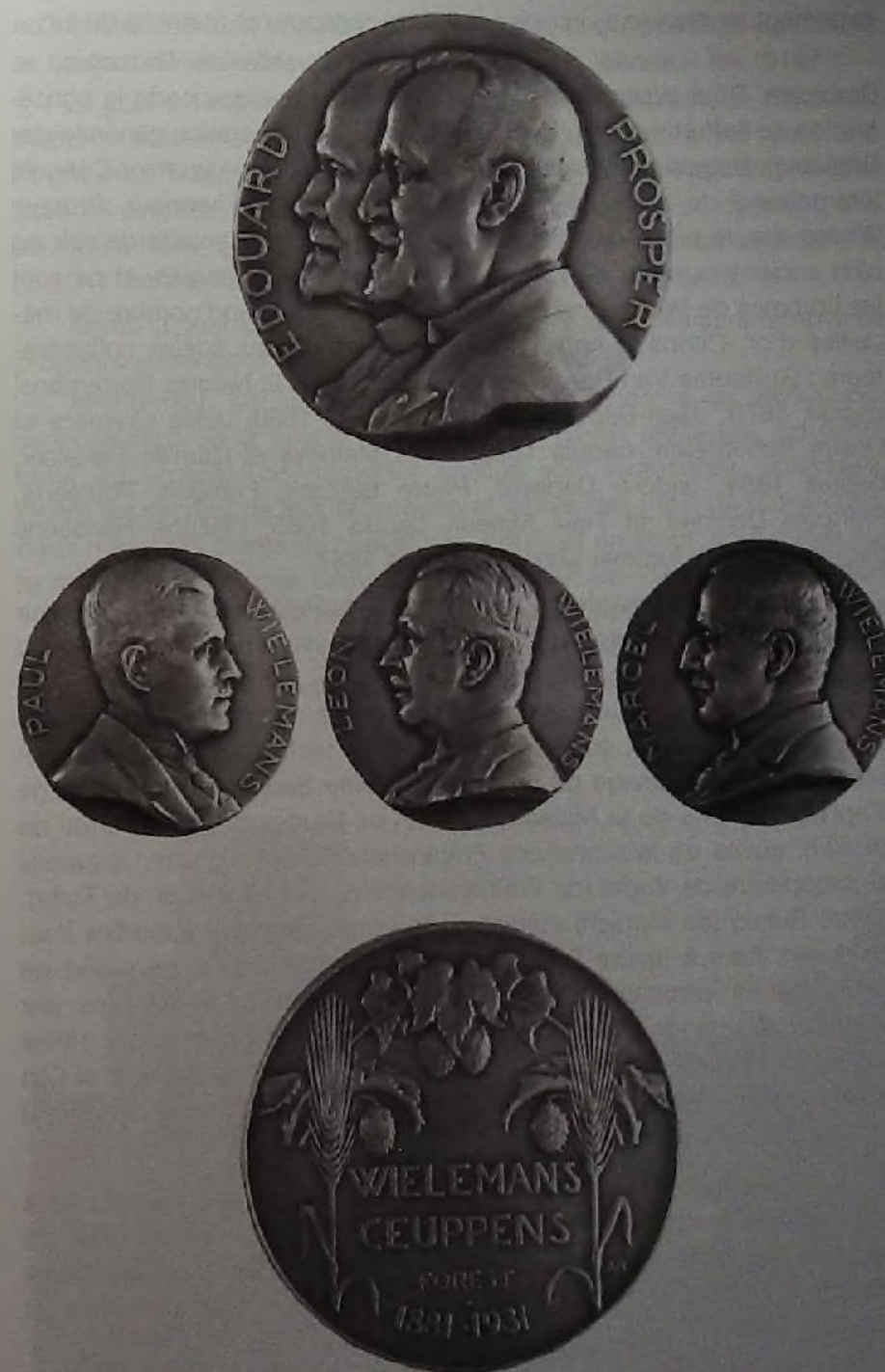
Prosper et Edouard suivent l'évolution de leur industrie et s'intéressent aux dernières inventions. Ils entreprennent un long voyage aux Etats-Unis pour se familiariser avec les machines modernes, climatisateur et réfrigérateur et la production industrielle.

En 1907, on recense en Belgique 3.387 brasseries, entre lesquelles la concurrence est vive, souvent mortelle.

Par acte du notaire Jules Goossens du 23 décembre 1908, la société est prorogée jusqu'au 31 décembre 1911, et par acte du même notaire du 7 novembre 1911, elle le sera jusqu'au 31 décembre 1921.

### L'apogée

Lors des expositions universelles de Paris en 1900, de Liège en 1905 et de Milan en 1906, la brasserie, dont l'importance dépasse déjà



Médailles à l'occasion du cinquantième de l'établissement de la brasserie à Forest

largement la moyenne, est classée hors concours et membre du jury.

1910 est l'année de l'Exposition Universelle de Bruxelles, au Solbosch. Pour Wielemans Ceupens, c'est en quelque sorte la consécration de l'effort soutenu depuis trente ans. La Fédération générale des Brasseurs belges organise les 23, 24, 25 et 26 juillet le premier Congrès International de la Brasserie. Siégeant à la place d'honneur, Prosper Wielemans, le président, aura la satisfaction supplémentaire de voir les plus anciens ouvriers de l'industrie de la brasserie décorés, et ce sont les hommes de Wielemans qui remportent le plus grand nombre de médailles d'or. Citons le nom de quelques uns de ces fidèles collaborateurs : Guillaume Van Pee, en service depuis 1872; Nicolas Borremans, depuis 1879; Jean-Baptiste Stoffels, depuis 1880; Jules Cremers et Désiré Schouteten, depuis 1882; Jules Matheys et Camille Dekeiser, depuis 1884; Isidore Denayer, Pierre Belzack, François Poulaerts, François Denayer et Felix Mineur, depuis 1885; Philippe Hanssens depuis 1886 et Gustave Chauvier depuis 1887.

Le numéro du vendredi 22 juillet 1910 du Petit Journal du Brasseur donne, à l'occasion de ce premier congrès international, « Quelques notes sur la Brasserie Wielemans Ceupens » qui verse plus de trois mille tonnes par an. Ce qui frappe dans cette description, par ailleurs assez dithyrambique, est le triomphe de la technique autrichienne et allemande : concassage du malt par machine Seck; salle de brassage d'après les plans de la Maison Ziemann de Stuttgart; filtres Prandtl de Munich; cuves de la tonnellerie Fruhinsholz de Schiltigheim; appareils de laboratoire de Vogel (de Weihenstephan), de Halbwachs, de Tornö, d'Otto Reinig (de Munich) culture de la levure dans des appareils Pest de Berlin, filtre à levure Freundlich de Dusseldorf; dans les caves de garde, tanks verticaux Pfandler; rinçage automatique des fûts par machine allemande Neubecker, etc. Le malt est importé par trains entiers de Moravie (actuellement Tchécoslovaquie) et de Bavière, et l'on brasse trois fois par jour. — A l'occasion du Congrès, Prosper est promu Officier de l'Ordre de Léopold.

A Bruxelles, pour assurer l'approvisionnement des clients, 90 à 100 chevaux trottent du matin au soir. Le cheval, élément vital du système de distribution, est l'objet de soins jaloux. La ration journalière est de 4 kilos d'avoine, 3 kilos d'orgettes, 2 kilos de radiceles et 10 kilos de foin.

Wielemans Ceupens vend ses bières uniquement en fûts. La vente en bouteilles est concédée pour Bruxelles à Ringoot & Cie. dont

les installations sont voisines de la brasserie et qui possède également un cinquantaine de chevaux.

La guerre 1914-1918 vaut à la brasserie bien des ennuis : difficultés d'approvisionnement et réquisitions. Le 22 juin 1915 il ne reste que 58 chevaux. Dans une lettre du 29 novembre 1916 Marcel Wielemans, alors en Angleterre, écrit à son frère Léon, volontaire de guerre, à une adresse à Paris, que « la dernière chaudière de cuivre a été enlevée ». Et en 1917 les camions sont tirés par des attelages de bœufs.

Après la guerre 1914-1918 les chariots et attelages sont remplacés progressivement par des camions automobiles.

Maintenant, les frères Wielemans commencent à se préoccuper sérieusement de la vogue croissante des bières anglaises, du genre stout ou scotch. Les nouvelles venues sont examinées, analysées, livrent les secrets de leur fabrication et, après des mois de recherches, deux nouvelles bières de qualité, un scotch et un stout, sont mises sur le marché. La marque Crowned Trees Stout est déposée le 31 mars 1926, uniquement pour le stout. C'est apparemment vers cette époque que, à l'initiative de Léon Wielemans, on adopte les trois arbres couronnés pour les marques de fabrique. Le 9 juillet 1920 on dépose la marque LAGER BEER.



La brasserie au Pont de Luttre

Par acte du notaire Victor Scheyven, du 16 mai 1922, est constituée la société anonyme Brasseries Wielemans Ceuppens, pour une durée de 30 ans à partir du 1<sup>er</sup> décembre 1921, au capital de douze millions de francs, représenté par 12.000 actions de mille francs chacune, souscrites comme suit :

- |                                                                                                                   |        |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------|
| 1. La société en nom collectif Wielemans Ceuppens, représentée par ses associés Prosper et Edouard Wielemans..... | 11 970 |
| 2. Les trois enfants d'Edouard, ensemble .....                                                                    | 15     |
| 3. Les cinq enfants de Prosper, ensemble .....                                                                    | 15     |

La souscription de la S.N.C. est libérée par des apports, notamment de la brasserie-malterie, de maisons et cafés divers, ainsi que de créances hypothécaires sur des cafés. Il est créé en outre 2.000 parts de fondateur, sans mention de valeur.

Le 19 janvier 1926 est déposée la marque FORST, pour une bière blonde forte, type export, dont le succès ne s'est pas démenti depuis lors. La surface bâtie atteint 1 ha 40 a et 10 ca en 1926.

La S.N.C. en liquidation, acquiert l'hôtel des Acacias à Bruxelles au prix de 500.000 francs, par un acte du 30 avril 1926 du notaire Scheyven de Bruxelles. Par acte du même notaire du 24 mai 1927, le capital de la société anonyme est porté de 12.000.000 francs à 13.650.000 francs par la création de 1.650 parts sans désignation de valeur, remises à la S.N.C. en liquidation, en rémunération de l'apport de l'hôtel des Acacias.

Edouard Wielemans meurt le 25 octobre 1927 en son domicile avenue Louise n° 190 à Bruxelles et l'assemblée générale du 5 avril 1928 désigne comme administrateurs Prosper, Paul, Marcel et Léon Wielemans, Léon Bervoets et Valéry Cousin, tandis que Félix Thielemans et le notaire Marcel Lepage sont nommés commissaires. Tous sont membres de la famille.

Après le décès d'Edouard, la société renforce sa politique de prudence et d'expansion. Au 31 décembre 1927, le bénéfice net déclaré est de 8.990.399,79 francs dont 90 % vont aux différentes réserves. L'année suivante, il tombe à 5.927.819,34 francs dont 4.655.000 francs sont versés aux réserves. Fin 1929 il n'est plus que de 4.378.075,80 francs dont 3.355.000 francs vont aux réserves. Puis, au 31 décembre 1930, le bilan accuse un bénéfice net de 11.435.577,58 francs dont 8.820.000 francs sont versés aux réserves.

Le 28 mars 1928, le capital est porté de 13.650.000 francs à 17.500.000 francs et les actions créées sont remises à la S.N.C. en liquidation, en rémunération de ses apports : 6 maisons à Bruxelles, 3 à Ixelles, 2 à Forest, 1 à Anvers et 3 terrains à Molenbeek-Saint-Jean, ainsi que de nombreuses créances sur des tenanciers de débits de boissons.

En fait, la brasserie est dirigée par Léon Wielemans, fils de Prosper, qui s'occupe spécialement de la fabrication (tout en se consacrant à l'échevinat des Travaux publics de Forest), son frère Marcel qui assume la gestion générale et leur cousin Paul, fils d'Edouard, responsable des approvisionnements et des livraisons.

Le samedi 19 septembre 1931, la brasserie fête ses cinquante années d'existence à Forest. Jusqu'ici elle n'a connu que des progrès. Sur une surface couvrant plusieurs hectares, elle s'étale, gigantesque. Chaque jour des centaines d'hommes et de femmes franchissent la grille qui s'ouvre sur une immense cour intérieure, où nous remarquons en premier lieu le vaste bâtiment réservé à l'entretien et à l'outillage : tonneliers, plombiers, menuisiers, forgerons; tous fabriquent, réparent et soignent le matériel indispensable à la bonne marche de l'entreprise : 45.000 fûts sont nécessaires pour le transport de la bière.

A gauche de l'entrée sont installées les caves de garde. Là, dans de vastes réservoirs de tôle émaillée, maintenus à basse température, cent mille hectolitres de bière sont en lente maturation.

Il y a aussi la chaufferie avec ses 7 énormes chaudières qui assurent l'alimentation en vapeur; et, à côté, la salle des machines pour la production frigorifique et électrique. La salle de réfrigération des moûts est l'une des plus perfectionnées du monde, grâce à son système américain Nathan. Et, non loin de là, veille le laboratoire. Contrôle du maltage, triage, brassage, centrale biologique des moûts, analyse des orges, des malts, des houblons, surveillance de l'état de propreté de tous les appareils, surveillance constante de l'air dans tous les locaux où se fabrique la bière. La liste est longue et le travail ne manque pas aux praticiens de la qualité et de l'hygiène.

Chaque semaine, environ 150 wagons de chemin de fer vont livrer dans toutes les directions du pays. La salle de brassage est la plus vaste du continent : on peut y travailler journellement 80.000 kilos de malt et fabriquer 5.000 hectolitres de bières diverses. La brasserie possède ou contrôle des cafés dans tous les coins du pays et son avenir paraît assuré. L'entreprise est prospère.

Fin décembre 1931 le bénéfice net est de 13.176.742,82 francs, dont 10.300.000 francs sont versés aux réserves. En 1931, à l'emplacement de l'ancienne malterie on construit une nouvelle salle de brassage. Le bénéfice net de 11.006.141,98 francs accusé fin 1932 est distribué sous forme de dividendes à concurrence de 8.500.000 francs, tandis que 850.000 francs seulement vont aux réserves. L'année suivante, sur le bénéfice net de 8.237.799,32 francs on distribue 5.735.302 francs de dividendes. Fin 1934, le bénéfice net est de 7.798.847,74 francs dont 6.600.000 francs sont distribués. Le bilan au 31 décembre 1935 accuse un bénéfice net de 8.888.994,80 francs et 7.500.000 francs sont distribués sous forme de dividendes.

En 1921, la brasserie-malterie l'Alliance, fondée à Neder-over-Heembeek en 1919, fusionne avec les brasseries Struyven, Thirionet et Dumortier-Devos pour devenir la Brasserie du Marly, au capital social de 9.000.000 francs, et qui, le 14 mai 1937, dépose la marque MARINA et plus tard la marque BARK ALE.

En 1939, elle est reprise partiellement par Wielemans et rebaptisée La Marine. En 1929, elle a fait des forages sur ses terrains et, le 12 mars 1931, a déposé la marque MEUDON pour des eaux minérales. Par la suite, elle servira surtout à brasser des bières du type anglais. Cependant, ce n'est qu'en 1942, lors de la liquidation de la société Le Crédit Anversois, en difficulté, que se présentera l'occasion d'acheter la participation que cette société possède dans La Marine. Par une négociation adroite, le groupe acquiert, en fait, la totalité des titres de La Marine.

Prosper Wielemans décède le 14 avril 1932 en son domicile, n° 154 avenue Louise à Bruxelles. Par un système de participations croisées, la S.A. Hôtel Métropole, qui appartient à la Brasserie Wielemans depuis sa constitution en 1922, possède 11.970 actions de l'ancienne société en nom collectif Wielemans Ceuppens.

En 1932, de nouvelles bières sont mises sur le marché et, le 23 novembre, on ne dépose pas moins de trois marques : MARS Royale Belge, EXPORT LAGERBEER Royale Belge et CROWNED TREES SCOTCH, fabriquée depuis 1920, et dont l'étiquette ressemble fort à celle du Stout de 1920, mais porte la mention « mise en bouteilles à la brasserie ».

Les progrès de Wielemans sont constants. La vole des quais de chargement et de déchargement est doublée et un tunnel en facilite l'accès. On place six nouveaux générateurs avec alimentation automa-

tique au charbon, un appareil Isothermic à soude Solvay pour l'épuration de l'eau; un dégazeur Linde, etc.

Lors de l'assemblée générale du 23 juillet 1936, le capital est porté de 17.500.000 francs à 95.500.000 francs par incorporation de 57.324.305,46 francs de la réserve spéciale, et par réestimation des stocks et immobilisés, lesquels montrent une plus-value de 20.675.694,54 francs.

A l'Exposition Universelle de 1935 à Bruxelles, Wielemans se distingue encore au Congrès International des Industries Techniques et Agricoles qui a lieu du 14 au 28 juillet.

En 1937 le programme de fabrication comprend :

- a) trois bières blondes :
  - Bavière, bière légère de table, devenue plus tard la Blonde;
  - Bock, un peu plus forte;
  - Forst;
- b) six bières brunes :
  - Munich, légère;
  - Crowned Trees Scotch;
  - Spéciale, dont le goût rappelle la bière Aerts;
  - Crowned Trees Stout;
  - Mars;
  - Sterk, une bière forte.



La brasserie. Vue générale.

Au 31 décembre 1938, le bilan accuse un bénéfice net de 6.980.000 francs. L'affaire reste strictement familiale, ce qui fait sa force.

Fin 1939, les 3.387 brasseries de trente ans auparavant ne sont plus que 1.120, et leur nombre décroît sans cesse. Wielemans Ceuppens a absorbé ou contrôlé plusieurs anciens concurrents.

Jusqu'à présent la brasserie a surtout vendu en fûts. En 1935, la concession Ringoot expire et n'est plus renouvelée. La Brasserie décide d'assumer elle-même la vente en bouteilles et construit à cet effet une bouteillerie sur onze ares, dotée de l'équipement le plus moderne.

En 1939 on dépose la marque PILSEN.

#### La guerre 1940-1945

Le 10 mai 1940 c'est la deuxième invasion allemande. Les ministres se réfugient à Londres, le parlement ne fonctionne plus et le roi est prisonnier. L'administration est assurée, sous l'autorité allemande, par les secrétaires généraux des ministères, qui doivent s'efforcer de faire continuer la vie du pays. On crée aussitôt une Confédération belge de l'alimentation, et un arrêté des secrétaires généraux du 15 juillet 1940 ordonne aux brasseries, malteries, distilleries et commerces et industries de boissons en général de déclarer à cette Confédération : les escourgeons, froments, glucoses, maïs, malts, orges, riz et sucres en stock, ainsi que les bières en cuves, tanks, fûts, bouteilles ou autres récipients.

Le 18 juillet 1940, le secrétaire général ff. du Ministère de la Santé publique et du Ravitaillement, « Considérant que, dans les circonstances actuelles, les produits utiles à la nourriture de l'homme doivent être utilisés exclusivement en vue de leur meilleur rendement, arrête : Article 1<sup>er</sup> : L'emploi, dans la brasserie, de froment, d'orge, de riz ou de ses dérivés, de maïs ou de ses dérivés, est prohibé ». La betterave sucrière en cossettes devient une matière première importante. Les autres matières sont surtout le coriandre, le fenouil, le riz, le sucre candi et cristallisé et l'écorce d'orange douce. Toutefois, un arrêté du 2 octobre 1940 autorise les détenteurs à utiliser les stocks déclarés par eux en exécution de l'arrêté du 15 juillet 1940.

Cependant, la brasserie Wielemans Ceuppens continue ses activités.

Pour ne pas nuire à ses marques antérieures par la mise sur le marché de produits obligatoirement inférieurs, elle dépose le 11 novembre 1940 la marque WIEL'S destinée à couvrir ces productions provisoires et qui ne restera en usage qu'aussi longtemps que durent les restrictions.

Un arrêté du 24 décembre 1940 prévoit qu'à partir du 15 janvier 1941, peuvent seuls être vendus trois types de bières :

- a) bière commerciale titrant de 1,8 à 2,2°;
- b) bière commerciale titrant de 1,2 à 1,6°;
- c) bière de table titrant de 0,6 à 1,0°.

Ces degrés correspondent environ à un tiers des densités d'avant-guerre. C'est la fameuse « fluitjesbier » qui, quatre ans durant, étanchera la soif des Belges, tandis qu'ils se racontent des zwanzen dont l'occupant fait éternellement les frais.

Les bières se trouvant dans les brasseries au 1<sup>er</sup> janvier 1941, ayant une densité supérieure à 2,5°, ne peuvent être vendues qu'après recoupage. La densité maximum après recoupage ne peut dépasser 2,5°.

Par un acte du 27 décembre 1940 du notaire Scheyven, le capital est porté de 95.500.000 francs à 105.400.000 francs, par incorporation d'une réserve légale de 7.138.305,46 francs et d'une réserve spéciale



La brasserie Réaction de Forge

de 2.761.694,54 francs. Au 31 décembre le bilan indique 119.438.306,93 francs d'immobilisés et un bénéfice net de 10.195.633,98 francs. Des immeubles et équipements de la société ont été endommagés par suite de l'invasion et le bilan mentionne « droit éventuel à une indemnité pour dommages de guerre : 811.968,69 francs ».

Un arrêté du 5 mai 1941 confirme que les trois types de bière prévus par l'arrêté du 24 décembre 1940, pourront être transportés, livrés ou vendus jusqu'au 15 juin, mais qu'après cette date seules deux catégories seront encore autorisées : une première titrant 1,2° « à la température de 17,5° du thermomètre centigrade » ; et une deuxième titrant 0,8° dans les mêmes conditions.

Un autre arrêté, du 10 décembre 1941, précise qu'après le 15 décembre ces chiffres devront être : 1<sup>re</sup> catégorie : 1,5° avec tolérance de  $\pm 2/10$  de degré, 2<sup>me</sup> catégorie : de 0,5 à 0,8°.

Cette année, le bénéfice n'est plus que 6.283.715,33 francs mais on peut quand même distribuer 4.000.000 francs de dividendes. Fin 1942, le bénéfice tombe à 1.259.520,89 francs. En 1942 on a repris la fabrication du FARO et du KRIEK, qui sera continuée jusqu'en 1945.

Le 27 mars 1943, dépôt d'une nouvelle marque de produits de guerre : WING'S ALE. Le nom anglais « bière des ailes » surmonté d'une étoile constitue une expression à peine voilée de l'espoir que les Belges mettent dans ces « ailes » de la R.A.F. pour obtenir leur libération. L'année 1943 est apparemment une année de redressement : le « droit éventuel à une indemnité pour dommages de guerre » est réduit à 316.157,89 francs grâce au paiement du matériel réquisitionné. Les amortissements cumulés s'élèvent à 66.483.748,68 francs. Le bénéfice net de 4.462.945,10 francs est entièrement versé à la réserve. Le bilan de fin 1944 indique un bénéfice net de 2.170.671,89 francs, dont 2.000.000 francs sont distribués à titre de dividendes.

Le 4 décembre 1945, la brasserie-malterie La Marine dépose la marque NAVY'S SCOTCH ALE, et le 29 juillet 1946 la marque NAVY'S PALE ALE, à laquelle viendra s'ajouter au début des années 1950 la CHRISTMAS.

Immédiatement après la libération on fabrique, spécialement pour l'armée britannique, la SUPER C.T.S., pour laquelle les matières premières sont trouvées assez facilement.

\*\*\*

## L'après-guerre

En 1945, une nouvelle génération prend la relève. Ce sont Claude et Eric Wielemans, fils de Léon, qui viennent rejoindre leur père. Ils veulent contribuer, notamment à l'expansion des ventes dans le cadre du Marché Commun, particulièrement en France et en Allemagne. On étudie et adopte de nouvelles techniques en matière de transport, de mécanisation et de stockage. On augmente la rapidité de la mise en bouteilles et toutes les opérations sont analysées afin d'augmenter le « Rythme ». Le mot d'ordre est : rationalisation. Mais l'élargissement du marché facilite en même temps la pénétration des concurrents étrangers, dont la réglementation nationale tatillonne et le hinterland étendu leur permettent plus aisément de mener la lutte.

Fin 1945 la reprise est totale et le bénéfice net s'élève à 10.957.807,50 francs. La société occupe à ce moment 4 concierges, 115 employés et 592 ouvriers. De nouvelles constructions augmentent la surface utile de 17 ares en 1947. La dévaluation de la monnaie oblige à la réévaluation des avoirs ; les immobilisés passent de 145 millions fin 1945 à 239 millions fin 1948.

Pour essayer de lutter contre la concurrence envahissante, la brasserie met au point de nouvelles bières et, le 17 juillet 1947, dépose les marques WIEL'S PILS et WILS. Le 21 avril 1949 ce sera la marque



La brasserie Séchage du malt

WILMA. Entretemps la Marine dépose la marque TONA le 23 septembre 1948.

Le couronnement de la reine Elisabeth II d'Angleterre en 1953 est l'occasion pour La Marine de lancer le 2 juin la marque CORONATION. Elle sera remplacée plus tard par la bière de l'abbaye de Leffe, brassée par la Brasserie de Mont-Saint-Guibert. Le 17 avril 1953, Wielemans dépose encore la marque WIEL'S EXTRA DRY, et le 9 août 1954 naît une nouvelle bière, la HUMPEN, qui sera vendue jusqu'en 1957.

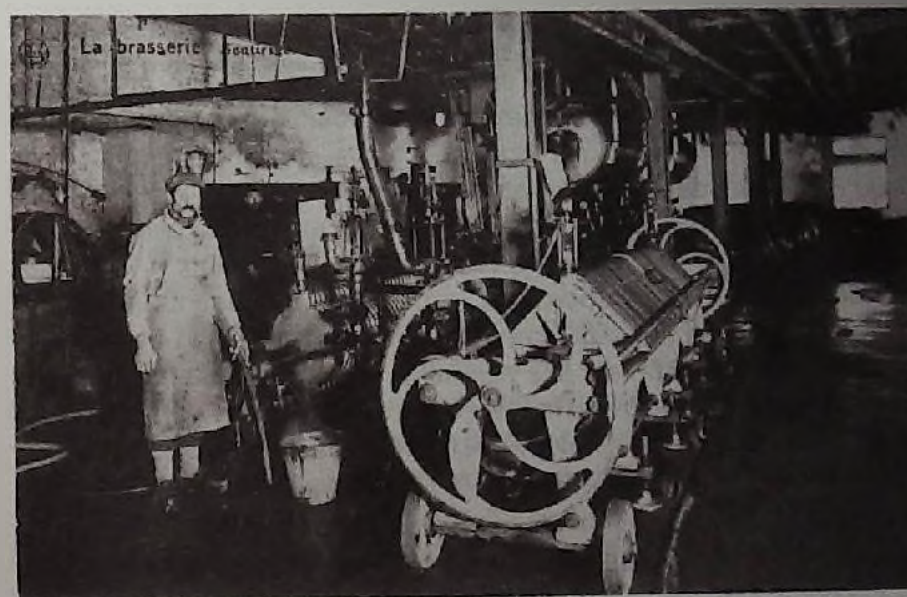
Le bénéfice net de près de onze millions, réalisé en 1945, ne sera pratiquement plus jamais atteint, sauf une fois. Les autres années il va de 5.460.000 à 3.636.000 francs en 1947, atteint 5.315.000 francs l'année suivante, s'élève à 8.512.000 francs en 1949 puis 12.230.000 francs en 1950, retombe ensuite à 6.326.000 en 1951, à cinq millions en 1952, et continue avec des hauts (8.627.913,39 en 1959) et des bas (4.035.886,25 francs en 1958) au cours des années suivantes malgré l'augmentation nominale des prix et du capital.

Le 5 août 1955, La Marine dépose la marque BARK ALE pour une bière rappelant le GINDER ALE, et dont le succès s'avère d'emblée. Plus tard elle sera remplacée par cette dernière.

La réévaluation de l'actif, pour le porter à une valeur plus réaliste, comme conséquence de l'inflation, se fait par acte du notaire Scheyven le 10 décembre 1955, lequel porte le capital de 105.400.000 francs à



La brasserie. Cave de fermentation



La brasserie. Les filtres

199.400.000 francs par incorporation de la plus-value évaluée à 90.601.360,27 francs et de réserves à concurrence de 3.398.639,73 francs.

Depuis la fin de la guerre, les effectifs n'ont guère changé, passant de 104 employés et 490 ouvriers, à 120 employés et 530 ouvriers fin 1952, mais la mécanisation s'est poursuivie entretemps.

La marque MANS est déposée le 17 mai 1956.

Le jeudi 8 mai 1958, à l'occasion de l'exposition Universelle, la Fédération Nationale des Négociants en Bières organise un Congrès à Bruxelles. Les « Chevaliers du Fourquet » dont Léon Wielemans est le Grand Maître organise un Salon avec banquet le samedi 10 mai. Les membres y assistent en toge.

Wielemans entend affirmer sa vocation européenne et dépose, le 25 juin 1959, la marque EUROPA. Le 26 octobre suivant, la Double Bock, prend la relève du Rock ancien. Enfin, le 30 décembre de la même année, c'est le dépôt d'une marque au nom allemand Drei Baume, mieux connue sous les initiales D.B., qui est du type Dortbier. Toujours les trois arbres couronnés des armoiries communales et abbatiales de Forest.

## Le déclin

Jusqu'alors Wielemans a été le maître incontesté du marché de Bruxelles, mais cette suprématie est combattue à présent par des brasseries de province qui, lentement mais sûrement, grignotent sa part. Piedbœuf de Liege fait sa première apparition à Bruxelles vers 1950. La production de Wielemans augmente encore, en partie par des reprises d'autres brasseries. La brasserie De Jonghe-Erix à Willebroek est reprise en 1960. Cependant, la part des concurrents principaux grossit davantage. Fin 1960 il ne reste en Belgique que 414 brasseries, qui seront encore 232 dix ans plus tard, et 143 fin 1980. La brasserie Van Milders, de Geel, est reprise. Elle est propriétaire des marques EDEL PILS depuis 1931; NORBERTIJNER BIER et ABDIJ VAN TONGERLO depuis 1954; KILT ROYAL depuis décembre 1966.

Jadis, la brasserie belge était artisanale et même familiale. On utilisait l'orge produite par la région et le houblon d'Alost ou de Poperinghe. Mais le consommateur préférant les bières à fermentation basse (beaucoup plus délicates à préparer), on se procura les matières premières de meilleure qualité à l'étranger, ce qui amena la disparition progressive des petites brasseries, incapables de faire l'effort financier considérable nécessité par les techniques nouvelles et coûteuses. D'autres causes importantes sont la concurrence des négociants, bradant le prix des bières de ménage, les exigences de la main d'œuvre et le poids des charges sociales, qui incitent à toujours plus de mécanisation et donc, d'investissements onéreux.

L'Annuaire Benelux de la Brasserie, pour 1962, mentionne encore bon nombre de marques Wielemans, dont on peut admettre qu'elles couvrent des fabrications effectives.

En 1964, les Brasseries Wielemans Ceuppens produisent 500.000 hectolitres. De la WIEL'S PILS on consomme en moyenne 500.000 verres par jour. De son côté La Marine continue au maximum la fabrication de ses bières spéciales, et la lutte continue. En 1965, la surface utile est encore augmentée de 18 ares, et en 1968, une nouvelle soutireuse permet de remplir 36.000 bouteilles à l'heure. Plus de 200 camions, dont bon nombre de puissantes remorques de 20 tonnes, roulent été comme hiver et couvrent plus de 9.000.000 kilomètres par année.

Le 6 mars 1970 on dépose la marque ELEPHANT CTS de stout.

Au 30 juin 1970, la société occupe 107 employés, 31 employées, 470 ouvriers et 10 ouvrières.

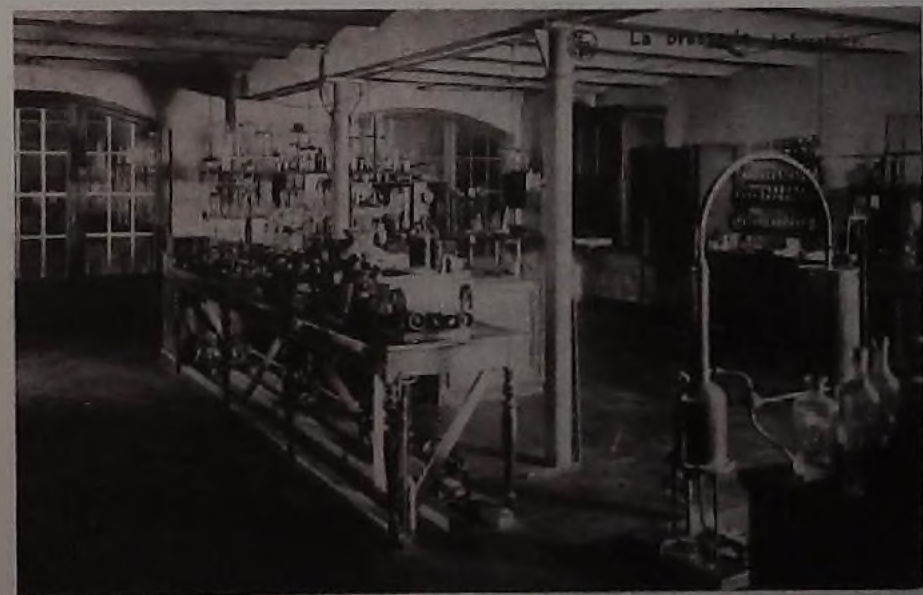
L'eau minérale constitue à présent un produit important et, en 1972, une nouvelle soutireuse permet de remplir 20.000 bouteilles d'un litre d'eau de Meudon par heure.

La production augmente encore et la quantité de matières versées, qui est de 9.047 tonnes en 1968, passe à 9.298 tonnes en 1969, à 9.680 tonnes en 1970, à 9.816 tonnes en 1971 et à 9.858 tonnes en 1973, soit plus du triple de celle de 1910. Il est vrai qu'à cette époque les brasseries belges étaient plus de 3.000 à se partager la production belge, qui n'est plus assurée que par quelque 200 en 1970.

Léon Wielemans, né à Forest le 14 août 1889, président des conseils d'administration de la brasserie Wielemans Ceuppens, de la Brasserie-Malterie La Marine, et de l'Hôtel Métropole, meurt le 16 mars 1972. Avec lui disparaît l'époque des grands chefs d'entreprise.

En 1973, la brasserie De Blicq d'Alost est absorbée. Elle apporte les marques TIGER BIER et GOLDEN TIGER, fort connues dans la région.

Le 8 janvier 1975, la brasserie dépose un « LOGO » général : un écu présentant les trois arbres entourés d'une couronne ducale, le tout sommé d'une couronne rappelant la ROYALE BELGE du début, et l'ensemble soutenu par deux chevaux cabrés, surmontant une banderole.



La brasserie. La fabrication

A l'occasion du quatrième centenaire du peintre Pierre Paul Rubens, La Marine sort en 1977 une bière, la RUBENS, dont elle dépose la marque le 22 février.

Les résultats sont variables, et passent de 1.894.121 francs de bénéfice net en 1977 à 13.128.608 francs en 1978, puis à 9.752.000 francs en 1979. Mais les dettes prennent une allure inquiétante : 246.774.411 francs en 1977, elles passent à 389.802.862 francs en 1978 et à 367.599.000 francs en 1979.

En 1980, c'est la dégringolade : l'exercice accuse une perte de 20.010.000 francs. En septembre, le patrimoine de la société est évalué et mis en liquidation. Le total de l'actif net est de 1.040.731.195 francs et le passif s'élève à 540.731.195 francs.

La valeur nette est donc de 500.000.000 francs. Les avoirs sont scindés en une part de 200.000.000 francs pour une nouvelle société Immobilière Wielemans, et une autre de 300.000.000 francs attribués à la Brasserie. Cependant, la fabrication continue sans interruption.

Puis, le 26 novembre 1980, une nouvelle S.A. Brasseries Wielemans Ceuppens est créée au capital de 300.000.000 francs, dans laquelle la Brasserie Artois intervient pour 299.994.000 francs. Les autres fondateurs sont les brasseries Chevalier Marin à Malines, De Gheest à Alost, J. Grade à Mont-Saint-Guibert, Martinas à Merchtem, Léopold à Bruxelles et l'Abbaye de Leffe.

L'ancienne Brasserie Wielemans Ceuppens a vécu.

Forest, le 5 septembre 1986.

Je dois des remerciements à Messieurs les notaires Jean Jacobs et Scheyven, à Messieurs Jan de Brabanter, Alain Hendrickx, Guy van den Bossche, Chr. van Steyvoort et Jean Vaes, qui prépare actuellement un ouvrage important sur la matière. Sans leur précieuse collaboration, la présente étude n'aurait pu voir le jour.

## Commentaire de la carte toponymique de Saint-Gilles-Bruxelles

1262-circa 1860

par René DONS

Afin de ne pas surcharger la carte, nous avons négligé les toponymes relatifs aux ruisseaux, aux fermes et lieux habités (tels *het Schrans*, la Samaritaine, le *Piermanshoff*), aux cabarets, aux voies de communication, ne renseignant pour ces dernières que celles qui permettent la localisation de certains lieux-dits.

Nous n'avons pas retenu des toponymes situés hors de la limite actuelle de Saint-Gilles, notamment le *Waschpoel*, le *Coudencloester*, l'arbre de *Nepe*, proches de la *nova strate* que René LAURENT identifie avec la rue des Faisans.

De même, nous avons écarté les toponymes que J. LINDEMANS et E. VANDER LINDEN mentionnent sous la rubrique *St.-Gillies-bij-Brussel (Obbrussel)* et qui, à notre avis, se trouvent hors du territoire envisagé. Outre les toponymes cités plus haut, notons, entre autres, *Gaighendries*, *Groomen wiele*, *Quakenbeke*, *Villendnessche*, *Hoogen Obbrussel*.

Signalons enfin que la liste des toponymes « obbruxellois » n'est pas tout à fait complète. Faute d'éléments suffisamment précis, nous n'avons pu situer quelques-uns d'entre eux : *Groonenborch*, *Correndriesch*, *Lanck Weyken*, *Sotijbempt*, *XV Dachwant*, *Dellifbunderen*.

On trouvera en tête de chacune des notices, la forme la plus ancienne rencontrée du toponyme, pour autant qu'elle soit compréhensible.

Au même endroit, est indiquée la source consultée; sous forme abrégée si cette référence figure, complète, dans le texte.

Dans la mesure du possible, la traduction du toponyme a été donnée.

Les commentaires sont tantôt sommaires, tantôt détaillés, selon la nature du sujet et aussi suivant les éléments d'information dont nous avons disposé.

Le rangement des notices a été établi par ordre alphabétique suivant la première lettre du substantif ou adjectif rencontrés, même si, pour un substantif, l'orthographe a été altérée dans le temps. Ex. *Ternelekens boom*, *Ter Nellekensvelct*, *Slois bempt*.

Enfin, parfois, ont été cités des chemins numérotés, en vue de la limitation de certains lieux-dits. Il ya lieu, à cet égard, de s'en référer à la planche II.

## ABREVIATIONS

|                          |                                                                                                                              |
|--------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| ACPASB                   | Archives du Centre public d'A de sociale de Bruxelles.                                                                       |
| ACSG                     | Archives communales de Saint-Gilles.                                                                                         |
| Cc                       | Séance du conseil communal.                                                                                                  |
| AGR                      | Archives générales du Royaume.                                                                                               |
| AE                       | Archives ecclésiastiques.                                                                                                    |
| CC                       | Chambre des Comptes.                                                                                                         |
| C. et pl. mss            | Cartes et plans manuscrits.                                                                                                  |
| Greffes                  | Greffes scabinaux de Bruxelles (Oobrusse).                                                                                   |
| Notariat                 | Notariat général du Brabant.                                                                                                 |
| Plan primitif 1811       | C. et pl., Invent. mss n° 8284.                                                                                              |
| AVB                      | Archives de la ville de Bruxelles.                                                                                           |
| Reg. Trés.               | Registre de la Trésorerie.                                                                                                   |
| BR                       | Bibliothèque royale Albert I <sup>er</sup> .                                                                                 |
| C. et pl.                | Section des cartes et plans.                                                                                                 |
| Mss                      | Section des manuscrits.                                                                                                      |
| P. BONENFANT, Cartulaire | BONENFANT, Paul, <i>Cartulaire de l'Hôpital Saint-Jean de Bruxelles</i> , Bruxelles, Commission Royale d'Histoire, 1853.     |
| Censier ducal 1321       | MARTENS, Mina, <i>Le censier ducal pour l'annuaire de Bruxelles de 1321</i> , Bruxelles, Commission Royale d'Histoire, 1958. |
| CRAAN, 1835, 1836        | CRAAN, W.B., <i>Plan géométrique de la Ville de Bruxelles</i> , 1835, 1836.                                                  |

|                                  |                                                                                                                                                        |
|----------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| DEVENTER                         | de DEVENTER, Jacques, <i>Bruxelles et environs immédiats</i> , circa 1554.                                                                             |
| de VRIES et le WINKEL            | de VRIES, Mathias et le WINKEL, LA., <i>Woordenboek der Nederlandsche Taal</i> , 's Gravenhage, 1884,...                                               |
| H. et W.                         | HENNE, Alexandre et WAUTERS, A'phonse, <i>Histoire de la ville de Bruxelles</i> , Bruxelles, 1845, 3 vol.                                              |
| JACOWICK                         | JACOWICK, G., <i>Plan routier de la Ville de Bruxelles</i> , 1812.                                                                                     |
| René LAURENT                     | LAURENT, René, <i>Les limites des paroisses à Bruxelles aux XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles</i> , Cahiers Bruxellois, Juillet-Décembre 1963. |
| J. LINDEMANS et E. VANDER LINDEN | LINDEMANS, Jan et VANDER LINDEN, Emlal, <i>Het Oijnsboek van Duyts. Excerpten en Aanteekeningen</i> , Leuven-Brussel, 1831.                            |
| POPP                             | POPP, P.C., <i>Atlas cadastral de Belgique</i> , feuille Saint-Gilles lez-Bruxelles, vers 1860.                                                        |
| STALLAERT, Glossarium            | STALLAERT, K., <i>Glossarium van verouderde rechtstermen</i> , Leiden, 1890-1891.                                                                      |
| VDM                              | VANDER MAELEN, Philippe, <i>Atlas cadastral du Royaume de Belgique</i> , Feuille Saint-Gilles.                                                         |
| 1837                             | VERWIJS, E. et VERDAM, J., <i>Middelnederlandsch Woordenboek</i> , 's Gravenhage, 1885,...                                                             |
| VERWIJS et VERDAM                | WAUTERS, A'phonse, <i>Histoire des environs de Bruxelles</i> , Bruxelles, 1855, 3 vol.                                                                 |
| WAUTERS, Env.                    |                                                                                                                                                        |

### Mesures anciennes et actuelles.

|      |                           |
|------|---------------------------|
| A 17 | 1/2 peds                  |
|      | la verge :                |
| B.   | = bornier = 91,38 ares    |
| J.   | = journal = 22,84 ares    |
| V.   | = verge = 22,84 centiares |
| 1 B. | = 4 J.                    |
| 1 J. | = 100 V.                  |

|                          |      |                          |
|--------------------------|------|--------------------------|
| Den Aisemberg            | 1837 | VDM                      |
| La Colline aux absinthes | 1652 | Altfberch (AGR, Greffes) |
| (Aisem = absinthe)       | 1687 | den Aisbergh (AGR, AE)   |
|                          | 1715 | den Aisenbergh (ACPASB)  |

Précisons dès l'abord que ce toponyme n'a rien de commun avec la chaussée du même nom toute proche, tracée en 1726.

Dans la topographie ancienne, ce lieu-dit couvrirait l'espace compris entre le *Hooiweg* et le *Waterloop*, où étaient des biens du couvent Saint-Pierre, des abbayes de la Cambre et de Forest.

Actuellement, il correspondrait au quartier de la prison de Saint-Gilles, limité par l'avenue Ducpétiaux, la place et l'avenue Albert, la rue Henri Wafelaerts et l'avenue de la Jonction.

Jan LINDEMANS s'est penché, entre autres, sur l'origine et la signification de ce toponyme dans *Brabantsche Plaatsnamen (1ste reeks, 1928-1930, blz. 5)*.

Partant de *Halsenberg*, il remonte à *Halsberg* et considère que le premier élément du nom est *Hals*, terme germanique signifiant colline; le second étant *berg*.

D'où répétition tautologique.

*Halsberg* évolue en *Halsenberg*, forme fréquente, selon l'auteur cité, en pays flamand.

Suivent *Alsenberg* et enfin *Alseberg*.

D'après J. LINDEMANS et E. VANDER LINDEN (*Het Gijnsboek van Duyst, blz. 44*), serait née une variante d'origine populaire, de *Halsberg* en *Alsberg*, fondée sur le terme de moyen-néerlandais *Alf* ou *Elf* (VERWIJUS et VERDAM), d'où la dénomination « Colline de l'Elfe ».

Dans le Censier ducal de 1321 (p. 151), est mentionné *Alsenberghe* pour le nom de l'actuel village brabançon. Deux censitaires y sont désignés par *Jean Halsberg* (p. 177) et par *Jean de Alsenberghe* (p. 119), donnant un exemple des deux formes citées plus haut.

Ravenons-en à Obbrussel-Saint-Gilles.

A son sujet, on trouve trace, dans les archives, des différentes variantes passées d'Alseberg.

J. LINDEMANS et E. VANDER LINDEN ont relevé, sous la date de 1540 (op. cit., pp. 22 et 44), *Alfsberch*. Nous avons rencontré, sous celle de 1652, le toponyme *Alffberch* (AGR, Greffes, art. 9).

Entre 1686 et 1758, apparaît le nom déjà proche de l'actuel : *Alsherch* (AGR, AE, n° 7251, f° 26. — Greffes, art. 158 et 534), alors cependant qu'est utilisé, à la même époque approximativement, en 1715, *Alsenbergh*, différent bien peu du toponyme final (ACPASB, Saint-Pierre, Atlas des blens, n° 12; *Palen Boeck*, n° 22).

Peut-être convient-il de signaler, pour en terminer, que la branche sud de l'*Elbeek*, alimentée par ses sources propres, collectait également les eaux de ruissellement des hauteurs méridionales de Saint-

Gilles, et notamment celles de l'*Alseberg*, d'où le nom plus moderne du ruisseau : *Leybeek d'Alseberg*.

La construction de la prison de Saint-Gilles, sur l'*Alseberg*, entre 1878 et 1884, la percée d'une avenue (Ducpétiaux) à front de bâtiment et d'une voie unissant la Barrière à l'établissement pénitenciaire (futurs avenues Paul de Jaer et Jef Lambeaux), d'une part; l'aménagement du quartier Sud compris entre les chaussées de Waterloo et d'Alseberg, approuvé par l'arrêté royal du 27 avril 1892, créant les multiples voies publiques que nous connaissons actuellement, d'autre part, eurent pour conséquence l'oubli dans lequel tombèrent les séculaires toponymes *Alseberg*, *Berkendael*, *Geesel Veld* et *Papendelle*.

Un plan général de la commune de Saint-Gilles, dressé en 1890, anticipativement donc à l'arrêté royal de 1892, montre le quartier Sud, avec la superposition sur les anciens chemins si utiles pour la localisation des lieux-dits.

Aen de Barier

1837 VDM

A la Barrière.

En 1725 étaient adjugés et entamés les travaux de construction de ce que nous appelons à Saint-Gilles et à Ixelles, la chaussée de Waterloo, voie allant de la Porte de Hal à Vleurgat où elle se branchait sur la chaussée déjà construite conduisant de Bruxelles (Porte de Namur) à Namur et à Charleroi.

Un an plus tard commençaient les travaux d'établissement d'une autre chaussée allant de l'actuelle Barrière à Calevoet d'abord, à Alseberg ensuite, en 1740.

A l'endroit où les deux chaussées faisaient leur jonction, à Saint-Gilles donc, était établie sur chacune d'elles, une barrière mobile. Était construit également un petit bâtiment, « bureau » en même temps que débit de boissons, avec poteau éclairé dès la tombée de la nuit. C'était le « Bureau de barrière » où étaient perçus des droits de passage variant selon le véhicule utilisé, le nombre de chevaux, les marchandises et denrées transportées (DERIVAL, *Le Voyageur dans les Pays-Bas autrichiens*, t. II, p. 111, 1782). De là l'origine du toponyme et de l'établissement aujourd'hui disparu, « La Barrière ».

Y étaient perçus des droits dans les trois directions, c'est-à-dire vers Bruxelles, Waterloo, Alseberg.

Les droits de barrière, d'abord supprimés en 1796, furent rétablis l'année suivante sous le nom de « Taxes d'entretien des routes », adjudgées par soumission, droits maintenus pendant le régime hollandobelge. Sous la période d'indépendance, la Barrière de Saint-Gilles était dite « mixte », ce qui signifie qu'y étaient perçus des droits tant sur une route d'Etat (chaussée de Waterloo) que sur une route provinciale (Chaussée d'Alseberg), la province touchant sa part.

Cette Barrière de Saint-Gilles portait le numéro 1 sur chacune des deux chaussées (Barrière de Vieurgat : n° 2. — Celle du *Spytigen Duivel* : n° 2).

Le péage sur la chaussée de Waterloo fut supprimé le 1<sup>er</sup> janvier 1865, et celui sur la chaussée d'Alseberg, le 1<sup>er</sup> janvier 1868.

Le « bureau » en question était situé un peu plus au nord que le début de l'avenue Paul de Jaer actuelle, et, après la suppression des péages, la guinguette subsista jusqu'à l'aménagement du quartier Sud au cours des années 1890. Seule, la dénomination « La Barrière » existe encore de nos jours.

Il est à souligner que les droits de barrière étaient différents des octrois urbains. Ceux de Bruxelles étaient perçus, jusqu'en 1860, à la Porte de Hal et aux autres portes de la Ville.

de Bekerloo 1538 WAUTERS, Env.  
?

Nous ne disposons que d'une seule information concernant ce toponyme, un passage de l'ouvrage d'Alphonse WAUTERS (Env., III, 558, n° 1) faisant état de petits étangs appelés *Bekerloo* ayant appartenu à l'abbaye de Forest jusqu'en 1561.

Aucun plan ne nous vient en aide.

L'auteur cité situe ces étangs par rapport à la fontaine se trouvant au milieu de la cour du château-ferme de Bethléem, en direction de Forest.

Nous supposons que ces étangs étaient formés par le *Zandbeek*, tout comme en dépendait le grand étang du château.

L'élément *loo* terminant le terme indique qu'il s'agit d'un bois.

Quant au terme complet, il est impossible, comme nous l'écrivait aimablement le professeur Adolphe Van Loey, de déterminer, en l'absence de renseignements, le rapport entre *loo* et *Beker* : bois de B., loué à B., proche de B.?

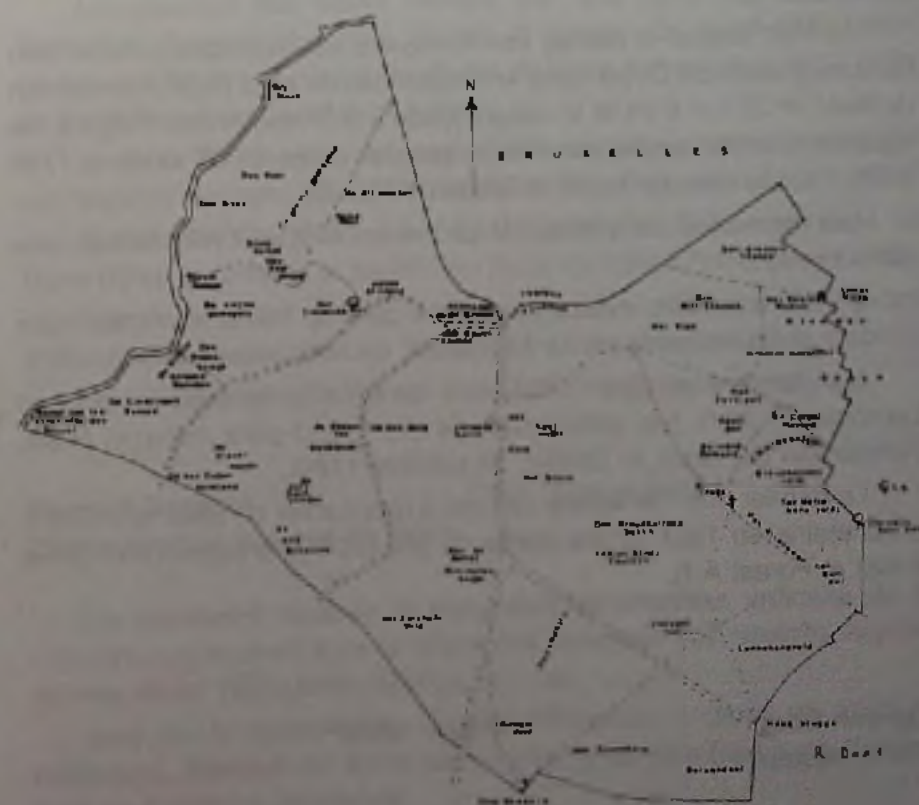
Pourquoi dès lors avoir cité ce bois au sujet duquel on est si mal informé? Pour compléter la liste des bois « obbruxellois » comprenant également le *Brueckelijnsbosch* et le *Nieuwenbosch*.

Bempt van fonteynes  
(fontaines)  
ofte den Keyser

XVII<sup>e</sup> s. (AGR, Famille van der Noot)  
1508, *Bempt van fonteynes* (AGR, AE)  
AE)

On trouve trace de ce pré dès 1508 dans le cartulaire de l'abbaye de la Cambre (AGR, AE, n° 5614/3, f° 431) : *bempt van fonteynes*.

Situé dans la moitié nord-ouest du secteur formé par la Senne et les limites de Forest et du *Clootingen bempt*, ce bien débordait en territoire forestois.



Carte des toponymes de Saint-Gilles (Bruxelles), 1282-circa 1860 (photo A. Rouyoux)  
A.B. - Arbre Béril (excluse)

En 1837 (VDM), il était formé par les parcelles A 441 et 442 (Saint-Gilles) et A 1 (Forest), ce qui correspondrait à une superficie totale de 3,1880 ha, appartenant séparément à J.-B. Stevens et Kint, tous deux de Bruxelles.

Nous ignorons, faute d'informations, l'origine de la première partie de la dénomination : *van fonteynes* (XVI<sup>e</sup> s.) ou *fontaines* (XVII<sup>e</sup> s.).

Par contre, la deuxième partie s'explique par le nom du propriétaire Jan de Keyser, de qui la veuve, Katlinen Everaerts, avait intenté, au début du XVI<sup>e</sup> siècle, une action devant le Conseil souverain de Brabant en vue d'obtenir une servitude de passage à travers le *Clootingen bempd* (bien de l'abbaye de la Cambre) jusqu'au Vieux chemin de Forest. Elle fut déboutée.

Ce droit de passage fut quand même accordé ultérieurement, peut-être par le propriétaire voisin du *Clutinck*, puisque la feuille Saint-Gilles de l'Atlas cadastral Vander Maelen (1837) renseigne cette bande de terrain.

Au XVII<sup>e</sup> siècle, le *Bempt van fonteynes* est renseigné comme bien de la seigneurie de Duyst dans le chassereau de cens (AGR, Famille van der Noot, n° 327, f° 5 V°) et le restera jusqu'à la fin de l'Ancien Régime. La dernière mention rencontrée de ce pré est datée du 26 octobre 1786 (AGR, Famille van der Noot) n° 328bis, 1786-90).

Les noms des censitaires de ce pré au XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles nous sont connus.

Sans entrer dans le détail, signalons que l'on trouve parmi eux deux avocats et un maître brasseur bruxellois, souvent apparentés.

Les derniers en date (1786) sont les enfants de messire Judocus Laurentius l' Kint, par succession de leur grand-père maternel (AGR, Famille van der Noot, n° 528bis, 26 octobre 1786).

Le dernier nom de famille cité est à rapprocher de celui de « Kint », propriétaire, en 1837, d'une partie du pré (VDM, Parcelles Saint-Gilles A 442 et Forest A 1).

Op den Berg  
Sur le hauteur 1837 VDM

Ce lieu-dit se rapporte au quartier dont le centre est le croisement des rues de Prague et de Thy.

Pour en apprécier l'exactitude, il n'est que de gravir la rue de Thy, au départ de la place de Bethléem.

Dans un procès-verbal des séances du conseil communal de Saint-Gilles, est cité un endroit dit *Bethleemenberg* (24 avril 1824).

Berkendael 1447 AGR, Famille van der Noot  
Vallon des Bouleaux

Ce toponyme dont nous avons trouvé trace pour Obbrussel dans un document datant de 1447 (AGR, Famille van der Noot, n° 327, f° 80 V°) est commun à Saint-Gilles, Forest et Ixelles.

La partie saint-gilloise était bornée, dans le passée, par le *Waterloop* coulant en direction du hameau de Tenbosch et par la limite du village avec Ixelles et Forest. Propriété de l'abbaye de la Cambre, grande d'environ 4 ha, elle était voisine de l'*Alseberg*.

Actuellement elle serait bornée par une ligne représentant le *Waterloop* (partant du côté est de la prison de Saint-Gilles dans l'avenue de la Jonction jusqu'au début de la rue Africaine) et par la limite de Saint-Gilles avec Ixelles et Forest.

Le début de l'avenue Brugmann traverse l'espace ainsi délimité, et une fraction des rues Henri Wafelaerts et Félix Delhasse.

*Berkendael* figure sur les plans successifs de la commune de Saint-Gilles, y compris la feuille de l'Atlas cadastral Popp (vers 1860).

Signalons enfin qu'avant 1914, la vaste plaine de Berkendael s'étendait de la chaussée de Waterloo à la rue Vanderkindere.

La rue Berkendael à Forest et à Ixelles rappelle ce toponyme.

Bernard Demont 1811 Plan primitif  
Déformation de Bernard du Mont.

Ce toponyme rappelle le nom d'un commissaire ordinaire de la « montre », c'est-à-dire de la revue des armes et des effectifs, signalé comme tel en 1670 (AGR, Greffes, art. 75).

Lors de la construction du fort Monterey, à partir de 1672, à Obbrussel, Bernard du Mont est le plus gros fournisseur de briques (plus de 2 millions de pièces).

Un bien du couvent Saint-Pierre, les *Careel Hovens* (Voir ce toponyme), dans le haut de la rue de la Source de nos jours, est

d'ailleurs dit encore, en 1772, *den Careel hoven van Bernard Du Mont* (AGR, Greffes, art. 638).

En 1663, notre personnage devient le propriétaire du *Piermans hoff* (AGR, Greffes, art. 46), exploitation représentée par Jacques de Deventer sur son plan de Bruxelles, vers 1554. Ce qui signifie la réelle importance du bien.

Dès lors, *Piermans hoff* deviendra aussi *Bernard du Mont* : *Piermans hoff nu Bernard Du Mont* (*ib.*). De là, l'origine du toponyme.

L'exploitation en question couvrirait, entre les rues de la Croix de Pierre et de la Victoire, le terrain des établissements scolaires communaux, prolongé jusqu'à la rue de Tamines.

Le toponyme se situerait actuellement sur le square Baron Bouvier, déplacé donc légèrement vers le nord-est par rapport au site d'origine.

#### Bethleem

1811 Plan primitif

Ce terme, orthographié de cette manière sur le Plan primitif de 1811, ne concerne pas le château-ferme du même nom, mais le domaine de celui-ci qui, dans sa partie méridionale, atteignait le croisement des actuelles rue de Merode et avenue du Roi, ainsi que le carrefour formé par la chaussée de Forest et la rue de la Perche.

Ce serait évidemment une erreur de croire que le terme *Bethléem* ne date que de 1811. On le rencontre fréquemment dans des textes d'archives et sur des plans anciens relatifs à la ferme-château, à partir du XVI<sup>e</sup> siècle à notre connaissance, et durant les siècles suivants jusqu'à la fin du XIX<sup>e</sup> (Voir René DONS, *Le château-ferme de Bethléem à Saint-Gilles-Obbussel*, Le Folklore Brabançon, n° 223, 1979).

#### Het Blok

1858 F. BERNIER, Monographie  
1732 *Int groot block* (AGR, Famille van der Noot)

STALLAERT, dans son *Glossarium* définit le terme *Block* par pièce de terre séparée ou délimitée des autres champs.

Le bien appelé *Het Blok* correspond à la parcelle 15 de l'Atlas terrier des Riches-Clares, établi en 1750 (AGR, C. et pl. mss, n° 2015).

Bien de la seigneurie de Duyst, il est grand à cette date de 4 bonniers 2 journaux 33 verges (= 4,18 ha) et est affecté à la culture maraîchère et autre.

Ce toponyme est déjà cité, en 1732, sous la forme de 13 journaux de terre situés *int groot block T obbussela* (AGR, Famille van der Noot, n° 327, f° 4 V°).

La dénomination est encore utilisée en 1858 dans une demande – refusée – d'établissement d'une briqueterie à l'endroit dit *Het Block*, qui désignait un terrain se trouvant sur l'emplacement des rues de Plaisance (= Louis Coenen), de l'Hôtel des Monnaies et d'Irlande (= des Etudiants). Ce bien communiquait avec la chaussée de Waterloo, vis-à-vis de la rue de Thy, par la *Block straatje* (F. BERNIER, *Monographie*, p. 31).

#### Het Blok

1835 AGR, Notariat

Ce toponyme nous est connu par un acte de cession et de partage de biens laissés à leurs quatre héritiers par Laurent Loix et son épouse Elisabeth Everaerts, acte passé devant le notaire Delporte, le 12 octobre 1835 (AGR, Notariat, n° 33.427).

Parmi les biens figure la terre appelée *Het Blok* que les quatre héritiers, fils et fille, Henri, François, Clément et Maria Loix, déclarent conserver en indivision.

L'acte décrit le bien : ferme, avec écurie, étable, grange et dépendances, d'une contenance de 6 bonniers 29 verges, soit 5,55 ha.

En 1837, cette terre est de 5,2930 ha, et le propriétaire en est L. [Laurent?] Loix, de Saint-Gilles (VDM, Parcelle B 36a, Matrice).

Dans la topographie actuelle, le bien longerait la rue de la Source, à l'est; de la rue Capouillet à la place Julien Dillens.

Vers 1860, il appartient encore aux enfants de Laurent Loix, mais a été morcelé (Popp, Matrice).

Avant d'être propriété de la famille Loix, *Het Blok* avait appartenu au couvent (hôpital) Saint-Pierre, à Bruxelles.

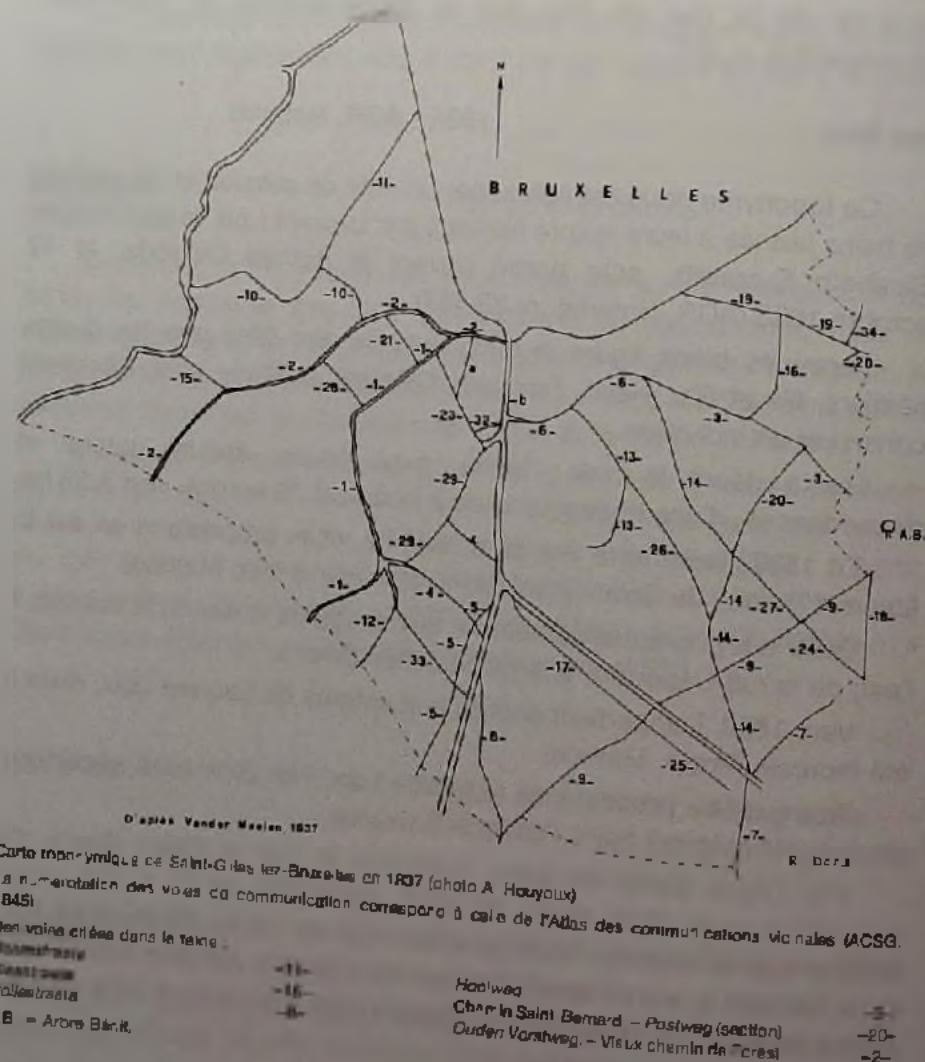
Par l'Atlas terrier de cette institution et par le *Palen Boeck* s'y rapportant tous deux datés de 1715 (ACPASB, n° 12 et 22), nous savons que le *Blok* de 1835 se composait en réalité de deux parties, l'une formant la moitié approximative nord, était la parcelle 1 de l'Atlas; l'autre moitié, sud, la parcelle 2, appelée *Den Merlÿnstock* (Voir ce lieu-dit).

La première citée était une exploitation maraîchère (*bourkoishon*) grande de 2 bonniers 16 verges; la seconde, terre de culture (*lan*) avait une contenance de 3 bonniers 29 verges.

L'ensemble contenait donc 5 bonniers 3 journaux et 45 verges, ce qui se rapproche des 6 bonniers 29 verges de 1835.

Le bien, au total, était limité comme il est indiqué plus haut, avec, comme précision, au nord-est, l'*Eisbeek* (branche de l'est) séparant les biens du couvent Saint-Pierre de ceux des Riches-Clares (parcelle n° 6).

Il figure encore comme propriété dans la déclaration faite en



application de l'ordonnance de l'empereur Joseph II, du 17 mars 1783, relative à la suppression des ordres contemplatifs (AGR, Caisse de religion, liasse 191).

**Den Blyck**  
**La Blanchisserie**

1712 AGR, AE, *Descriptio parochiae*

Blyck[er]ye; actuellement *Blekerii*

Dans le passé, des blanchisseries ont existé à Bruxelles et dans les abords, sur les prairies bordant la Senne à l'Est.

René LAURENT en signale une entre les actuelles rues Terre-Neuve et du Ponçon, aux XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles (p. 190, n° 162).

Dans le Censier ducal de 1321, m<sup>re</sup> Mina Martens en mentionne également une à Obbrussel (p. 127). Il en est de même dans le Censier de la seigneurie de Duyst, établie en 1447 (AGR, Famille van der Noot, n° 327, f° 63 V°).

En 1668, un bien à Obbrussel, près du *Nieuwmolen*, est dit converti en blanchisserie : *in blickerije bekeert* (AGR, Greffes, art. 67).

Affectation modifiée ultérieurement puisque vingt ans plus tard, la prairie de 7 journaux (= 1,60 ha env.) appartenant à l'ensemble indiqué ci-dessus (même localisation) comprenant habitation, écurie et dépendances, est convertie en exploitation maraîchère (AGR, Greffes, art. 133). Il n'est donc plus question d'une « blanchisserie » qui cependant restera attachée au bien ainsi que nous le verrons plus loin, sous la forme de *Blyck* ou *den Blyck*.

Par l'article 199 des Greffes scabinaux (1694), nous en connaissons les limites mieux que par la simple localisation « près du Nieuwmolen » : prairie du couvent de Groenendaal (au nord), de l'hôpital Saint-Jean (au sud), la Gemeente (à l'est), la Senne (à l'ouest).

Il correspondrait aux parcelles cadastrales A 417, 418, 419 et 420 de 1837 (VDM), totalisant 1,53 ha.

A la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, l'ensemble, habitation et 7 journaux, est morcelé, remembré au cours du siècle suivant, puis de nouveau divisé à la fin du siècle (AGR, Greffes, art. 133, 199, 201, 211, 269, 312, 355 et 406).

En 1974, l'habitation elle-même a été scindée et la terre n'est plus, à l'époque, que de 3 journaux ou 0,68 ha (AGR, Greffes, art. 756).

Rappelons, qu'en 1712, le curé de Saint-Gilles Nicolas Richart,

avait renseigné *den Blyck*, clôturé, dans sa Description de la paroisse (AGR, AE, n° 22.783).

Le toponyme est encore en usage en 1835 puisqu'une maison avec écurie, grange, jardin de derrière et cour, grande de 6 perches ou 1,37 a est appelée *den Blijck*, avec grand potager de 1 bonnier 25 verges ou 0,97 ha (AGR, Notariat, n° 33.427, bail du 18 novembre 1835, not. Delporte).

Enfin, dans le recensement de 1846, le toponyme *Bleyk* est renseigné comme dépendance de Saint-Gilles.

de Breme (Voir *Volmolen*)

**Breuckelincx veldt** 1665 AGR, Greffes  
Le Champ de Bruekelijns

Le *Breuckelincx veldt*, tout comme son voisin le *Ternellekens (veldt)*, est situé dans le vaste espace (plus de 8 ha en 1837, VDM) limité actuellement par les rues Neufchatel, Saint-Bernard, de la Source, la limite de Saint-Gilles et la *Hooiweg*.

Cet espace contenait, à l'est, le long de la rue de la Source, une partie des *Careel ovens* du couvent Saint-Pierre et l'*Herpsenlant* entourant au nord et à l'est le bien qu'occupait l'hospice de la Sainte-Trinité dont il sera question ci-dessous.

L'ensemble de ces deux biens devait contenir environ un hectare.

Au-delà, vers l'ouest, s'étendait le *Breuckelincx veldt*.

Un premier élément, parfaitement identifié, a servi de point de départ dans la localisation du champ qui nous intéresse.

Il s'agit d'un demi-bonnier appartenant à la seigneurie de Duyst, accensé à la fondation de la Sainte-Trinité (AGR, Famille van der Noot, n° 328 bis, 1781), appelé *Brieckelincx veldt*, cadastré B 340, en 1837.

En fait, ce bien est la moitié nord d'un bonnier, de la seigneurie de Duyst, dont l'autre moitié est donnée à cens aux Pauvres de N.-D. de la Chapelle.

Selon toute logique, cette dernière moitié devrait porter la même dénomination que la première. Il n'en est cependant rien (Voir *Ternellekens (veldt)*).

Des annotations des Greffes scabinaux de Bruxelles renseignent entre 1665 et 1964 (articles 21, 164, 165 et 212) une série de biens

dénommés *Het Brauckelincx veldt bij Ternellekens* (avec variantes pour ce dernier terme), séparés d'une terre de 2 bonniers 71 ½ verges (art. 165, 212).

Laquelle dernière terre appartient, dans sa totalité (près de 2 ha; art. 461), à une même propriétaire en 1741, dite *Brueckelincx veldt bij Ternellekens*, voisine du bien accensé à la Sainte-Trinité, et longeant le *Postweg* (art. 620, 1769) ou chemin Saint-Bernard, donc voisine (*bij*) de *Ternellekens*.

Ce qui précède permet d'évaluer la superficie du *Brueckelincx veldt* à 2 bonniers et demi, c'est-à-dire à environ 2,30 ha, et de le situer à l'est du *Ternellekens (veldt)* dont il sera question plus loin.

Ce champ aurait peut-être couvert, dans la topographie actuelle, les parcelles cadastrales (1837) Section B n° 345, 346, 347, 348 et 349, totalisant 2,23 ha, se rapprochant des 2,30 ha cités plus haut.

Il apparaît également que le *Bruekelijnsbosch* et le *Bruekelijns veld* n'étaient pas, à l'époque, d'un seul tenant, séparés qu'ils étaient par quelque 150-200 mètres, de la rue de la Croix de Pierre à la rue Saint-Bernard, et qu'au total, ils devaient contenir environ 6 bonniers et demi, soit près de 6 ha.

La situation de ces deux biens justifie peut-être notre choix allant à la rue de la Croix de Pierre comme correspondant à la *via versus Brukelens* du Censier ducal de 1321 (p. 135).

**Den Breuckelinghbosch** 1661 AVB, Reg. Trés.  
Le Bois de Brueckelijns

Cette dénomination, de même que le toponyme précédent, et que d'autres non cités (*-poorte*, *-hove*) sont des composés de *Brukelens*, *Brueckelijns*.

Selon LINDEMANS et VAN DER LINDEN (*Aanteekeningen*, p. 44), il s'agit d'un nom de personne employé comme nom d'habitation ou de bien : *te Bruckelijns* signifiant dans l'habitation ou le bien de B.

Selon le Professeur Van Loey, consulté, *Brueckelijns* est bien un nom de personne puisant son origine dans un lieu-dit ou y ayant donné naissance.

Étymologiquement, d'après l'aimable linguiste cité, mais avec toutes ses réserves, *Brueckelijns* pourrait être le diminutif de *broek* (marais, marécage, prairie humide) présentant le suffixe composé de *elin*, issu de *in*.

A propos de ce nom de personne, signalons que nous avons rencontré un texte dans lequel est mentionnée une veuve Bruekelijns (*die weduwe bruckelins*) citée en 1478 au sujet d'un bien à Obbrussel, appartenant à Saint-Jacques-sur-Coudenberg (AGR, AE, n° 6636, f° 23 V°).

D'après H. et W., *Brueckelijns* se trouve à l'est de la vallée du Papendelle (III, 616).

Le Censier ducal de 1321 contient (p. 135) le passage « *in via versus Brukelens* » qui prouve l'importance de Brukelens (habitation ou bien) puisqu'un chemin y conduit.

Quel chemin? Trois possibilités se présentent : de l'Arbre Bénit (rues Jourdan et de la Source); de la Croix de Pierre; de la Fontaine (partie de la rue de la Victoire). Nous opterions pour la deuxième possibilité, le chemin de l'Arbre Bénit étant trop éloigné des biens, le chemin de la Fontaine est moins important puisqu'il n'est pas dessiné dans sa totalité sur le plan de Bruxelles de Jacques de Deventer (vers 1554), au contraire des deux premiers.

Revenons-en au *Brueckelijnsbosch*.

M<sup>re</sup> VLEESHOUWERS-van MELKEBEEK (p. 55, n° 35) cite un Amelric Was, censitaire du bois en 1271 et en 1291. Le Censier ducal de 1321 mentionne (p. 121) Amelric Was en cette même qualité : *Il Amelricus Was de silva apud Brukelens*.

Et concernant le même : *It idem de rivo eunte in ortum suum*. Il y avait donc un jardin d'où un ruisseau était issu (*Elsbeek*).

M<sup>re</sup> VLEESHOUWERS-van MELKEBEEK note (p. 78) qu'en 1651, trois paysans ont érodé plus de deux bonniers du bois en cause.

Enfin, en 1661, le couvent des Riches-Clares vend à la ville de Bruxelles la terre dite *Brueckelinghbosch*, grande de plus de deux bonniers également, pour l'établissement d'une partie du Terrain des Sources, en vue de l'alimentation de la Ville en eau (AVB, Reg. Très., n° 1298, f° 158 et ss.).

Ce qui porte à plus de quatre bonniers la superficie connue, par nous, du bois, c'est-à-dire près de quatre hectares.

Par la connaissance des parcelles cadastrales constituant, en 1837 (VDM) les deux bonniers vendus, en 1661, à la ville de Bruxelles, nous pouvons situer cette moitié présumée du bois : place Louis Morichar et moitié du quadrilatère formé par les rues de Parme, du Mont Blanc et de Roumanie (Voir R. DONS, *Un aspect de l'alimentation en eau...*, fig. 4).

D'autre part, une terre de l'abbaye de la Cambre, parfaitement localisable sur un plan actuel, figurant sur la carte 45 de l'Atlas des biens de cette abbaye, établi en 1717 (AGR, C. et pl. mss, n° 8676 A), enclavée, selon nous, dans le bois concerné, est bornée d'un trait vert aux limites D (nord-ouest) et E (nord-est), avec la mention *Brueckelincx Bosch*.

La limite D confirme la situation des deux premiers bonniers déjà cités plus haut.

Quant à la limite E, elle nous révèle que les deux bonniers restants du bois s'étendaient vers l'est de la première partie, c'est-à-dire, compte tenu de sa contenance, jusqu'à la rue de la Croix de Pierre.

De ce qui a été exposé, il est permis de déduire, semble-t-il, que la partie connue (env. 4 ha) du *Brueckelinghbosch* se trouvait dans la portion de territoire limitée *grossa modo* par le côté ouest de la place Louis Morichar et par les rues de Parme, de la Croix de Pierre et de Roumanie.

het Bunder  
Le Bonnier

1835 Notariat

Cette terre (*lant*) correspondait, en 1837, à la parcelle cadastrale B 334 (VDM) contenant 94,90 ares, d'où la dénomination (1 bonnier = 91,38 ares).

Elle était située entre le *Hooiweg* et le chemin allant du Haut-Pont à la Croix de Pierre.

Ce bien a appartenu, dans la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, aux époux Laurent Loix-Everaerts, et a échu en 1835, par cession et par partage entre héritiers, à leur fils François (AGR, Notariat, n° 33.427, 12 octobre 1835, notaire Delporte).

Den Cappruyn  
Le Chaparon

16<sup>e</sup> siècle AGR, AE, n° 5707, f° 2,  
Abbaye de la Cambre

Est appelé parfois aussi *Het* ou *Den Cappruynken* (AGR, Greffes, art. 40, 1664; 305, 1712).

Ce toponyme est la dénomination d'un petit pré appartenant à l'abbaye de la Cambre, situé dans la *Groote Gemeynte*, à front de la *Beemstraete*, étant la parcelle D (1 J. 9 V. = env. 25 ares) du plan de la

grande prairie communale dressé en 1663 (Copie de 1670. – ACPASB, C. et pl., n° 240). Ce petit bien est limité par un autre de l'abbaye de la Cambre, par un de Saint-Eloi et par une propriété des héritiers de Charles Brooman (*Ibidem*).

Ainsi qu'il a été renseigné plus haut, ce lieu-dit est encore en usage en 1712.

En 1837, *den Cappruyjn* aurait couvert environ le double de la parcelle cadastrale A 411/3 (VDM) ayant une superficie de 14,50 ares et, de nos jours, on le situerait approximativement à l'angle formé par les rues de Merode et Joseph Claes.

**De Careel Hovens**

1715 ACPASB

Les Briqueteries

dites aussi *den Careel hoven* (1772), *den Kareel ovens* (1835)

A ces briqueteries est encore associé, en 1772, le nom de Bernard du Mont, le principal fournisseur de briques pour la construction du fort Monterey en 1672 et 1673 : *by den Careel hoven van Bernard Du Mont* (AGR, Greffes, art. 638, 1772).

Ce toponyme se rapporte à la parcelle 4 de l'Atlas terrier du couvent Saint-Pierre et du *Palen Boeck* datant tous deux de 1715 (ACPASB, Saint-Pierre, n° 12 et 22).

Grand de 4 bonniers 1 journal et 96 verges (= 4,10 ha), ce bien s'étendait à l'ouest de la future rue de la Source, à partir de la rue Capouillet et au nord du *Postweg*, jusqu'à la limite du village avec Ixelles (ACPASB, *Ibidem*).

Dans la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, cette terre appartenait aux époux Laurent Loix-Everaerts et échoua, en 1835, par partage, à l'un des héritiers, François Loix.

A l'époque, il ne contenait plus que 1 bonnier 61 verges 70 aunes, c'est-à-dire environ 1,05 ha (AGR, Notariat, n° 33.427, 12 octobre 1835, notaire Delporte).

**de Claverweyde**

ou **Waeffelaere weyde**

La Prairie aux Trèfles

1683 AGR, Greffes

(Voir le toponyme de *drij Bunderen*)

Cette grande prairie contenant 3 B. 1 J. 80 V. (= 3,17 ha) était contiguë, à l'ouest, à de *vijff Dachwanden* et, au nord, à de *drij*

*Bunderen*, et située, au sud du domaine de Bethléem et du bien de l'abbaye de Forest. Par une pointe, elle touchait au Vieux chemin de Forest (AGR, Greffes, art. 150, 1686).

Bien de la seigneurie de Duyst, il fut accensé à Gilles de Bast (AGR, Famille van der Noet, n° 327, XVII<sup>e</sup> siècle, f° 51) et passa ensuite à sa fille Anne Catherine, épouse de Louis de Pernay (AGR, Greffes, art. 140, 1683) et ensuite à Pierre Sophie et à son épouse Barbara van Cutsem (*Ibidem*, art. 150, 1686).

Au-delà, nous manquons d'informations.

De nos jours, cette prairie serait circonscrite *grossa modo* par les rues Emile Feron, Fernand Bernier et la limite de Forest, et serait traversée par l'avenue du Rol.

**De cleyne gemeeynte**

1664 AGR, Greffes

La Petite Prairie communale

Dans le passé, Obbrussel a possédé deux prairies communales, la grande et la petite, situées de part et d'autre du chemin menant au *Nieuwmolen*.

La première mention d'une « communale » connue de nous, remonte à 1262 : *medietatis prati... quod dicitur communia pratum* (P. BONENFANT, *Cartulaire*, texte 112, juin 1262).

Empruntons à l'ingénieur agronome R. GEORLETTE (*Histoire des biens communaux et des droits d'usage en Belgique*, 1955) quelques détails concernant les prairies communes.

La première herbe appartient à l'exploitant; après la fenaison, la deuxième herbe ou regain revient de droit à la collectivité, c'est le droit de vaine pâture.

Qui désigne l'exploitant? Parfois le seigneur, laïc ou religieux.

L'auteur signale les attaques contre les communaux à partir du XVII<sup>e</sup> siècle, et le prélude au partage de ceux-ci au siècle suivant, avec apparition de piquets et de haies.

Il note qu'ils existent encore actuellement et leur incidence dans le droit (Code civil, art. 542; Code rural, art. 23 à 28).

Revenons-en aux communaux d'Obbrussel où se posent des problèmes : qui ou quelle Institution désigne l'exploitant? Au profit de qui ou de quoi?

Questions restées jusqu'à présent sans réponse.

Si nous disposons d'une carte figurative de la *Groote gemeynte*, ainsi que nous le verrons plus loin, rien de semblable n'existe pour la petite prairie communale. Force nous est de ne nous fonder que sur des éléments de localisation puisés dans des documents d'archives, à une exception près, non cartographiques.

Un croquis des biens de l'abbaye de la Cambre concernant le *Clootinghe*, dessiné au début du XVIII<sup>e</sup> siècle, porte la mention *De Cleyne gemeynte van obbrussel*, fournissant à son sujet une première localisation : entre la Senne et le Vieux chemin de Forest, au-delà de la *Biesstraete* conduisant du chemin à la Senne (AGR, C. et pl., Invent. mss n° 612, minutes de l'Atlas terrier, f° 32, V°).

En 1755, dame Hélène Josépha Christyn de Meerbeek vend aux époux Clément Robie-de Roy, l'*Amenissenhuys* (AGR, Greffes, art. 549).

Ce petit bien (36,20 ares) correspond, à front du Vieux chemin de Forest, à la parcelle cadastrale A 331 en 1837 (VDM).

En 1755, il est borné, à l'ouest, par le *Regenbempt* appartenant à la venderesse, et, au nord, par la *Cleyne gemeynte*, confirmant ainsi la situation de la « communale » et précisant, semble-t-il, que le *Regenbempt* est distinct de la *Cleyne gemeynte*.

C'est une interprétation. Ce n'est pas la seule.

Une autre consisterait à considérer, non le *Regenbempt*, mais la *Biesstraete* comme limite ainsi qu'il en est sur la carte figurative citée plus haut : un chemin étant fréquemment un élément de délimitation dans le passé.

Tenons compte des deux hypothèses quant à l'étendue de la *Cleyne gemeynte*.

Un plan du *Nieuwmolen* et de ses abords, dressé en 1710 (AGR, C. et pl. mss, n° 689) révèle que le baron Christyn de Meerbeek est le propriétaire d'un pré de 9 journaux (= 2,05 ha), au sud de la prairie du moulin. Pré acquis de Nicolas de Bast, en 1666, par François Christyn (AGR, Greffes, art. 104).

Ledit bien se trouve dans la *Cleyne gemeynte* ainsi qu'en attestent les mentions de Gilles de Bast (père de Nicolas) ou de ses héritiers, en qualité de propriétaires voisins d'une prairie de 3 journaux située dans la « communale », près du *Nieuwmolen* (AGR, Greffes, art. 49, 1664; 279, 1705; 572, 1753).

Ainsi donc les biens de la famille Christyn de Meerbeek s'étend-

daient, au XVIII<sup>e</sup> siècle, de la *Biesstraete* à la prairie du *Nieuwmolen*, entre le Vieux chemin de Forest et la Senne.

Cette étendue correspond-elle à la *Cleyne gemeynte*? Oui, si l'on y comprend le *Regenbempt*. Non, si on l'en excepte.

Ce que l'on peut avancer avec certitude, c'est que la *Cleyne gemeynte* s'inscrivait dans le très large espace limité par le chemin du *Nieuwmolen*, le Vieux chemin de Forest, la *Biesstraete* et la Senne, non compris la prairie du *Nieuwmolen* et les 5 bonniers 2 journaux 21 verges accenses à l'abbaye de la Cambre.

Sa superficie? En additionnant les contenances citées plus haut dans le texte :

4,80 ha env., *Regenbempt* compris.

2,70 ha env., *Regenbempt* non compris.

De toute manière, elle doit être inférieure à 5,90 ha, contenance de la *Groote gemeynte*.

Pour la carte toponymique, nous avons adopté la version minimale.



Carte toponymique de Saint-Gilles (photo Photocromie)  
Report des toponymes sur une carte de la commune dressée en 1955.

De Clootingen Bempd  
Pré des Clutinc

1837 VDM  
1687 *Den Clutinck* (AGR, AE,  
n° 7251, f° 5 V°, Abbaye de

Forest

1287 ACPASB (L. VERNIERS, *Hist.  
de Forest*, p. 17)

Rappelons la différence entre *bempd* (pré enclos) et *weyde* (prairie).

Le dictionnaire traductif de L. GROOTAERS (16<sup>e</sup> éd., s.d.) donne cependant, de nos jours, pour les deux termes : pré, prairie. Indistinctement.

Louis VERNIERS, dans son *Histoire de Forest* (p. 17) écrit à propos du *Clootingen Bempt* : « Prairie des Clutinc. La famille patricienne des Clutinc de Bruxelles possédait de grandes étendues de prairies sur les rives de la Senne. Elles y entretenaient de nombreux troupeaux de moutons à laine. Le bempt situé entre la Senne et l'Oude Vorstweg appartenait à Walter Clutinc au XIII<sup>e</sup> siècle ».

Ce bien, grand de 3 bonniers 2 journaux 1 verge (= 3,20 ha) était situé ainsi qu'il est dit plus haut. Précisons, au sud de la *Biesstraete*, non contigu à celle-ci, et voisin du *Bempt van fonteynes* (Voir ce toponyme) jouxtant la limite de Forest.

Il a appartenu à l'abbaye de la Cambre, et est mentionné comme tel, notamment, en 1508 (AGR, AE, n° 5614/3, Cartulaire, f° 431) et l'est encore en 1787 lors de la déclaration des biens sous le règne de Joseph II (AGR, CC, n° 889), avant de devenir, par la suite, la propriété de l'abbaye de Forest, et le rester jusqu'au 26 novembre 1794.

A cette dernière date (6 Frimaire an III), conséquence pécuniaire de la lourde contribution militaire imposée par l'occupant français à Bruxelles et à sa banlieue, l'abbaye vend *den Clutinck* au époux Henri de Pauw et Suzanne van der Meulen (AGR, Greffes, art. 757). Dès lors, le bien appartiendra à des particuliers et parmi eux, le rentier M. Dehase, de Bruxelles, en 1837 (VDM, Matrice cadastrale, Parcelle A 440).

La feuille Saint-Gilles de l'Atlas cadastral Popp (vers 1860) montre la Clootingen bempd parcellé et traversé par la ligne de chemin de fer de Hal à Bruxelles.

het Dorp  
Le Village

1837 VDM

Cette expression se rapporte à la partie bâtie du village en 1837 : de la Porte de Hal à l'église; le côté est de la chaussée de Waterloo jusqu'à la Barrière; le début des rues Jourdan (d'alors) et du Fort.

de drij Bunderen  
Les Trois Bonniers

1687 AGR, Greffes

Trois possessions de la seigneurie de Duyst, à Obbrussel, de *drij Bunderen*, de *Claverweyde* et de *vijff Dachwanden* sont contiguës et limitées *grosso modo*, à l'ouest et à l'est, par le Vieux chemin de Forest et par le *Middelweg* (future chaussée de Forest); au nord, par le domaine de Bethléem et la ferme de l'abbaye de Forest à front du Vieux chemin; au sud, par la limite de Forest.

La prairie appelée de *drij Bunderen* se trouvait à l'ouest du *Middelweg*, sans y jouxter, entre la prairie de *vijff Dachwanden*, au nord, et la limite, même dépassée, de Forest, au sud.

D'après un mesurage effectué en 1680, elle contenait 2 bonniers 2 journaux 2 verges ou 2,2840 ha (AGR, Greffes, art. 117).

La prairie fut accensée successivement, au XVII<sup>e</sup> siècle, aux époux Nicolas de Bast (*Ibidem*, art. 117) et à Henri Théodore Loyens, secrétaire de la ville de Bruxelles (*Ibidem*, art. 155, 1687).

Les Loyens et consorts la céderont, en 1778, à Martin Mus (*Ibidem*, art. 673 et 674), lequel est renseigné, en 1836 et 1837 (VDM), en qualité de propriétaire des parcelles A 464 (Saint-Gilles) et A 26 (Forest) couvrant 2,4890 ha, superficie à comparer à celle qui est indiquée plus haut.

Actuellement, la partie saint-gilloise de la prairie serait bornée par les rues Fernand Bernier, de Bosnie, la limite de Forest, et serait proche de la chaussée de Forest.

Dry Hoek  
Le Triangle

Vers 1860 Popp

Ce lieu-dit est renseigné sur la feuille Saint-Gilles de l'Atlas cadastral Popp (*circa* 1860). Et ne l'est ni sur le Plan primitif 1811, ni sur VDM 1837.

Il est situé au confluent de la Senne et d'un de ses bras. Peut-être est-ce là l'origine de ce toponyme.

**Geesel Veld** 1837 VDM  
Champ du Fouet (châtiment)

Ce champ doit sa dénomination à la proximité de la croix au carrefour du *Hooiweg* (Voir *den Geesele*).

Voisin de l'*Alsemberg*, le *Geesel Veld* est déjà cité en 1687 dans le cahier des assiettes du XX<sup>e</sup> dernier : *aen de geesvel[t]* (AGR, AE, n° 7251, f° 3). Il se situait dans la pointe formée par la jonction du *Hooiweg* et de la *Hollestraete*.

C'est le quartier du Home des Tilleuls.

Ce lieu-dit figure sur des plans de Saint-Gilles du XIX<sup>e</sup> siècle. Exemples : Plan primitif de 1811 (Champ dit *Geesele*), VDM 1837, Popp, vers 1860, et tombera dans l'oubli au cours du dernier quart du XIX<sup>e</sup> siècle (Voir *Alsemberg*).

**den Geesele** 1626 AGR, AE  
Le Fouet (châtiment)

Ce toponyme se rapporte à une croix de carrefour (du *Hooiweg*), également croix-limite bornant le village d'Obbrussel.

Cette croix est visible sur la carte 45 de l'Atlas terrier de l'abbaye de la Cambre, dressée en 1717, par G. Couvreur, à la jonction de la *Hollestraete* et du *Hooiweg* (AGR, C. et pl. mss, n° 8676 A), et est mentionnée dans deux textes relatifs à la vérification des bornes séparant Forest et Obbrussel, effectuée en 1576 (copie de 1681) : *het cruys geheeten de Gheersele* (AGR, AE, n° 889) et en 1626 (*Id.*) : *het cruys geheeten den Geesele* (AGR, AE, n° 889). Elle est citée également, en 1687, dans les assiettes du XX<sup>e</sup> denier : une terre se trouvant *byder geessel* (AGR, AE, n° 7251, f° 26).

Actuellement cette croix se trouverait, à mi-hauteur, dans la rue Eugène Verheggen qui, avec la rue de Loncin, rappelle le tracé de la *Hollestraete*.

**De groote gemeynte** 1665 AGR, Greffes, art. 55  
La Grande Prairie communale

Nous sommes mieux informé sur la *Groote gemeynte* que nous ne l'avons été sur la petite prairie communale.

Deux plans appartenant aux ACPASB (n° 240, 1663; 376, carte 11, vers 1825) nous renseignent sur l'étendue, les bornes et les propriétaires partiels de la première prairie citée.

Celle-ci s'étendait sur 6 bonniers 1 journal 84 verges (= 5,90 ha) et était limitée, au sud, par le chemin conduisant au *Nieuwmolen*; au nord et à l'ouest, par des biens de l'hôpital Saint-Jean; à l'est, par la *Beemstraete* (= *Bempdstraat*). Le *Zandbeek* le longeait à l'ouest.

En 1663, neuf propriétaires se partageaient la *Groote gemeynte* divisée en bandes transversales. Six étaient des institutions religieuses ou charitables (Chapelle Saint-Josse à Saint-Gudule, la Cambre, Saint-Eloi, Pauvres de la Chapelle et de Saint-Géry, Sainte-Alène à Forest).

**Grooten Savel Put** 1837 VDM  
Grande Sablonnière  
La «Fosse au Sable» en 1805

Ce toponyme s'applique à une vaste pièce de terre, grande de 5 bonniers 20 verges (= 4,6147 ha) appartenant au couvent (hôpital) Saint-Pierre. Elle était située entre l'actuelle rue Capouillet (*Hoere straatken*) et la limite de Saint-Gilles-Ixelles: elle était bordée partiellement, à l'ouest, par la rue de la Source de nos jours (chemin de l'Arbre Bénit) et traversée par le *Postweg* (ACPASB, C. et pl., n° 21, 1805).

Ce bien couvrait la parcelle 3 et partiellement la parcelle 4 (*de Careel Hovens*) de l'Atlas terrier de l'hospice (!) Saint-Pierre avec la *Palen Boeck* s'y rapportant, établis en 1715 (ACPASB, n° 12 et 22) auxquels nous empruntons ce qui précède.

Dans cette terre était le *Grooten Savel Put*, origine de ce toponyme. C'était une grande sablonnière occupant près de la moitié (2 bonniers 1 journal 24 verges = 2,1109 ha) de la superficie totale (ACPASB, C. et pl., n° 21, 1805).

Exploitée, en 1789, par deux personnes, leur loyer était déduit de celui de la fermière de l'ensemble (AGR, CC, n° 46, 408; AE, n° 13.149).

En 1837, le bien total, d'une contenance de 4,4660 ha, correspondant à la parcelle cadastrale B 40, appartenait encore à l'hôpital Saint-Pierre (VDM et matrice cadastrale).

Une carte de *circa* 1860, montre cette grande terre traversée par la chaussée de Charleroi, l'hôpital Saint-Pierre étant encore propriétaire de part et d'autre de la voie (Popp et matrice). Il n'est plus question du *Grooten Savel Put*.

Den grooten Tooren  
La Grosse Tour

1837 VDM

C'est assurément la proximité de la Grosse Tour qui est à l'origine de ce toponyme.

Celle-ci était un élément de la défense murale de la ville de Bruxelles. Plus grande (avec la Tour Bleue) que les autres tours de la muraille, elle servait de poste de guet, en temps de guerre, dominant les hauteurs d'Ixelles et de Saint-Gilles.

Démolie en 1807, elle se trouverait actuellement en territoire bruxellois, en face de l'église des Carmes, avenue de la Toison d'Or.

Le lieu-dit, oublié de nos jours, couvre la partie de l'actuel territoire saint-gillois comprise entre la rue Bosquet et le début de l'avenue Louise.

Une rue de la Grosse Tour, à Ixelles, rappelle cette construction.

t' Herpsenlant

1732 AGR, Famille van der Noot

Ce toponyme concerne une terre dont nous ignorons la superficie, appartenant, en 1732, aux héritiers Jacobs (AGR, Famille van der Noot, n° 327, f° 15 V°).

Elle contournait d'ouest en est, par le nord, un bien de la seigneurie de Duyt accensé à l'hospice de la Sainte-Trinité à Bruxelles (*Ibidem*).

Actuellement on la situerait à cheval sur la chaussée de Charleroi, à hauteur de la rue Faider, entre les rues Saint-Bernard et Veydt.

Le lieu-dit se présente aussi sous la forme de t' Herpenlant dans le document cité.

La signification de t' Herpsenlant pose un problème. Aucun dictionnaire néerlandais classique ou dialectal, ancien ou actuel, n'en donne de traduction.

Peut-être trouve-t-on une explication dans l'article *Erpent* de l'ouvrage d'Albert CARNOY, *Origines des noms des communes de Belgique* (p. 193).

L'auteur estime qu'il convient de rapprocher de *Erpent*, les toponymes *Herpen* et *Herpt*, dont la base est le radical germanique *Harp*, signifiant croch, courbé, coin. Donc un terrain en coin...

Or il se fait que la terre qui nous intéresse est précisément courbe...

Hondnest  
Nid de Chien  
(Étang et moulin)

XVIII<sup>e</sup> s.

AVB, Travaux publics, liasse 676/B  
*Cleyn moleken ofte Hondnestmolen*,  
(WAUTERS, Env., III, 559)

Cet étang appelé aussi Nid de Chien, par traduction, surtout au XIX<sup>e</sup> siècle, dénomination restée sans explication valable jusqu'à nos jours, est déjà cité dans le Censier ducal de 1321 (p. 125), sous la forme de *Slachvivere* rappelant le *Slachmolen* qui y était contigu (Voir *infra* *Slijpmolen*).

En fait, étang et moulin à eau formaient un tout, tributaire du *Molenbeek* ou *Maelbeek*, ruisseau qui n'était que l'*Elsbeek* d'Obbussel ayant changé de nom à partir de la Porte de Hal.

Étang et moulin étaient liés à ce point que le *Slijpmolen* était appelé également *Hondnestmoleken* ou tout simplement *Hondnest*.

Représenté sur le plan de Bruxelles de Jacques de Deventer (vers 1554), cet étang l'est aussi sur les plans ultérieurs et même — surprise — vers 1860 (nous nous en expliquons plus bas).

En 1837 (VDM), l'étang avait une superficie de 1,4175 ha.

Cette pièce d'eau s'étendrait actuellement entre les rues de Hollande et d'Angleterre, et serait traversée, en son milieu, par la rue de Merode.

Une expertise parcellaire effectuée entre 1811 et 1813 (AGR, Cadastre du Brabant, n° 248) décrit l'étang : assez bien aéré, sur fond marécageux, d'un produit médiocre.

On gagnait le *Hondnest* ou Nid de Chien en suivant le chemin conduisant au *Nieuwmolen* jusqu'à la rencontre avec la *Beemstraete* (ou *Kleine molenweg*), aujourd'hui disparue, puis cette dernière en direction de la Ville.

Ayant appartenu à des particuliers pendant des siècles, en 1848, l'étang du Nid de Chien et le moulin à eau (le *Slijpmolen*) sont acquis par la ville de Bruxelles en vue de s'assurer l'eau du *Molenbeek* pour son fossé d'octroi, alors qu'auparavant, le ruisseau se jetait dans la Senne.

Étang et moulin resteront la propriété de la Ville jusqu'en 1853. A cette date, avec l'accord de l'édilité saint-gilloise, les eaux en provenance de la commune seront détournées dans le grand collecteur situé devant la Maison des Aveugles.

C'est donc non sans surprise que nous avons remarqué que le

cours, alors asséché du ruisseau, est représenté sur la feuille Saint-Gilles de l'Atlas cadastral Popp (vers 1860), avec la mention « Cours d'eau ».

En 1855, selon l'ingénieur Le Hardy de Beaulieu, dans sa demande de concession d'un chemin de fer de jonction, l'étang est planté (BR, C, et pl., XXXI Bruxelles, III, 3382).

Le plan d'urbanisation du quartier de la station du Midi, établi par Victor Besme, approuvé par le conseil communal de Saint-Gilles, le 23 mai 1863, allait rayer de la carte l'étang, le moulin à eau, le lit asséché du *Molenbeek* et les vieux chemins conduisant au *Hondnest* et au *Nieuwmolen*. Des rues nouvelles sont ouvertes. Ce sont les actuelles rues d'Angleterre, de Hollande, de Suède et autres.

**Hoog brugge** 1845 ACSG  
Haut-Pont

La chaussée de Waterloo, tracée en 1725, enjambait par un pont le chemin de Saint-Job à Bruxelles, situé dans une dépression (comblée plus tard), d'où le toponyme.

Cet ouvrage d'art est généralement appelé *Viaduc* sur les plans du XIX<sup>e</sup> siècle, et est visible sur le profil d'une des deux variantes du tracé de la chaussée, avant 1725 (AGR, C, et pl., n° 171 mss).

L'expression *Hoog brugge* est mentionnée dans l'Atlas des communications vicinales dessiné en 1845 (ACSG, Cadastre).

Signalons que la rue Africaine suit, partiellement, le tracé du chemin de Saint-Job, et que l'avenue du Haut-Pont, à cheval sur Saint-Gilles et Ixelles, rappelle l'existence du viaduc.

**Kelpers Boonden** 1767 AGR, AE.  
Bonnier exploité par un certain Kelper (?)

Il s'agit d'une prairie d'un bonnier appartenant à la chapellenie de Sainte-Madeleine (Eglise N.-D., de la Chapelle).

Ce bien se trouvait à front du Vieux chemin de Forest et était limité, au nord, par la *Biesstraete*; au sud, par le *Clootingen Bempd*; à l'ouest, par un pré de l'abbaye de Forest (AGR, AE, n° 2.618, 1767). Il correspondait à la moitié environ des parcelles cadastrales 437 et 439 en 1837 (VDM).

Parmi les habitants d'Obbrussel, nous ne trouvons qu'un DE KERPER, au XVII<sup>e</sup> siècle (AGR, Greffes, art. 153, 1687), exploitant des terres, mais pas à l'endroit qui nous intéresse.

**het Kerkhofs Veld** 1837 VDM  
Le Champ du Cimetière

Ce lieu-dit n'apparaît qu'après novembre 1784 et est lié à l'établissement du « Cimetière de la Chapelle » à Saint-Gilles.

Une ordonnance de l'empereur Joseph II, du 26 juin 1784, interdisait, après le 1<sup>er</sup> novembre de la même année, les inhumations dans les églises, les chapelles et les cimetières des villes et des bourgs.

En application de celle-ci, les fabriciens de l'église N.-D. de la Chapelle avaient acquis un terrain à Saint-Gilles, dont un bonnier (0,9138 ha) devenait le cimetière de la paroisse ainsi que des succursales de N.-D. des Victoires au Sablon et des SS-Jean-et-Etienne aux Minimes.

Le cimetière était situé à front de la rue de la Ferche d'alors (aboutissant à la chaussée d'Alseberg) et avait son entrée dans la première voie nommée.

**den Keyser** (Voir *Bempt van fonteynes*)

**Koeÿweÿde** 1791 AGR, AE, n° 13.244, Riches-  
Prairie des Vaches Claires

Est ainsi nommée la parcelle 13 de l'Atlas des biens des Riches-Claires (AGR, C, et pl., n° 2015 mss), grande d'environ 1 ha.

Est dit *Prairie des Vaches*, en 1808, avec habitation (AGR, Ventes des biens nationaux, affiche 652).

**Koolput** 1837 ACSG  
Dépôt de charbon?

Une demande d'autorisation d'établir une briqueterie à l'endroit dit *Koolput* (Parcelle cadastrale VDM B 49; 61,20 a), à front du chemin Saint-Bernard, est introduite auprès de l'administration communale saint-gilloise, examinée en séance du conseil communal le 29 janvier 1837, et approuvée ultérieurement (ACSG).

Le bien en question appartenait à F.A. Cnapelinckx, marchand de charbon, demeurant à Bruxelles, rue Nuit et Jour (ACSG.-VDM). Ce qui laisse supposer que le propriétaire y avait un dépôt de charbon (et non de choux), d'autant que le chemin Saint-Bernard sur lequel il se trouvait, a porté, en 1750, dans l'Atlas des biens des Riches-Claires (AGR, AE, n° 2015, parcelle 8), la dénomination de *den ouden postwegh vande Caudenberghsche poorte naer Marie Mont*, ce qui semble bien signifier que le charbon hennuyer était acheminé à Bruxelles aussi par le haut de Saint-Gilles. D'où le dépôt du chemin Saint-Bernard.

Nature du sol, possibilité d'acheminement et d'entreposage du combustible seraient-ils à l'origine du projet d'établissement d'une briqueterie à cet endroit? C'est possible.

Signalons que le chemin Saint-Bernard a porté officiellement, dans l'Atlas des voies vicinales de Saint-Gilles, établi en 1845 (ACSG, Cadastre), le nom de *Koolputstraet* (Chemin n° 20). Cette dénomination ne fut que temporaire, on en revint à « chemin Saint-Bernard ».

**Lange Haag** 1836 Craan  
Longue Haie

Ce lieu-dit est déjà cité par Adolphe VAN LOEY pour Ixelles, proche de Saint-Gilles, dans un extrait de texte daté de 1690 : (*Lange haeg velden*) *Studie over nederlandsche plaatsnamen... Elsene*, blz. 156).

Le Plan géométrique de la ville de Bruxelles dressé par W.B. Craan (1/5000, 1836) renseigne le bâtiment d'une ferme nommée *Longue Haye*, en territoire saint-gillois, à l'extrême limite d'avec Ixelles, en bordure du sentier n° 34, dit *Lange haeg* (ACSG, Atlas des voies vicinales, 1845), suivi à Ixelles du chemin de la Bergerie, future rue de Stassart.

Il est à noter que notre actuelle rue Bosquet a eu comme assiette le chemin vers la *Longue Haie* (n° 19). Cette voie est encore appelée vers 1860 (Popp, 1/2.500), *rue de la Longue Haie*. Avant la création de l'avenue Louise vers le bois de la Cambre, en 1864, le chemin de la Longue Haie à Saint-Gilles se continuait en territoire ixelloise où était conservé le nom de *rue de la Longue-Haie*, tandis qu'à Saint-Gilles, le tronçon devenait plus tard rue Bosquet.

À Ixelles, entre les futures rues de Stassart et du Beau-Site, s'étendaient *De Lange Haag velden* (VDM, Carte des environs de Bruxelles, 1/10.000, 1840, feuilles 5 et 8) mentionnés déjà en 1690 (Voir ci-dessus).

Il convient, semble-t-il, de rappeler le sens que donne Auguste VINCENT au toponyme *haag*, dans son ouvrage *Que signifient nos noms de lieux?*, p. 35 : *Haie* et le nl. *haeg* signifiaient jadis « bois clôturé », abondants dans notre toponymie; ils rappellent des bois de moyenne importance.

Et d'envisager le lien pouvant exister entre *Nieuwenbosch* (Voir ce lieu-dit), bois clôturé (?) et *de Lange Haag*, la deuxième dénomination expliquant la première.

**Lennekens Veld** 1811 Plan primitif  
Champ du Petit Tilleul

Ce toponyme est une variante de *Lindekensveld*, nom que porte d'ailleurs un champ voisin à Ixelles, situé au-delà de la limite de Saint-Gilles.

Dans le passé, ce champ se trouvait dans l'angle constitué par le chemin (n° 14) unissant la Croix de Pierre au Haut-Pont (Ma Campagne) et la limite de Saint-Gilles et d'Ixelles formée par le chemin de Saint-Job à Bruxelles (n° 7) sur lequel a été tracée la rue Africaine. Il touchait également au *Hoolweg* (n° 9), correspondant, en cet endroit, à la rue Moris.

Actuellement, le *Lennekens Veld* serait jalonné par le haut de la rue d'Espagne, les rues Moris et de l'Aqueduc, Ma Campagne et par la limite de Saint-Gilles. Il serait traversé par la chaussée de Charleroi.

Ce champ est encore indiqué sur la feuille Saint-Gilles Popp, vers 1860.

**Het Lindeken** 1712 AGR, AE,  
Le Petit Tilleul *Descriptio parochiae*

Ce toponyme s'applique aussi bien à un arbre, un tilleul, qu'à une habitation ou à une exploitation maraîchère.

La tilleul planté au coin ouest du Vieux chemin de Forest et de celui menant au *Nieuwmolen*, est signalé dans la Description de la paroisse de Saint-Gilles rédigée, en 1712, par le curé Nicolas Richart : *ad arborem het Lindeken* (AGR, AE, n° 22.783, p. 175). Il est représenté sur deux documents cartographiques, l'un, daté de 1717, la carte 46 de l'Atlas des biens de l'abbaye de la Cambre (BR, Mss, n° 13.537, 2°

partie); l'autre, la carte figurative de ceux du couvent des Riches-Claires, dressé en 1750 (AGR, C. et pl. mss, n° 2015).

L'habitation est dessinée, à l'angle des chemins précités, sur le premier document cartographique indiqué plus haut, et est dit : *sekere huysinge gemeynelijck genoempt het Lindeken* (AGR, Greffes, art. 426, 1750).

Quant à l'exploitation maraîchère (*ibidem* : *metten Bourkois hoff daerachter aengelegen*), elle contenait 1 bonnier 1 journal 60 verges ou 1,26 ha (*ibid.*) et était insérée dans un bien accensé à l'abbaye de la Cambre.

Au XVIII<sup>e</sup> siècle, habitation et potager appartenait à des particuliers (AGR, AE, n° 22.783, 1712, p. 175. – Greffes, art. 426, 1730).

**Loypensberch** 1406 ACPASB  
Colline de Loypens

Ce toponyme se rapporte à la petite hauteur sur laquelle est construite l'église de Saint-Gilles (Il n'est que de gravir l'actuelle avenue Jean Volders pour se rendre compte de cette réalité).

Il doit son origine à des biens censaux ducaux qu'exploitait un certain Henri Loypens, en 1321, à l'angle qui est actuellement formé par la chaussée de Waterloo et par la rue du Fort (Censier ducal de 1321, p. 120).

J. LINDEMANS et E. VANDER LINDEN (*op. cit.*, p. 25) ont relevé, sous la date de 1406, la forme de *Loypensberch* dans un terrier de l'hôpital Saint-Jean, aux ACPASB.

M<sup>re</sup> VLEESCHOUWERS-van MELKEBEKE, dans son étude « *Tien-den, tiendheren en pastoors te Sint-Gilles-Obbrussel...* » (*STUDIA HISTORICA GANDENSIA*, Gent, 1979), cite dans la note 49, des formes quelque peu différentes de ce lieu-dit : *Loykensberch* (1420), *Loosenberch* (1604).

Et E. VANDER LINDEN, dans « *De voormalige Ukkelsche et Obbrusselsche Wijngaarden* » (*Blz. 3*) : *Loyffenberch*.

Au-delà de 1604, nous n'avons plus rencontré mention de ce toponyme.

**Den Merlÿnstock** 1715 ACPASB  
Le Bâton de Merlin

Pour quelle raison cette terre du couvent Saint-Pierre a-t-elle porté le nom de l'Enchanteur du cycle d'Arthur? Nous l'ignorons.

Nous n'avons rencontré qu'une mention de ce toponyme, sous la date de 1715, dans la *Palen Boeck* dudit couvent (ACPASB, Saint-Pierre, n° 22).

*Den Merlÿnstock* désigne la parcelle 2 de l'atlas terrier du couvent (*ibid.*, C. et pl., Saint-Pierre, n° 12), comprise dans l'ensemble plus vaste appelé au XIX<sup>e</sup> siècle *Het Blok* (Voir ce terme).

Le *Palen Boeck* nous décrit le premier bien cité : une pièce de terre (*stuckant*) de 3 bonniers 2 journaux 29 verges (= env. 3,50 ha), bornée par les actuelles rues Capouillet (*De Hoere Straetken*) et de la Source (*Het Straetken naar de Careel hovens*) partiellement.

Aujourd'hui on inscrirait *Den Merlÿnstock* dans le quadrilatère formé par les rues d'Ecosse, Bosquet, Capouillet et Berckmans, avec un prolongement vers la rue de la Source.

**dmispelteerken** 1447 AGR, Famille van der Noot  
Le Petit Néflier 1420 *mespeltercken* (AGR, AE)  
(*Mispelteerken*)

Ce petit arbre sert de repère dans la localisation d'un bien de la seigneurie de Duyst, grand de deux bonniers, cité dans les déclarations de cens en 1447 :  *twee buenren lants gelegen te brukelyns... boven dmispelteerken* (AGR, Famille van der Noot, n° 327, f° 65 V<sup>o</sup>). Bien borné, à l'ouest, par une terre des Pauvres de Saint-Gilles (2 B. 2 J.) et, à l'est, par une autre appartenant à l'abbaye de la Cambre.

Une déclaration de cens de la même seigneurie, du 20 novembre 1786, apporte une précision supplémentaire quant à la situation de la terre des Pauvres de Saint-Gilles, voisine, à l'ouest, du premier bien envisagé : elle est à front du *Hooiweg*; dans le cas présent, la rue Moris actuelle.

De ce qui précède, il est permis d'estimer que le bien de la seigneurie de Duyst cité au début de cette notice aurait couvert les parcelles cadastrales B 325, 326 et 327 (VDM, 1837), d'une superficie totale de 2,14 ha, ce qui se rapproche des 2 bonniers (env. 1,83 ha) du bien seigneurial et, par là même, de localiser le *Mispelteerken*.

Ce même arbre est cité comme repère dans le rappel de la limite de la dime de Saint-Jacques-sur-Coudenberg, à Obbrussel, en 1420, au sud du *Bruekelijns* (AGR, AE, n° 6760).

#### Ternellekens boom

1720 AGR, Greffes, art. 338

Tout comme *Ternellekens veldt*, ce toponyme doit son origine à la proximité de l'Arbre Bénit (*Eiterken*), *Ter* indiquant celle-ci ou la direction (vers).

Mentionné également en 1786 (AGR, Famille van der Noot, n° 328bis), cet arbre est représenté avec dénomination ou simplement indiqué sur des plans du territoire saint-gillois, à l'endroit où le *Hooiweg* franchit la limite avec Ixelles et forme carrefour avec le chemin de Tenbosch à l'Arbre Bénit (1840, Plan de la commune de Saint-Gilles; vers 1860, feuille Saint-Gilles Popp).

Le *Ternellekens boom* est à la fois un arbre-limite et un arbre de carrefour.

Un fragment de texte nous laisse cependant perplexe : *aen het Cappeleken te voren Ternelleken boom* (AGR, Famille van der Noot, n° 328 bi, 20.XI.1786).

Y eut-il d'abord arbre, ensuite petite chapelle puis de nouveau arbre à cet endroit?

#### Ter Nellekensveldt

1721 ACPASB

Pour l'origine de cette dénomination, se référer à *Ternellekens boom*.

Ce champ appelé *Ternellekensveldt* ou plus simplement *Ter Nelleken* (Ex. : *op het veldt genaemt ter nelleken*; ACPASB, C. et pl., n° 205, 1769) était voisin, au sud, du *Breuckelincx veldt* déjà examiné.

Par des annotations des Greffes scabinaux de Bruxelles (art. 113, 328 et 377, de 1679 à 1723), nous savons qu'un bien de 2 bonniers 79 verges 1/2, à l'endroit qui nous intéresse (*ter plaetse geheeten ter [ten het] Nelterken*) a été détaché d'une terre plus vaste, grande de 6 bonniers 1 journal et demi.

Lesquels 6 B. 1 1/2 J. (= 5,48 ha) représentaient la contenance totale du *Ternellekensveldt* qui s'étendait du *Breuckelincx veldt* à l'actuelle rue de Neufchatel, puisque la terre dite *het Vliarcken* (Voir *Infra*) était appelée également d'*Eiterken* en 1789 (AGR, AE, n° 13.032) et plus

clairement encore, en 1800, lors des ventes de biens nationaux : « Terre nommée *Ternelleken* » (AGR, Aff. 636).

Appartenaient à ce champ (*op het veldt genaemt ter Nellekens veldt* [ACPASB, C. et pl., n° 349, carte 5, 1721]), le demi-bonnier, bien seigneurial de Duyst, donné à cens aux Pauvres de N.-D. de la Chapelle, dénommé cependant aussi *Breuckelincx veldt*. Et, isolée, plus au nord, à front de la future rue de la Croix de Pierre, une terre de la même seigneurie accensée à cette institution charitable.

Constatation déconcertante, le bonnier censal de Duyst cité plus haut, partagé par moitié entre l'hospice de la Sainte-Trinité et les Pauvres de N.-D. de la Chapelle, est parfois nommé, dans sa totalité, *Ternelleken* (ACPASB, C. et pl., n° 205, 1769) tandis que parfois chacune des moitiés porte un nom différent : *Brieckelincx veldt*, au nord; *Ter Nelleken*, au sud (Voir ci-dessus).

#### Nieuwenbosch

1668 AGR, Greffes, art. 69

#### Nouveau Bois

1321 *Nova silva* (Censier ducal)

1360 *Nuwenbosch* (AGR, AE)

Ce bois, cité dès 1265 d'après HENNE et WAUTERS (III, 615), était selon eux une chasse gardée (*warande*) appartenant au domaine, comprenant, en 1405, 14 bonniers (env. 12 ha) (*Ibidem*, et n. 4).

P. BONENFANT estime qu'il pourrait s'agir d'un boisement, comme semble l'indiquer la qualification de « Nouveau » (Cartulaire, p. 248).

Le Censier ducal de 1321 mentionne le bois sous la forme de *nova silva* (p. 13).

Outre ce qui est indiqué ci-dessus, on trouve citation de ce bois dans les archives du couvent Saint-Jacques-sur-Coudenberg, entre 1360 et 1478 (*nova silva*, *nuwenbosch*) et en 1698 (*Nieuwenbosch*) (AGR, AE, n° 6442 à 6455, 6457 et 6636).

Un texte établi en 1563 nous apprend l'existence d'une chapelle et d'un vignoble dans le bois (AGR, CC, reg. 44.833, f° 171 V°).

Où se trouvait le *Nieuwenbosch*?

Aucun plan, aucune carte d'époque, aucun toponyme actuel ne nous éclairent à ce sujet.

HENNE et WAUTERS le localisent au nord de la source de l'*Elsbeek* (branche est), dans ce qui, deviendra le quartier Louise (I, carte I).

Sur le plan, non teinté, avec indication d'édifices, rues, lieux-dits, accompagnant l'édition du plan de Bruxelles de Jacques de Deventer (vers 1554), A. WAUTERS situe le *Nieuwenbosch* à cheval sur la future rue Capouillet.

Nous disposons quand même de quelques éléments de localisation.

Trois biens, situés sur le *Nieuwenbosch*, totalisant 2 ½ bonniers, sont voisins, à l'ouest, de la future rue Bosquet (AGR, AE, n° 7251, f° 5 V°; n° 2015, parcelles 7 et 8); deux autres, au total 2 bonniers, sont présumés se trouver au même endroit (AGR, AE, n° 7251, f° 25 V°. – Famille van der Noot, n° 327, f° 80).

La présence de la ferme dite *Longue Haye* à Saint-Gilles, à la limite de la commune, sur le sentier *Lange Haeg* (n° 34) est intéressante à signaler. En effet, Auguste VINCENT, dans son ouvrage « Que signifient nos noms de lieux, (p. 35), spécifie : *Haie* et le nl. *haeg* signifiaient jadis « bois clôturé », abondants dans notre toponymie; ils rappellent des bois de moyenne importance.

Dans le cas présent, *Lange Haeg* serait ou rappellerait la clôture du *Nieuwenbosch*.

Il convient également de considérer que l'actuelle rue Bosquet était jadis *chemin de la Longue Haie*, se prolongeant à Ixelles (actuelle rue de la Longue-Haie).

Et aussi que la future rue Capouillet était probablement dite *Nieuwenboschstraete*, en 1693 (AGR, Greffes, art. 186), consuisant au bois ou le bornant.

De ce qui précède, nous pouvons avancer que la partie saint-gilloise du *Nieuwenbosch* (présumée moitié de 14 bonniers, grande donc de 7 bonniers = 6,40 ha) devait s'inscrire dans la portion du territoire comprise entre les rues Bosquet, Capouillet, de la Source et la limite de la commune, sans pour autant en occuper la totalité, face aux *Langehaeg velden*, à Ixelles, entre les actuelles rues de Stassart et du Beau-Site (voir *Lange Haeg*), correspondant peut-être à la partie ixelloise du bois.

Progressivement déboisé, *Nieuwenbosch* a fini par n'être qu'un simple toponyme tombé dans l'oubli dans la deuxième moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle.

Nieuwmolen  
Nouveau Moulin

1806 AVB, Affiches,  
29 nivôse an XIII  
1651 *Ter Nieuwermoelen*  
(AGR, Greffes)  
1262 *Novum Molendinum*  
(P. BONENFANT, Cartulaire)

On trouve trace de ce moulin, mû par les eaux de la Senne, dans deux actes de 1262, sous la forme de *Novum Molendinum* (P. BONENFANT, Cartulaire, textes 111 et 112) et de *Molendina Nova* dans le Censier ducal de 1321 (p. 127).

Pourquoi cette appellation « Nouveau »? Nous l'ignorons.

Au XIV<sup>e</sup> siècle, outre le moulin proprement dit, l'ensemble situé en territoire « obbruxellois » comprenait également un château, bien ducal. Un des rares ponts sur la Senne y était construit (AGR, Greffes, art. 106, 1676). Sur l'autre rive, un sentier conduisait à Cureghem (Deventer).

Venant de Bruxelles, avant la construction de la deuxième enceinte murale (XIV<sup>e</sup> s.), on parvenait au *Nieuwmolen* en suivant une petite chaussée pavée, la *Beemstraete* ou *Veeweydestraete* prolongeant la rue Terre-Neuve à Bruxelles (René LAURENT, n. 162), correspondant plus ou moins au tracé de l'avenue Fonsny.

Au départ de l'église Saint-Gilles, des chemins aux multiples coudes y menaient.

Au début du XV<sup>e</sup> siècle, la duchesse de Brabant Jeanne ayant résigné son duché à sa nièce Marguerite, se réserva notamment la possession du château et du moulin (1404, H. et W., I, 149).

Après avoir été cédé à divers hauts personnages, le manoir est démoli en 1474, le moulin restant propriété du domaine.

Cédé en engagère, avec d'autres moulins, à la ville de Bruxelles, par le roi d'Espagne Philippe IV, le *Nieuwmolen* devient finalement propriété de la Ville, et le reste jusqu'en 1818, année de la vente à un particulier.

Depuis, il a appartenu à divers jusqu'en 1956, devenu alors propriété de l'Etat, en vue de la dérivation de la Senne, de l'assèchement et du comblement de son lit, et de l'achèvement des travaux de la Jonction Nord-Midi.

Le *Nieuwmolen* a porté différents noms au cours des XVI<sup>e</sup>, XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles.

- *Ter Nieuwermolen* (AGR, Greffes, art. 5, 1651).
- *Ter Ouder Muelen* (Plan de Bruxelles Braun et Hogenberg, 1572). *Auwer, Ouwer molen*, sous la forme dative et non comparative de l'adjectif, selon le professeur A. VAN LOEY, *Auwer, ouwer* = vieux.
- Parfois encore sous la forme combinée et d'ailleurs antinomique de *den nieuwen ofte auwer (ouwer) molen* (AGR, Greffes, art. 315, 1718).
- Ou encore *Havermolen* (moulin à avoine), renseigné, par exemple, dans l'Atlas des voies vicinales de Saint-Gilles (BERNIER, Monographie, pp. 34 et 35).

D'après M. VAN LOEY, le glissement de la diphtongue *ou* et *au* en *av* est régulière en Brabant et à Bruxelles. [Il n'est que de penser à Vieux Marché = *âve met* en bruxellois]. Commettant une erreur d'interprétation, un fonctionnaire mal informé a traduit la prononciation locale *âvermolen* en *Havermolen* (Moulin à avoine) alors qu'avoine se dit *oever* en dialecte.

— Quittons le domaine de la linguistique pour signaler l'officielle mais sans doute peu populaire dénomination de *Moulin du Bras de la Senne*, au XIX<sup>e</sup> siècle (Craan, 1/1.2.500, 1835).

L'expertise du moulin faite en 1812 décrit le *Nieuwmmolen*, propriété de la ville de Bruxelles, pourvu d'un tournant et d'une paire de meules, avec chute d'eau de 8 pieds (2,20 m) (AGR, Cadastre du Brabant, n° 248).

Nous ne disposons guère d'informations concernant les matières moulues par le *Nieuwmmolen* dans le passé.

Il est permis de supposer qu'il fut avant tout un moulin à blé puisqu'il n'eut pas de dénomination particulière comme le *Slijpmolen* et le *Volmolen*.

De maigres indications touchant son activité : en 1812, il moud le brai utilisé par les brasseurs; avant 1914, y étaient broyés des produits destinés à la fabrication des tourteaux.

Dans un article publié dans le journal LE SOIR (7 juillet 1976), Jean d'Osta signale l'activité nocturne et clandestine du *Nieuwmmolen* pendant la guerre de 1940.

Le dernier meunier, Joseph Van Doren, est décédé à Anderlecht en 1947.

L'antique limite entre Saint-Gilles et Anderlecht qui, depuis le XIII<sup>e</sup> siècle était la Senne, a été modifiée par la loi du 2 juillet 1956, et reportée plus à l'ouest, au profit territorial de Saint-Gilles.

Actuellement, le moulin se trouverait au milieu des voies de Bruxelles-Midi.

Terminons en signalant que la Senne formait au *Nieuwmmolen* un bassin de natation, aussi sommaire que périlleux, accessible uniquement pendant la bonne saison.

**Op den Ouden Vorstweg** 1837 VDM  
Sur le Vieux chemin de Forest

Dénomination indiquée sur le plan VDM de 1837, près de la limite de Forest

Elle s'applique au chemin longeant la Senne à distance inégale, conduisant également à Hal et au-delà.

Appelé « Vieux » par opposition au « Nouveau » qu'est la chaussée de Forest établie en 1712, et qui l'a supplanté.

Ce chemin est un tronçon de la *Herbaene de la Vallée* ainsi nommée et décrite par Louis VERNIERS dans son *Histoire de Forest* (p. 47).

**Papendelle** 1447 AGR, Famille van der Noot,  
Vallon des religieux n° 327  
1313 *spapendelle* (ACPASB)

Ce terme correspond au vallonnement orienté du sud-ouest au nord-est qui, avant la création de la chaussée de Waterloo, unissait le quartier de l'hôtel de ville à la dépression du Terrain des Sources (Place Louis Morichar et abords. Voir *Breuckelingbosch*) et, au-delà, dans laquelle coulait l'*Elsbeek* ou *Leybeek d'Alsemberg*.

Ce prolongement entraîna parfois une confusion entre *Bruekelijns* et *Papendelle*. Par exemple, telle terre, située à Obbrussel, dite *Brueckelinck Bosch*, communément appelée *die Papendelle* (AGR, Greffes, art. 41, 1661).

Cette dépression est visible sur la Carte manuscrite de Florent van Langren, dessinée vers 1658 (AVB, Recueil van Langren, reg. 2713), apparaît sur le profil de la future chaussée de Waterloo établi avant 1726 (AGR, C. et pl. mas, n° 171) et aussi sur la Carte topographique et hypsométrique de Bruxelles et ses environs VDM, 1858 (BR, C. et pl., XIII B spécial).

Dans l'actuel, le *Papendelle* partirait, au départ, de l'avenue Jef Lambeaux et se dirigerait vers la rue de Tamines.

Le premier élément de ce toponyme est le mot *pape* ou *papen* signifiant d'après VERWIJS et VERDAM, au Moyen âge, en général, religieux par opposition à laïque; ou appartenant à une cure.

Dans le cas présent, *Papendelle* pourrait se traduire par « Vallon des religieux » (Cf. *Papenvest*, Rempart des Moines, à Bruxelles), en raison des nombreuses institutions religieuses (Couvent Saint-Pierre, abbaye de la Cambre, par ex.) y possédant des biens.

Mentionné dès 1313, sous la forme de *spapendelle* (ACPASB, Pauvres de la Chapelle, B 871), ce toponyme figure encore sur la feuille Saint-Gilles de l'Atlas cadastral Popp, vers 1860; *Pape del*. L'aménagement du quartier Sud, dans le dernier quart du XIX<sup>e</sup> siècle, en fera disparaître toute trace (Voir *Alseberg*).

Pour en terminer avec ce point, signalons la mention d'un « Chemin des Moines » sur le Plan-routier de la Ville de Bruxelles et ses environs, dû à G. Jacowick, daté de 1812 (AVB, Cartes et pl., n° 89). Ce chemin appartient au site envisagé et répond à la rue du Moulin à Vent sur une partie de laquelle fut tracée l'actuelle rue d'Albanie.

Y aurait-il un rapport entre le terme « Moines » de ce chemin et le premier élément de *Papendelle*?

Het Peerde waeter 1696 AGR, Greffes, art. 221

Cet abreuvoir aux chevaux se trouvait dans le *Nieuwenbosch*.

Il s'agit, en 1750, d'une exploitation maraîchère grande de 2 ½ journaux, avec habitation. C'est la parcelle n° 7 de l'Atlas des biens du couvent des Riches-Clares (AGR, C. et pl. mss, n° 2015) dressé à la date indiquée ci-dessus.

Den Ram 1811 Plan primitif  
Le Bélier 1837 VDM

A moins que ce soit la Barrière ou la Hamède (VERWIJS et VERDAM, art. Ram). L'endroit ainsi appelé se trouvait dans la *Groote Gemeente*.

Den Regenbempt

1755 AGR, Greffes

Nous n'avons trouvé la traduction de ce terme dans aucun des dictionnaires consultés.

Tentons-en une explication, au départ de *Regenoot* (*Reingenoot*) = propriétaire voisin.

Ce dernier terme provient de *Reinen* (limiter) et de *Rein* (limite). D'où dérivent, anciennement et actuellement :

|                        |                 |                                              |
|------------------------|-----------------|----------------------------------------------|
| <i>Reinboom</i>        |                 | { VERWIJS et VERDAM<br>de VRIES et de WINKEL |
| <i>Reinsteen</i>       | dans le sens de |                                              |
| <i>Reingracht</i>      | limite, voisin  |                                              |
| <i>Reenpaal</i> , etc. |                 |                                              |

*Regenbempt* serait le pré voisin, le pré-limite.

Le bien auquel s'applique ce toponyme couvre les parcelles cadastrales A 435 et 436 de 1837 (VDM), d'une superficie totale de 1,74 ha.

Borné par la Senna et par la *Biesstraete*, touchant par une pointe au Vieux chemin de Forest, le *Regenbempt* est peut-être une partie de la *Cleyne Gemeente*, à moins qu'il ne soit voisin de celle-ci (Voir ce dernier toponyme).

Propriété de la famille Christyn de Meerbeek au XVIII<sup>e</sup> siècle (AGR, Greffes, art. 549, 1755), la famille (Laurent, ensuite François) Loix en possède une partie dans la première moitié du siècle suivant (AGR, Notariat, n° 33.437, 12 octobre 1835, notaire Delporte). La matrice cadastrale de 1837 (VDM) renseigne d'ailleurs un Loix, propriétaire de la parcelle A 436 longeant la *Biesstraete*, et un Vanderchrick-Loix, pour la parcelle A 435, contiguë.

Het Slijpmolen 1321 Censier ducal  
Le Moulin à aiguiser *Slijpmolen* (*ibidem*)

Le présent point est intimement lié à celui du *Handnest* exposé plus haut, par la proximité d'abord puisqu'étang et moulin sont contigus, ensuite par leur totale dépendance à l'égard du *Molenbeek-Maelbeek*, alimentant l'un, faisant tourner l'autre.

Le *Slijpmolen* est cité sous cette forme dans le Censier ducal pour l'année 1321 (p. 127), ou sous une autre forme, *Slijpmolen* (p. 75).

Comme l'indique son nom, ce moulin était affecté à l'aiguisage et au polissage des armes et armures.

Auparavant, ainsi que le rappelle un passage du *Cijnsboeck* de Duyst de 1483 (f° 45 V°), il fut moulin battant (*Slachmolen*), c'est-à-dire moulin à huile pour le broyage des graines de colza et de lin : *byder Slijpmolen die een slachmolen plach te syne* (AGR, Famille van der Noot, n° 327, f° 45 V°).

Du XVII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècle, il est moulin à grains (*corenmolen*), tout en conservant le nom de *Slijpmolen*, à côté d'autres dénominations telles que Petit moulin, Moulin du Hondnest ou Nic de Chien.

Une expertise faite en 1811-1813 (AGR, Cadastre du Brabant, n° 248) range le moulin en 2<sup>e</sup> catégorie, le décrit pourvu d'un tournant en deux paires de meules, d'une chute d'eau d'environ 3 m, et signale que ce moulin est immobilisé en période de sécheresse.

Le *Slijpmolen* était situé à l'angle nord du *Hondnest*. Actuellement, il serait compris entre les rues de Hollande et d'Angleterre, proche de l'avenue Fonsny.

Pour l'atteindre, il fallait, comme pour le *Hondnest*, suivre le chemin du *Nieuwmolen* jusqu'à la *Beemstraete*, et suivre celle-ci, à droite.

|                   |      |                                                                                                                 |
|-------------------|------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Slois bempt       | 1715 | AGR, Greffes, art. 321                                                                                          |
| Pré de Saint-Eloi | 1444 | <i>Beempt...</i><br><i>Sinte Loys bruederscap</i><br>(AGR, AE, Saint-Jacques-sur-Coudenberg; n° 6469 f° 171 V°) |
|                   | 1663 | <i>S[il]loys bempt</i> (ACPASB)                                                                                 |

Née de l'initiative privée, cette confrérie bruxelloise, placée sous le patronat de saint Eloi, groupait, depuis le XIII<sup>e</sup> siècle, les travailleurs du métal (forgerons, orfèvres, couteliers) et aussi les peintres, les selliers, les boulangers.

Groupe à vocation mutualiste, sa caisse, alimentée par des cotisations hebdomadaires, lui permettait d'assurer des secours à ceux de ses membres, malades, accidentés, infirmes (H. et W., I, 52).

Cette confrérie possédait, à Obbrussel, un pré de trois journaux (env. 68 a). La carte figurative n° 240 (ACPASB), dessinée en 1663 (copie de 1670), nous renseigne sur sa situation dans la *Groote Gemeynte* (Voir ce toponyme).

En 1837 (VDM), ce bien grand de 62,30ares, appartient encore aux « Pauvres de Saint-Eloi » (Parcelle cadastrale A 413).

De nos jours, le *Slois bempt* se trouverait sur une minime partie du site de la Gare du Midi, au sud-ouest du Tri postal.

|                   |      |                                   |
|-------------------|------|-----------------------------------|
| den Spuelcouterre | 1702 | AGR, Greffes                      |
|                   | 1321 | <i>Spuelconte</i> (Censier ducal) |

La première mention que nous ayons rencontrée de ce toponyme figure dans le Censier ducal de 1321 : *ab opposito fontis dicti Spuelconte* (p. 128), avec une faute commise par le copiste, n au lieu de u. Faute que l'on retrouve dans une déclaration de cens de la seigneurie de Duyst, faite en 1447 (copie de 1483) : ... *by den borne geheeten de Spuelconte...* (AGR, Famille van der Noot, n° 327, f° 69).

*Spuelcouterre* était donc une fontaine, une source.

Une forme plus correcte est indiquée dans l'article 262 des Greffes scabinaux, daté de 1702, dans lequel il est question d'une exploitation maraîchère, anciennement prairie, située *ontrant den Spuelcouterre*, forme que nous avons retenue.

Ce lieu-dit figure parfois aussi sous la forme abrégée de *Spuel* (AGR, AR, n° 7251, f° 12 et 22, 1687).

*Spuelcouterre* n'est pas propre à Obbrussel puisque J. LINDEMANS et E. VANDERLINDEN l'ont relevé également à Tenbosch-Ixelles (*op. cit.*, p. 47).

Il ne paraît pas possible de donner, de ce toponyme, la traduction en un mot ou en une expression, il nous faut passer par une longue explication.

*Spuelcouterre* est composé de deux éléments :

*Spuel* = nl. *spoel*, dans le sens ancien, écrivent les auteurs précités, de conduit par lequel coule l'eau.

*Couterre* = nl. *Kouter*. VERWIJS et VERDAM donnent (art. *Couter*) pour ce terme les sens parfois contradictoires de : *akkerland* (terre arable), *braak* (friche) *plein* (plaine).

Alphonse WAUTERS (Env., Introd., XV) rappelle la politique de mise en culture menée par les ducs de Brabant au XIII<sup>e</sup> siècle, concernant notamment des terrains vagues, en friche, et note que la partie la plus ancienne de ce domaine de la culture est reconnaissable par la dénomination de *couter* ou *couter*. Ajoutons lat. *cultura*, fr. couture.

Nous inspirant de la définition d'un *Spuelcouter*, situé à Tenbosch-Ixelles, qu'en donnent LINDEMANS et VAN DER LINDEN (*op. cit.*, p. 47), nous proposons : Terre inculte défrichée, près d'une fontaine.

Aujourd'hui on localiserait le *Spuelcouter* à front de l'avenue de la Porte de Hal, entre la chaussée de Waterloo et l'avenue Jean Volders.

**Aen de Stads Fonteyn** 1837 VDM  
A la Fontaine de la Ville

Ce toponyme concerne la « Machine hydraulique » construite sur le Terrain des Sources, à Obbrussel-Saint-Gilles, à mi-hauteur approximativement du côté ouest de la place Louis Morichar et, de nos jours, enfouie.

Peut-être convient-il de rappeler qu'à partir de 1661, la ville de Bruxelles avait fait construire, sur des terrains lui appartenant, que l'on peut assimiler à la place Louis Morichar et à la moitié du quadrilatère voisin à l'est (Voir *Brueckelinghbosch*) vingt puits d'eau vive et puisards maçonnés, dont les eaux étaient rassemblées dans deux réservoirs, un grand, la *Machine hydraulique*, et un petit, avant d'être conduites par des tuyaux souterrains à la fontaine du Sablon et ensuite à diverses pompes et fontaines publiques.

Ce système d'adduction d'eau fonctionna entre 1661 et 1870 environ (Voir René DONS, *Un aspect de l'alimentation en eau de la ville de Bruxelles*, Cahiers Bruxellois, t. XIX, 1974).

Notons que la dénomination de *Machine hydraulique* est impropre. Celle-ci est en fait un simple réservoir, les eaux s'en dégorgeant par écoulement libre, et paraît avoir été donnée par analogie avec la Machine hydraulique de Saint-Josse-ten-Noode, pourvue, elle, de pompes aspirantes et foulantes.

**Aen het Steene Kruys** 1837 VDM  
A la Croix de Pierre

Cette croix, aujourd'hui disparue, est renseignée, en 1715, sur un bien du Couvent Saint-Pierre (Parcelle n° 7 de l'Atlas terrier et *Palen Boeck* du couvent) : *daer een Steenen Cruys op staet*. Elle est représentée, sous forme d'une croix, en 1717 et 1724, sur la carte figurative des biens restectifs de l'abbaye de la Cambre et du couvent de Jéricho. On la trouve comme simple toponyme sur le plan de

Bruxelles datant de 1812 (Jacowick), sur la feuille Saint-Gilles VDM de 1837, sur le plan de la commune de Saint-Gilles de 1840; à notre connaissance, pour la dernière fois sur la feuille Saint-Gilles de l'Atlas cadastral Popp (*circa* 1860).

Cette croix se trouvait au croisement du chemin Saint-Bernard et de l'actuelle rue de Neufchâtel, alors sentier prolongeant le chemin de la Croix de Pierre, et conduisant au hameau de Tenbosch.

Dans la topographie actuelle, elle serait située dans la rue de Neufchâtel, à gauche et montant, à une soixantaine de mètres du carrefour formé avec la rue Saint-Bernard.

Après les années 1860, nous perdons la trace de cette croix. Le plan de la commune de Saint-Gilles vers 1875 (BR, C. et pl., III 6025) ne le renseigne plus. Il est à présumer qu'elle fut enlevée lors de l'urbanisation, en 1862, du quartier délimité par les avenues de la Toison d'Or et Louise, les chaussées de Charleroi et de Waterloo, avec ouverture de très nombreuses rues, dont la rue Saint-Bernard, de la rue de Neufchâtel jusqu'à la chaussée de Charleroi, approximativement sur l'assiette de l'ancien sentier.

Quelle fut la raison de l'érection de cette croix? Croix commémorative rappelant tel fait tragique; croix votive, en reconnaissance d'un danger auquel on a échappé? Nous l'ignorons totalement, les archives à cet égard sont muettes.

Seule, une rue — de la Croix de Pierre — en rappelle le souvenir, encore que n'aboutissant pas à l'endroit où se trouvait la croix.

**aende Stichele** 1711 AGR, Greffes, art. 303  
**A la Barrière, au Tourniquet** 1670 *aende Stixele* (Ibid., art. 78)

L.W. SCHUERMANS, dans son *Algemeen Vlaamsch Idioticon* (art. *Stichel* or *Stigge*), définit ce terme par *Dwarsboom* et *Slagboom*, d'où les traductions proposées.

Ce lieu-dit concerne un petit bien de forme triangulaire grand de 78 verges (= env. 18 a), dit, en 1670, « pré converti en jardin potager » appartenant à des particuliers. A front du Chemin de Forest (= rue Fontainas), il était limité à l'est par le *Molenbeek*, et inséré dans la parcelle 2 du couvent des Riches-Claires.

On rencontre encore ce toponyme dans un texte daté de 1734 (AGR, Greffes, art. 433).

Actuellement, on situerait ce bien, origine du lieu-dit, dans la rue Fontainas, entre la rue César de Paepe et la place des Héros.

#### Thorens vijverken

Début XIX<sup>e</sup> s. H. et W., III, 588

L'histoire du *Thorens vijverken* ou *Étang de la Tour* est étroitement liée à celle du moulin à eau voisin (*Valmolen* ou *De Breme*), les eaux du premier actionnant la roue du second.

Cité déjà en 1295, sous la forme de *vivarium de obbruxella* (AGR, AE. n° 7015, acte 159, Abbaye de Forest), aisément localisable puisqu'il est dit derrière le « Couvent froid » proche du couvent Saint-Pierre. Le Censier ducal de 1321 mentionne également cet étang (*vivarium*) aux pages 117 et 118, dans la partie consacrée aux biens censeaux le long de la *Recta via*, entre la Croix aux Lépreux et l'église de Saint-Gilles.

Désigné ultérieurement sous des dénominations plus précises (« notre étang à Obbrussel », 1411; « l'étang contre la porte d'Obbrussel », 1671; « le grand étang servant de fossé », 1695), on le rencontrera notamment vers 1750, sous la forme de *Thoren vijver* (AVB, Finances, portef. 2.933, Saint-Gilles, 1<sup>er</sup> cahier), et en 1805, de *Toren vijverken* (AVB, Affiches, 29, Nivôse an 13).

Et ceci se pose la question : De quelle tour s'agit-il ?

Il faut écarter la porte de Hal désignée par « porte » dans les textes, et retenir, semble-t-il, la *Tour des Menuisiers* se trouvant sur le ravin de Sainte-Claire, à l'extrémité nord du batardeau séparant l'étang du *poel* voisin.

Cette Tour des Menuisiers est visible sur la « Vue du batardeau » dessinée par Vitzthumb en 1824.

L'étang, de près d'un hectare, était alimenté par les deux branches de l'*Elsbeek*, par des ruisselets y afférents et par ses sources propres.

Après la construction de la deuxième enceinte murale de Bruxelles (XIV<sup>e</sup> s.), les eaux de l'étang, qui baignaient le flanc est de la porte d'Obbrussel, étaient un élément des défenses.

Cédé à la ville de Bruxelles, en 1411, par le duc de Brabant Antoine, moyennant paiement d'un cens annuel, cet étang a changé de forme maintes fois, en raison du développement des fortifications.

De nos jours, l'*Étang de la Tour* se trouverait à cheval sur la limite entre Saint-Gilles et Bruxelles. En 1811, il était complètement en territoire saint-gillois.

La superficie de cette pièce d'eau qui était de 93,75 ares en 1813 (AVB, plan n° 709) n'est plus que de 8 ares en 1837, privée qu'elle est de l'apport de l'*Elsbeek*. En effet, lors de la démolition du moulin à eau en 1829, le cours du ruisseau a été modifié et a passé désormais devant la Porte de Hal, côté Saint-Gilles (Craan, 1/2.500, 1835).

L'étang ne sera plus qu'une mare aux eaux stagnantes alimentée par ses sources propres, probablement bien modestes, et aussi par le ruissellement des pluies. L'étang est devenu l'*Abreuvoir*, en attendant d'être comblé.

La feuille Saint-Gilles de l'Atlas cadastral Popp, vers 1860, n'en contient plus trace.

#### de vijff Dachwanden Les Cinq Journaux

1683 AGR, Greffes, art. 140  
(Voir le toponyme  
de *dry Bunderen*)

On trouve déjà trace de cette prairie, grande de 5 journaux, en deux parties, sans nom particulier, dans le censier seigneurial de Duyst établi en 1447 (AGR, Famille van der Noot, n° 327, f° 66). Deux censitaires successifs nous en sont connus, Pierre Mostinck et Roland de Weerdt (*Ibidem*).

Au XVII<sup>e</sup> siècle, cette prairie, toujours en deux parties (2 et 3 journaux), sous une dénomination commune, était accensée à Gilbert de Bast, puis à sa fille Anne Catherine, épouse de Louis de Pernay (AGR, Famille van der Noot, n° 327 (n° 5), XVII<sup>e</sup> siècle, f° 50), ensuite aux époux Pierre Sophie et Barbara van Cutsem (AGR, Greffes, art. 150, 1686).

Ce bien, grand d'environ 1,14 ha, était situé au nord de la prairie dite de *dry Bunderen* et au sud du domaine de Bethléem. Il touchait, à l'ouest à une ferme de l'abbaye de Forest.

Il correspondrait actuellement plus ou moins au quadrilatère limité par les rues Fernand Bernier, du Montenegro, du Tir et de Bosnie, là où se trouve la R.D.E. de Saint-Gilles.

#### het Vliercken Le Petit Sureau

1724 AGR, C. et pl. mss, n° 2016,  
Jéricho

Dénomination de la terre du couvent de Jéricho, à Obbrussel, le long de l'actuelle rue de Neufchâtel.

Appelée aussi *Den Vlier* (AGR, Greffes, art. 550, 1755) et *Ter Nelleken* (Voir *Ter Nellekensveldt*. – AGR, Ventes des biens nationaux, affiche 635, 1800).

|                             |      |                                    |
|-----------------------------|------|------------------------------------|
| <b>Volmolen ou De Breme</b> | 1589 | AVB, Finances                      |
| Le Moulin à fouler          | 1782 | AVB, Travaux publics, liasse 677/A |
| La Grille                   |      |                                    |

On ne peut aborder ce point sans y associer l'étang voisin, le *Thorens vijverken* ou *Etang de la Tour*.

Avant la construction de la deuxième enceinte murale (XIV<sup>e</sup> s.), existait, au sud de l'endroit où sera édifiée la porte d'Obbrussel (= de Hal), un étang (*vivarium de obbruxella*) cité déjà en 1295 (WAUTERS, Env., III, 559), alimenté par les deux branches de l'*Elsbeek*, dont les eaux actionnaient un moulin domanial dit « Sous l'Etang » (*molen onder den vivere*), affecté à la mouture des écorces de chêne, préparant le tan destiné aux tanneurs bruxellois, et appelé de ce fait « *schorsmolen* ».

Le Censier ducal de 1321 le mentionne (p. 118) : *de molendina de Obbruxella*.

En 1347, le moulin est accensé à quatre tanneurs bruxellois par Jean de Beert, receveur ducal à Bruxelles (AGR, Chartes du duché de Brabant, n° 765, 16 juin 1347).

Les héritiers de ces tanneurs cèdent leurs droits à la ville de Bruxelles en 1393 (WAUTERS, Env., III, 559).

Au début du XVI<sup>e</sup> siècle, un moulin à fouler (*Volmolen*) est construit par la ville à côté du moulin à écorces (*ibidem*).

Entre 1559 et 1615, seul ce dernier moulin figure dans les *Huerboecken* de Bruxelles (AVB, Finances, reg. 2886) : le *schorsmolen* a donc disparu.

Signalons au passage que la terre à fouler utilisée provenait du bois des Sept-Bonniers (WAUTERS, Env., III, 564).

Cette foulure a porté diverses dénominations au cours des ans, dont la première est *Volmolen*. Ont suivi à partir du XVII<sup>e</sup> siècle, *De Breme* (La Grille) ou *In de Breme* (Aux Grilles), en raison du grillage qui bordait la passage avant la traversée de la Porte de Hal (AVB, Travaux publics, *Caerten figuratief der Fonteynen...*, Invent, Pergamen, n° 46, p. 230, s.d. [1760]. – WAUTERS, Env., III, 559).

L'expertise du « Moulin à fouler » effectuée entre 1811 et 1813, le décrit composé d'un tournant, actionné par une chute d'eau de 14 pieds (3,85 m), et le dit souvent à l'arrêt en été (AGR, Cadastre du Brabant, n° 248).

Le moulin, démoli en 1829, se trouverait de nos jours en territoire bruxellois, dans le parc de la Porte de Hal.

**Waeffelaere weyde**  
(Voir *Claverweyde*)

|                          |      |                           |
|--------------------------|------|---------------------------|
| <b>Wintmolenbergh</b>    | 1670 | AGR, Famille van der Noot |
| Colline du Moulin à vent |      |                           |

Ce toponyme rappelle qu'aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles et peut-être même auparavant, se dressaient sur la hauteur de l'actuelle Barrière de Saint-Gilles et au sud de celle-ci, un, deux puis trois moulins à vent.

Un de ceux-ci était construit sur l'emplacement de l'immeuble à appartements, au tournant de la rue de l'Hôtel des Monnaies; les deux autres l'étant sur le tracé de la future chaussée d'Alsemberg.

Deux chemins y conduisaient; l'un est devenu la rue du Moulin à vent, dont la rue d'Albanle suit partiellement le tracé.

Ces moulins sont visibles sur des carte et plan (SANDERUS, Carte de la forêt de Soignes extraite de *Chorographia sacra Brabantiae*, BR, Réserve précieuse. – van Langren, Musée communal de Bruxelles. Tous deux vers 1650) et mentionnés dans des textes d'archives (Ex. AGR, Famille van der Noot, n° 8, reg. grand format, f° 76, 1670). Leur histoire est détaillée dans Alphonse WAUTERS, Env. (III, 560 et 561).

Propriété de divers particuliers, les trois moulins furent acquis par le Domaine en 1648, donnés en gage à la ville de Bruxelles, en 1650, et devenus biens de la ville finalement.

Affectés à la mouture des écorces, de la drèche, ils devinrent moulins à poudre et sautèrent en 1667.

Restaurés, ils furent démolis lors de la construction du fort Monterey, à partir de 1672.

|                      |      |               |
|----------------------|------|---------------|
| <b>Den Zavelpuut</b> | 1835 | AGR, Notariat |
|----------------------|------|---------------|

Cette sablonnière dite aussi Sablonnière Loix (AVB, Plan portef. n° 681, 1853) se trouvait à l'angle des actuelles rues Saint-Bernard et de la Source (alors chemin de l'Arbre Bénit).

Elle couvrait une superficie d'environ un journal (= 22.84 ares).

Ce bien a appartenu dans la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle aux époux Laurent Loix-Everaerts; ensuite à leur fils François, par cession et partage entre héritiers (AGR, Notariat, n° 33.427, 2 octobre 1835, notaire Delporte).

Le plan d'aménagement de voies entre la commune de Saint-Gilles et le haut d'Ixelles, en 1853, entraîna la rectification du chemin de l'Arbre Bénit, l'amputation et peut-être même la disparition de la sablonnière (AVB, voir première source citée. – ACSG, Cc, 14 mai 1853).

## **Le terrier de Gérard-François-Balthasar de Villegas, seigneur de Rivieren-Jette- Ganshoren-Hamme-Relegem et Bever 1726**

*par Gladys Guyot*

### **INTRODUCTION**

Gérard-François-Balthasar de Villegas (1687-1745), fils de Paul-Philippe et d'Anne-Françoise de Kinschot, petit-fils de Paul-Melchior de Villegas, 1<sup>er</sup> baron d'Hovorst (Viersel, province d'Anvers), et de Marie-Isabelle van Ophem et de François II de Kinschot (1616-1700), baron de Rivieren en 1654, comte de Saint-Pierre en 1659, seigneur de Ganshoren, Hamme, Relegem et Bever, et d'Angélique d'Oyenbrugge de Meldert, était par testament l'héritier féodal de son grand-père maternel (1).

En 1726, Villegas obtint du Conseil de Brabant l'autorisation de faire renouveler le terrier ou dénombrement de ses cens et fiefs dans ses seigneuries et ceux dans les paroisses de Berchem-Sainte-Agathe, Kobbegem, Laeken, Molenbeek-Saint-Jean (2). Il le fit suivant la procé-

(1) Pour les Villegas, voir « Histoire et Généalogie des Villegas en Belgique » par G. Guyot, à paraître.

(2) Arch. F. de Villegas, Brussegem. Dans le terrier, le seigneur s'intitule « Graeve van Ste Peeters », titre qu'il ne pouvait porter, mais que son héritier recevra légalement en 1767. Saint Pierre était le patron de la paroisse de Jetta.

dure ordinaire : affichage par l'huissier à l'hôtel de ville de Bruxelles et dans les paroisses concernées, enquête sur place par le drossard du comté de Jette, Guillelmus De Landre, de 15 en 15 jours de 8 à 16 heures à l'auberge du « Luysenberg » que nous retrouverons plus loin. Ceci pour se rendre compte si les cens étaient acquittés conformément aux usages, s'il n'y avait pas d'arriérés à solder, si les limites des censives étaient respectées, ainsi que les locations et sous-locations; de même si les fiels étaient relevés devant la cour féodale de Rivieren. Le tout serait réglé endéans les six semaines sous peine d'une amende de 6 fl. au profit par moitié de l'Etat et du seigneur. En cas de refus ou d'opposition, le contrevenant devait comparaître au jour fixé devant le chancelier et exposer son cas au Conseil de Brabant pour être consigné par « droit et sentence ».

Ce registre détermine les limites des censives et fiels d'après les terrains et propriétaires voisins, selon la coutume dans ce genre d'acte. Nous ne les avons pas indiquées parce que la localisation pour Jette-Ganshoren et une partie de Berchem peut se référer au plan Taisne, antérieur au terrier et dressé à la demande de François II de Kinschot lors d'un procès de limites avec le seigneur de Berchem <sup>(\*)</sup>.

(\*) A.G.R., Cartes et Plans ms., n° 573.

Du N. au S., on remarque le chemin, probablement préhistorique, du « Schapenweg », devenu la « Chaussée romaine » qui sépare Jette de Wemmel. De là divergent quelques autres chemins ou sentiers : un longeant le grand « Laerbeekbos », deux autres traversant des champs ou prairies et aboutissant à la future chaussée de Dielegem où se situait l'abbaye de ce nom près de laquelle on distingue des étangs, puis encore des bois, dont il ne reste plus que le « Diligembos », des terres arables et des pâtures, le tout constituant le domaine abbatial, plus ou moins limité par le « Pontbeek » ou « Molenbeek » avec un moulin à eau près de l'avenue allant aussi à Wemmel (actuelle avenue du Sacré-Cœur, etc.). Cette partie n'est pas numérotée parce qu'elle était allodiale, c'est-à-dire n'étant pas entrée dans les liens de dépendance féodale. En principe, le seigneur de Jette était l'avoué ou le protecteur de l'abbaye, non son seigneur. Entre le « Pontbeek » et une double rangée d'arbres s'étendent les pré communs, « t'Gemeynte » donné par le duc Henri II de Brabant en 1228 aux habitants de Ganshoren, très pauvres, pour y faire paître le bétail. Au-delà de cette bande,

commence la numérotation que nous indiquons pour la compréhension de la carte, et la lecture plus facile de la légende. Plusieurs toponymes seront expliqués plus loin.

1. Het Sergodewaerts-broek = pré de sire Godefroid parce qu'il fut cédé en échange, par un chevalier de nom, à l'abbaye de Diligen.
2. t'Vermeÿn-broeck, voisin du précédent.
3. Echelstraete nu geheten d'Evenestraet.
4. Hoffstede van Bartholomeus Grauwels.
5. Opperste of oversten Cotelaer.
6. Nedersten of ondersten Cotelaer.
7. t'Huys van de ergenaemen Snellincx.
8. t'Huys van de ergenaemen Boterberghe.
9. d'Erve van Guillaume Ribau.
10. Sÿp-stræet.
11. d'Erve Geerts Huÿgen.
12. D'Oppene-stræet.
13. t'Goed van Groenendael, le prieuré augustin dans la forêt de Solgnes.
14. t'Goedt van Vlierden, famille d'origine hollandaise.
15. t'Veldeken gheheten het Leeuwken.
16. t'Casteel, Nederhoff, Vÿvers, Damme, Bosschen, Boomgaerden, Bempden ende andere toebehoorten aan de Heer van Rivieren.
17. Den Pampoel.
18. De kercke van Ganshoren.
19. Die Pampoel-stræet.
20. t'Goedt van Peter Sophie.
21. Die huÿsen rontsomme de kercke van Ganshoren.
22. t'Block van Peeter van Heÿmbeke.
23. t'Huÿs ende hoff van Servaes van Calck.
24. Idem van Peeter Drabbe (Draps).
25. t'Huÿs ende hoff van de Erfgenaemen Waeghemans.
26. t'Veldt ghenamt t'Colterken.
27. Den Voet-wegh van Ghendt, qui changea souvent de tracé.
28. Den Vaer-Wegh lopende van Laecken naar Berchem.
29. t'Goedt ghenamt t'Paradÿs.
30. t'Val-Veecken, barrière fermant le chemin précédent.
31. Den hoeck van de voorschreven Paradÿs.
32. Den nedersten hoeck van t'Paradÿs.



Plan Tussen A G R plan menuucht n° 573

33. Het Steen-Veldt.
34. Den Rullen-bergh Straet.
35. Den Suerendriesch.
36. De plaetse daer twee Notelaers plachten te staen.

37. De weyde, gheheten Lombaerden.
38. De Bye-straete.
39. t'Cauter gat.
40. De Holl-straete.
41. Den Holen-wegh.
42. Den voet-wegh van Rybodegem naar Jette.
43. t'Goedt van Rybodegem, grande ferme du nom d'un propriétaire franc = Rikbode.
44. Sinte-Getruyden Bunder.
45. Den Water-Loop, ende het huys ghehaemt de Cool.
46. De Jetteschesstraet.
47. De landen van Coekelbergh.
48. Den Sippelen-berch.
49. De vier bunderen des Supplianten = le défendeur.
50. Idem, een bunder tegen den Wymbosch (saules pour oserale).
51. Idem, een bunder des supplianten.
52. Idem, vyff dachwanden aen Sinte Mertens Willighe.
53. Den Bies-borre.
54. t'Lindeken.
55. t'Huys van Dierick Struelens.
56. Andere Huysen ter rechter handt.
57. t'Linde-Velt.

*Quelques autres indications en lettres :*

- a. Die Heÿde ofte groote Ghemeÿnte van Jette ende Ganshoren.
- d. Die Zÿpe om de Papegay te schieten (terrain d'entraînement pour le tir à l'arc).
- L. Het Velt gheheten het Cauterken.
- ÿ Het block van drye dachwanden by den Supplianten ghechocht van Peeter van Heÿmbeke.
- aa. Den Poel ofte Waeteringhe gheheten den grooten Moer.
- bb. De straete gaende naar Rivieren.
- dd. Het Droogen Landt van Rivieren.
- ff. De hoffstede van de Erfgenaemen Weese.
- hh. De hoffstede van de Erfgenaemen Jans van Heÿmbeke, pachter van Sint Eloÿ.
- jj. De hoffstede Jacques van Heÿmbeke, filius Andries.
- kk. De hoffstede van de weduwe Jan Baetens.
- ll. De twee hoffsteden tusschen de welcken is lopende Sinte Anna dreve.
- oo. Het Block van Dillgem.

ÿÿ Het huys van Mevrouw Quesnoy, serait-ce Anne Duquesnoy, abbesse de Grand-Bigard (1693-1702)?

kkk Den ondersten Cotelaer.

III. Het Landt nu d'Erighenaemen den Weduwe Sophie.

On remarque encore qu'à l'E. de Rivieren, il n'y a plus rien d'indiqué, c'était le territoire de Jette qui ne donnait pas lieu à contestation. On y distingue l'église Saint-Pierre, au-delà de la « Jettese straet », le quartier d'Esseghem avec plusieurs étangs, quelques « hofsteden », le reste pareil aux autres parties de la carte. Tout au S., le carrefour du « Spiegel » et l'ancienne ferme abbatiale « t'Onderscheide ».

En dehors des limites, on lit le nom des villages voisins, en outre, à gauche, celui d'une auberge : « Carel houdt de lantearnen », qui évoque un fait légendaire, Charles-Quint, perdu dans la nuit, frappa à une chaumière dont le paysan avec sa lanterne lui fit retrouver le chemin, lui demandant de la tenir un instant; à droite, en haut, « t'Hof van Nosseghem » à l'abbaye d'Affligem.

A considérer la carte, on constate l'évolution séculaire du paysage, l'homme l'a défriché, boisé, cultivé, cependant des zones marécageuses subsistent encore que traduisent le terme « bempt » et des composés de toponymes, en outre, des zones semblent « vides ». Les cartes de Ferraris (1771-1778) et de Wauthier (début XIX<sup>e</sup> siècle) en témoignent de même. La surface habitée est fort restreinte, sans parler des petites églises de Jette et de Ganshoren, du château de Rivieren et de l'abbaye de Diligem.

Entre beaucoup d'autres, ce plan est une preuve de la prépondérance de l'économie agraire à travers tout l'Ancien Régime jusqu'à l'industrialisation du XIX<sup>e</sup> siècle et l'urbanisation « tentaculaire » du XX<sup>e</sup>.

Le registre, écrit en flamand, signé par les échevins du comté, fut authentifié par le notaire Hertbosch en 1728. Une note, écrite par le « comte » lui-même, indique que les biens mentionnés ne sont pas assujettis au « pontpenningen » ou droit de congé consistant en une taxe d'un 20<sup>e</sup> de la valeur immobilière lors d'une aliénation ou d'une hypothèque.

Comme ce terrier introduit, peut-on dire, dans l'intimité de l'Ancien Régime dont il fait connaître à la fois la permanence et l'évolution de certaines structures, il a paru intéressant de préciser un peu celles-ci.

Tenures en censives et tenures en fiefs dérivent les premières du régime gallo-romain puis franc, les secondes du régime féodal plus tardif. « L'une et l'autre sont répandues dans le monde paysan, mais il ne faut pas confondre le statut juridique personnel avec celui des biens : on peut trouver un paysan fieffé, un bourgeois seigneur et un noble possesseur de censives » (\*). Pourtant l'acquisition d'une seigneurie est un moyen d'élévation sociale.

Les censitaires étaient des exploitants de la terre, astreints à des prestations sur le domaine de leur maître dont ils reconnaissaient la dominité par des redevances en nature ou en monnaie. Leur situation, très dure au début et conditionnée par la valeur de leur tenure, s'améliore à l'époque moderne, leurs corvées diminuèrent ou disparurent et leurs redevances en argent s'amenuisèrent par la dévaluation de la monnaie. Le lien réel qui les unissait au propriétaire devint plus personnel. Le principal agent de cette transformation fut la perpétuité et l'hérédité des censives, appelées « héritages » – « erfelijke goederen ». Ce fait amena les censitaires à accroître la rentabilité de leur tenure et par conséquent leur bien-être relatif et parfois même à tenir tête aux exigences du « dominus ». D'autre part, la croissance démographique réduisit l'étendue des censives, tandis que le défrichement et l'exploitation de terres nouvelles par des fermiers (« pachters ») contractant un bail (« pacht ») avec le seigneur, diminuèrent le nombre des censives. Cette situation est évidemment à nuancer selon les lieux et les hommes, mais elle semble s'appliquer aux censitaires du terrier en question dans lequel on constate la parcellisation extrême des censives – rarement un bonnier – et les redevances acquittées après la moisson, à la Saint-Bavon (1<sup>er</sup> octobre), à la Saint-André (30 novembre), parfois à la « Kerstmisse ».

À la mort d'un censitaire, le cens se payait double. Les aliénations se passaient devant la cour censale de la seigneurie concernée et étaient enregistrées par l'échevinage local; dans le cas présent, la cour censale (« laethof ») de Rivieren et le banc scabinal de Jette relevant aussi du seigneur de Rivieren qui en nommait les membres.

Les feudataires ou fieffés suivirent une évolution opposée qui les rapprocha des censitaires. Jusqu'au X<sup>e</sup> siècle, un seigneur et son vassal

(\*) B. d'Ursel, « Grobbendonk – Morphologie d'une seigneurie du XVI<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle » dans « Le Parchemin », n<sup>o</sup> spécial décembre 1984, p. 58 – XXXIV recueil généalogique et héraldique.

étaient unis par un lien personnel d'hommage, de fidélité et de services mutuels dont le « *beneficium* », appelé plus tard « *fief* », constituait une compensation viagère pour le vassal. A partir du IX<sup>e</sup> siècle, l'hérédité des fiefs devint un fait puis un droit, et fortifia la position du vassal vis-à-vis de son seigneur. Le lien réel prit davantage d'importance, mais l'engagement personnel subsista toujours. A partir du XIV<sup>e</sup> siècle, les seigneurs commencèrent à faire tenir par le clerc de leur « *curia* » des dénombrements de fiefs et la solennité des cérémonies d'hommage diminua. Cet hommage, accompagné du serment de fidélité, se réduisit, à l'époque moderne, à la comparution devant le seigneur ou ses hommes de fief (*leenmanen*) de sa cour féodale auxquels le vassal prêtait hommage et fidélité et à l'acquittement d'un droit de relief en cas de succession ou d'aliénation.

Le terrier témoigne de la complexité d'une seigneurie, cellule juridique et sociale de l'Ancien Régime, dans le cadre spirituel et ecclésiastique d'une paroisse. A l'époque moderne, des personnes de catégories sociales diverses y vivent ou y ont des droits et devoirs au point de vue des cens et des fiefs : ruraux aisés, bourgeois et notables de Bruxelles ou d'ailleurs, nobles ou en passe de l'être, sans parler d'institutions de mainmorte dont une abbaye sur le territoire même de la seigneurie de Jette, et en principe, indépendante du seigneur, mais des interférences ne facilitèrent pas toujours les rapports.

On pourrait se demander quelle est l'origine des censives et des fiefs et de la condition de leurs détenteurs. A ce sujet, il faut remarquer que le terrier ne fait qu'entériner les situations acquises et présentes à partir de 1726, qu'avant cette date, cens et fiefs ont passé en de multiples mains et que l'évolution historique a beaucoup changé les conditions sociales des détenteurs. Enfin, cens et fiefs ne constituent qu'une partie de la seigneurie, la plus ancienne semble-t-il engagée à des tiers. Restent en dehors d'elle le domaine seigneurial direct, les prés communs encore assez étendus, les « *pachthoven* » et « *pachters* » d'origine plus récente, les biens de mainmorte, les cens et fiefs relevant d'autres seigneurs, les bois, moulins, étangs...

Depuis le Moyen Âge, si plusieurs seigneuries dépendaient d'un même seigneur, néanmoins chacune gardait son entité propre, aussi peut-on dire avec Régine Pernoud : « Tout un filet de liens était tissé à travers d'une région, et c'est l'image exacte de ce qu'étaient les seigneurs féodaux encore au XVIII<sup>e</sup> siècle : ils rencontrent continuellement des limites à l'intérieur même d'un domaine sur lequel ils sont

tantôt seigneur, tantôt vassal; sans parler des droits perpétuels octroyés aux paysans qui y vivent et sont assurés d'y récolter ce qu'ils ont semé » (1).

Bien que le registre en question ne donne qu'une image partielle des seigneuries de Rivieren, Jette et Ganshoren, un peu complétée par le plan Taisne, il apporte une contribution intéressante à l'histoire institutionnelle, sociale et locale, ainsi qu'à la généalogie et à la toponymie. Mais comme il aurait été fastidieux et monotone d'énumérer la centaine de cens et les 35 fiefs du registre, nous en avons choisi quelques uns qui nous semblaient les plus caractéristiques et résumé leur énoncé, en essayant d'identifier les personnes et les lieux dans la mesure du possible, souvent en notes pour ne pas interrompre le texte. Dans ce but, nous avons consulté, outre quelques archives locales, des travaux : « *Annuaire de la noblesse belge* »; « *Histoire de la Ville de Bruxelles* » par Henne et Wauters; « *Histoire des environs de Bruxelles* » par Wauters, édit. ancienne en 3 vol.; et les articles de M. R. Van den Haute dans les « *Bulletins* » et « *Annales du Cercle du Comté de Jette* » depuis 1962. Ma vive reconnaissance s'adresse également au comte Fernand de Villegas de Saint Pierre Jette qui m'a permis d'utiliser ses archives, à M. Marcel Bourgeois dont les agrandissements photographiques ont facilité la lecture du plan Taisne, à M. Pierre Van Nieuwenhuysen qui m'a transmis son étude toponymique du plan Taisne et qui prépare une thèse de doctorat sur la toponymie de quelques villages au N.E. de Bruxelles.

(1) « *Saint Louis et le crépuscule de la féodalité* », Paris, 1985, p. 64.

## LES CENS

## Note préliminaire

Le registre indique successivement le nom du censitaire, la censive et ses limites, le cens lors du renouvellement du terrier. Il est écrit d'une manière très lisible par le drossard De Landre ou son greffier, mais d'autres écritures, au plus quatre différentes, ont inscrit, généralement au-dessus des mentions de 1726, le terme « nu » et un ou plusieurs noms selon les aliénations intervenues après le renouvellement, hélas sans indication de dates. Dans la marge, le verbe « solvit » à partir de 1728 et les années généralement jusqu'en 1793, à la veille de la conquête des Pays-Bas par les Français révolutionnaires qui abolirent toutes les institutions d'Ancien Régime. Dans la marge droite, en-dessous, le cens, par exemple : « 5 setiers de froment » ou « 3 deniers de Louvain », cens qui reste invariable jusqu'à sa suppression.

Certains termes revenant continuellement, nous les avons brièvement explicités :

« Hoffstede » : fonds de terrain, terrain à bâtir.

« Behuÿsde hoffstede » : terrain bâti comportant une maison.

« Opstal » : terrain non cultivé pouvant servir de pré commun – warichaix.

Les mesures de surface comme de contenance variaient d'une région à l'autre. Au N. de Bruxelles et à l'O. de la Senne, un bonnier (bunder) valait environ un peu moins d'un hectare (81 ares), il se divisait en journaux (dagwanden), à l'origine, surface labourée par une charrue en un jour, il différait donc selon la nature du sol, la composition de l'attelage, etc.; 100 verges (roeden) = un journal et 400 v., un bonnier.

Quant aux mesures de capacité, un setier (sister) = 12 boisseaux au contenu fort variable, entre 13 et 106 litres! Un muid (mudde) = 12 setiers.

Au point de vue des monnaies : un florin (gulden) = 20 sous (« stuivers ») ou « schelt = schelling = shelling », peut-être aussi « escalin » = 12 deniers (« penningen »). Ceux-ci se divisaient encore en « oorden » et « miten ».

## A JETTE

1. Les premiers cens cités sont ceux dus par l'abbaye norbertine de Jette-Diligem dont trois pour le moulin à vent sur le « Sippelenberg » (?) à l'endroit où s'élève actuellement la basilique du Sacré-Cœur, et 33 journaux en dépendant, redevables de 5 setiers de froment, 2 ½ de seigle et ½ de seigle pour le bétail; une plantation d'arbres près du « Nieuwen Bosch », le long de la route vers Wemmel (Avenue de l'Exposition), de 2 « cappuijnen » (chapons), et une autre le long du moulin à eau sur le Molenbeek à hauteur du parc Roi Baudouin et appartenant à l'ancienne ferme abbatiale « t'Ouwerheyde » près du « Spiegel » (Miroir), un chapon; pour la réfection du chemin vers la « Koyestraete » (rue de Relegem) longeant la « Koeweide » = 2 deniers de Louvain; une plantation d'arbres dans le même chemin traversant des biens abbaciaux, accordée en 1650 = 2 deniers de Lv.; une parcelle de terrain du lazaret incorporée dans la route « courant » (lopende) de Bruxelles vers Jette = un chapon; pour des arbres devant la cure, cédés par l'abbaye en 1654 au seigneur de Jette, François II de Kinschot, ce qui provoqua un conflit interne au monastère (?) = un sous de Lv.; enfin une « hoffstede » et un petit étang, « De Cleyne Meer » « In de gat van de Heijde », une ouverture ou percée à travers le terrain communal donné en 1228 par le duc Henri II de Brabant aux habitants de Ganshoren puis à ceux de Jette, source d'ailleurs de conflit entre les deux entités, ces pâtures s'étendaient du domaine de Rivieren à la chaussée de Wemmel. Tous ces cens ont été acquittés de 1722 à 1735, une note écrite et signée par « Den Grave van Ste Peeters » indique qu'à la suite d'un contrat passé entre l'abbaye et lui-même devant le notaire Van Halen, le 25 janvier 1737, les parties se sont compensées les cens qu'ils se devaient mutuellement et ainsi y ont mis fin.

2. « Het Godshuÿs » de Saint-Jacques/Coudenberg, prieuré augustin datant du XIII<sup>e</sup> siècle, devenu abbaye en 1731, s'acquitte d'un chapon pour un « dagwand » et 30 « royen » d'un champ, appelé « Den Hoenger » ou peu fertile. Le cens n'est pas livré entre 1777 et 1789, années pendant lesquelles l'abbaye se ruinait à reconstruire son église en style classique telle qu'on la voit maintenant.

3. Les Chartreux, transférés de Scheut à Bruxelles dans le quartier du canal après l'incendie de leur couvent en 1578, avaient a cens 75 v. a l'Essegem (endroit des aunes), quartier de Jette pour 10 sous. Ils s'en acquittèrent jusqu'en 1771. De même, ils avaient 3 j. ½ a Berchem pour 4 d. Lv.

4. « Juffrouwe Joanna-Eleonora Van den Bosch. « geestelijke moeder » et probablement aussi « mere temporelle » des « Mindebroeders » à Bruxelles (?), en indivision avec ses cohéritiers pour 3 j. sur la « Biese Weyde » (prairie des Joncs) près de la Heijde = 3 d. Lv. et à Berchem pour 2 j., 78 v. de bois « op den Opperste Cotelaer » (champ ou prairie aux petits monticules) à la limite contestée avec Jette, = 2 d. Lv. (n° 5 carte).

5. Un bourgeois de Bruxelles, Franciscus Van der Zanden, pour 3 j. qu'il a achetés aux héritiers Vleegaert, le long de la « s'Heerenstraete » allant vers N.D. de Laeken = 3 d. Lv., acquittés de 1725 à 1789, mais le cens a été vendu entre temps (n° 28 carte).

6. Un autre bourgeois, Guillaume t'Sas, appartenant à une nombreuse famille de « pachters », notamment à « l'Hof ten Berghe » à Jette et ailleurs et de brasseurs à Bruxelles au « Gulden Haen » et au « Reus », était peut-être le père ou le frère de Jacques t'Sas, chanoine de Diligem (+1739). Il livre une poule (« hinne ») pour une maison au carrefour du « Spiegel ». Trois censiers sont marqués après lui jusqu'en 1793.

7. Francis Van der Meere, sacristain de l'église Saint-Pierre à Jette de 1721 à 1784, auteur d'un précieux « Memorieboek » sur la vie paroissiale, acheta à Barthélemy Le Mire – serait-il de la famille de l'historien de ce nom? – un terrain à bâtir de 6 j. mitoyen au cimetière de Ganshoren et de la rue allant au « Pampoel » (terrain argileux), ancienne ferme transformée en manoir de style hispano-flamand au XVII<sup>e</sup> siècle et qui aurait été détruit s'il n'avait été transporté pierre par pierre par Pelgrims de Bigard en 1951 pour devenir la maison communale de son village. Les propriétaires successifs de l'« hofstede » s'acquittent d'un cens de 3 chapons (n° 17 et 19 carte).

8. A l'auberge du « Luÿsenberg » (colline de roseaux?) sur la chaussée de Bruxelles à Wemmel, l'hôte, Michaël van Heÿmbeke, livrait depuis le 1<sup>er</sup> octobre 1731 un chapon pour un puits, ensuite Frans Van Boterdael, fils des anciens propriétaires, échevin de Jette et membre (« laet ») de la cour censale de Rivieren comme son père. Mais en 1746, le manque d'eau dans le puits mit aussi fin au cens.

9. Matthys de Witte, de Saint-Pierre Jette, paie un cens considérable de 30 fl. pour une terre d'un bonnier, 15 v., par acte du 28 janvier 1738, près du « Spiegelhuys » et du « Nieuwe pachthof van Diligem » (l'ancienne ferme « t'Ouderheyde » reconstruite) sur laquelle terre, il avait bâti une maison avec dépendances. Deux autres censitaires sont indi-

qués après lui de 1769 à 1780, mais dans l'intervalle, le cens n'a pas été versé faute de locataire.

10. Dans le quartier « Essegem », la dame Barbara-Cecilia Lefebvre, veuve de « Mijnheer Paddeschot », puis « Juffrouw » Barbara-Gabriëla-Josepha de Turnhout et son fils, « Heer » Joannes van Turnhout, « ridder » ou chevalier, seigneur d'Arele?, ont pour censives un petit étang et un « opstal » voisin pour 4 d. de Lv., ainsi que trois journaux pour 3 d.

11. Mitoyenne des précédents, la dame Gisberte de Locquengien, comtesse douairière d'Esneux, baronne de Melsbroeck, puis son héritière universelle, sa petite-fille la princesse de Hornes, versent 6 d. Lv. pour deux étangs, « den Swaenen » et « den Elsbosch » jusqu'en 1774 (?).

## A GANSHOREN

12. Nous retrouvons le « Luÿsenberg » aux mains de « Juffrouw » Marie-Françoise De Vadder habitant Bruxelles par succession du sieur Joannes Wauwermans, mari de Jeanne De Vadder, et avant ce ménage,



Panorama Jette-Ganshoren de W. Hollar, 1651

Jan Geldens, livrant 2 poules et 2 d. Lv. en 1728, mais elle n'exploitait pas l'auberge. En 1736, le bien fut vendu à Melchior Van Gierdegom, puis le registre cite encore Hendrick Van Stalle et Hendrick Borremans, ce dernier échevin de Jette de 1775 à 1777. Une note ajoute que Jan Geldens ou son locataire avait établi un « wip », perche au tir à l'arc par acte passé devant la cour censale de Rivieren, le 11 juillet 1679, redevable d'un demi-chapon.

13. Quatre personnes se succédèrent dans une « behuysde hoffstede » appelée « Het Lindeken » à la chaussée de Jette avec un terrain de 2 ½ j. pour 10 « oorden » seulement. Elle avait eu pour censitaires Jacques Tossyn, « capitein van Jette » (+1640), dont la pierre tombale se trouve encore près de l'église, puis à son fils Dierick qui la vendit en 1691. Après 1726, elle appartint à Gillis Vanderhaegen, l'échevin illettré qui avait apposé une croix sur le registre. Les tilleuls étaient souvent plantés devant une auberge pour la signaler de loin et ils servaient aussi pour délimiter des champs en cas de conflits éventuels de bornage (57 « Lindevelt » sur la carte).

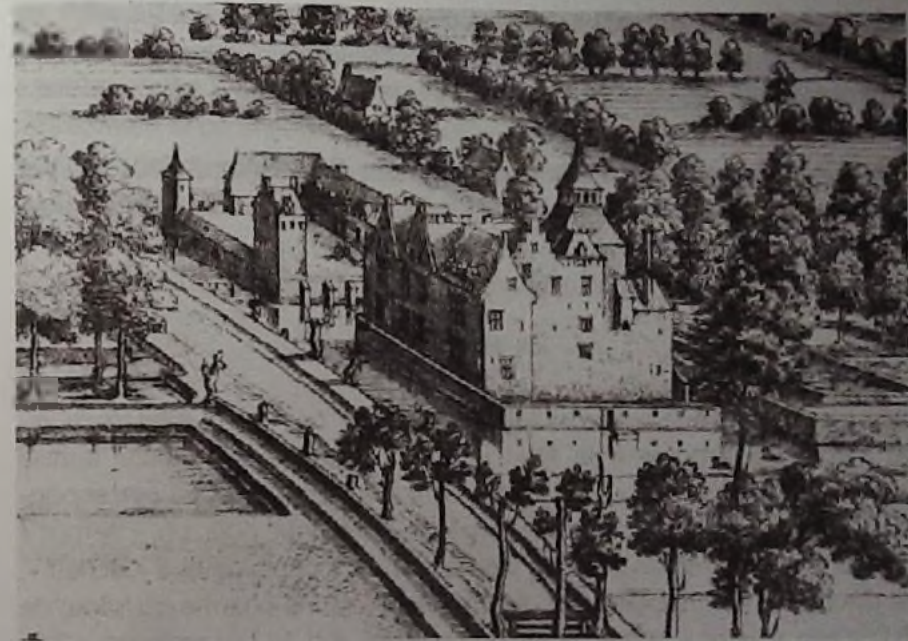
14. Une certaine Anne de « Merselle », veuve « van den Heere colonel » Le Jeune acquitte 18 s. pour une prairie de 6 j. « int Fermeyn » au toponyme à la signification discutée, lieu-dit situé entre les biens de l'abbaye de Diligem et ceux du « comte ». Cette personne serait peut-être, mais sans preuves, une descendante collatérale de Jean de la Marseille (+1595), seigneur de Rivieren, Jette et Ganshoren, premier mari d'Émérentienne de Marets à laquelle il légua ses seigneuries (n° 2 carte).

15. La famille Draps, encore représentée actuellement à Jette, eut 2 « behuysde hoffstede », chacune d'une étendue d'un demi-journal le long de la « Zijpestraete », pour 8 fl. de cens (n° 10 carte).

16. Jan Grauwels, d'une famille dont des membres exploitèrent « l'Hof ten Berghe » puis l'auberge du « Wilg » au XVII<sup>e</sup> siècle, hérita d'une « behuysde hoffstede » d'un j. au « Zijpe » pour 20 s. (6). Il eut deux successeurs jusqu'en 1793 (n° 4 carte).

17. « Machiel » Coomans, probablement un descendant direct ou collatéral de Jan Coomans, propriétaire de l'auberge du « Heideken » au milieu du XVII<sup>e</sup> siècle, et qui exista jusqu'à 1952, habitait une maison construite sur 2 v. « op het Colderken » (petit champ cultivé), mitoyen du « Zijpe » pour un cens assez élevé de 4 fl. (n° 26 carte).

18. Les habitants de Ganshoren, voisins de la « Heyde » et du « Zijpe » ou ils pouvaient faire paître leur bétail, versent un cens de 10 « oorden ».



Château de Rivieren à Ganshoren. 17<sup>e</sup> s. Extrait du Panorama de Holst 1651

19. Au moulin du « Sippelenberg », nous retrouvons des membres de la famille Boterdael qui en étaient propriétaires depuis 1676, mais ne l'exploitaient pas eux-mêmes ayant beaucoup d'autres immeubles. Dans le registre, il s'agit de « Martinus », bourgeois de Bruxelles où il était marchand de vins comme son père, pour 3 j. sur lesquels le moulin était érigé, puis son fils aîné, « Franciscus », curé de Liefferinge de 1717 à 1739, qui s'acquittent de 9 fl. et 3 setiers de blé.

20. Un autre marchand de vins au Marché-au-Charbon, François-Antoine Van den Daele, au nom de sa femme, puis « sieur » Janssens, distillateur dans la rue Finquette, celle du refuge de l'abbaye de Diligem, livrent un chapon pour 5 j. 32 v. (?).

#### A RELEGEM

21. Joos De Mesmaeker a une maison dont la charpente, pour son commerce de bois, surplomba de 3 pieds la rue de Hamme à Wemmel et de 2 pieds ½ un autre chemin, ce pourquoi il paie 5 s. suivant acte du 21 juillet 1736.

22. La marquise d'Assche, Marie-Louise de Cottereau, qui transmet, en 1780, à son mari Philippe-François Taye, baron de Wemmel (+ 1761), le marquisat d'Assche (Assé), s'acquitte de 12 d. Lv. pour un « opstal » derrière sa ferme.

23. Les mêmes François-Antoine Van den Daele, marchand de vins, puis le sieur Janssens, distillateur, rue Finquette, livrent un chapon pour 5 j. 32 v.

#### A HAMME

24. L'abbaye bénédictine d'Affligem, datant de 1085, avait reçu au XI<sup>e</sup> siècle de Wouter « de Ham », représentant la principale famille locale, le « Keizerhof » ou « Hof te Hamme » dont l'étendue correspondait à celle de la paroisse. Elle livrait au seigneur pour un « bempt » prairie à foin ou, selon les cas, marécageuse) 2 chapons et 5 « schelt », et pour un autre, appelé « den Alespenhout » (aune-charme ou frêne) de 5 j.; « een waeter », terme vague non précisé. 4 d. 1/2 Lv.; enfin pour 2 b. de terrain, 13 d. Lv., toutes censives situées autour et dans son « pachthoff ».



L'église de Hamme

25. Jean-Baptiste De Raedt, locataire de la ferme du baron Godin a promis de livrer deux chapons pour la prolongation du chemin traversant le terrain de la ferme, derrière la grange, suivant acte du 1<sup>er</sup> juin 1739, mais le cens cesse déjà en 1741 (\*).

26. En 1792-93, Arnoldus Mertens, pour la construction d'une maison derrière la ferme précitée, le long de la « s'Heerenstraete » s'acquitte encore d'un cens de 15 s. Il signe d'une croix, tandis que les témoins, Guillaume Draps, échevin, et Jean-Joseph Dupré signent d'une belle écriture!

#### A BEVER

27. L'église N.D. de Laeken par échange d'un demi bonnier avec l'abbaye de Dilgem, livre un demi-chapon.



Une maison à Raegem, 1771

28. Philippe-François-Pierre Roose, écoutète de Malines de 1726 à sa mort en 1751, baron de Leeuw-Saint-Pierre en 1720, puis son cousin, Pierre-Charles-Joseph Roose, major de la ville d'Anvers, baron de Bouchout en 1761 et comte de Baisy en 1770, pour une prairie retournée en champ, appelé « den Fruit », d'environ 3 b., paie jusqu'en 1769, 4 fl.

29. « Mevrouw » Barbara Leyniers, veuve du « Heere » van Veen, puis la veuve Daniel Leyniers, enfin le chanoine de Baye en 1790, pour un ancien « bempt » paient chacun 4 « schelt », 2 d. Lv. Les mêmes pour une « hofstede » avec maison, dépendances, verger et jardin d'un bonnier, 70 v. s'acquittent de 7 « schelt », 9 d. Lv. (7).

30. Barbara Leyniers vendit trois autres cens à « den Heere » Alexandre van Leemput qui les aliéna à den « Heere » Gaspard-Joseph de Villegas, seigneur de Clercamp, au père duquel sa mère, veuve de Charles van Leemput, avait vendu le château de Bever, alors appelé « Het Neckerke » (Petit Lutin) en 1748. La quittance des cens est signée par « den Graeve van Ste Peeters » (Philippe-Joseph de Villegas), le 21 février 1791.

#### A BERCHEM SAINTE-AGATHE

31. Le docteur Uijtenhove puis ses héritiers paient plusieurs deniers Lv. pour des terrains à l'« Oppersten Cotelae » et à « l'Oppene Velt », un champ et un bois, ce dernier advint ensuite à Carel Segers, boulanger à Koekelberg (n° 5 carte).

32. « Jouffrouw » Joanna Van Meulhem, « geestelyke dochter » ou « fille dévote » par succession de ses parents et avant eux Laurent puis Jacques Van Meulhem, pour une « behuysde hofstede », près de l'église, s'acquitte d'un d. Lv. (17). Après elle, le cens passe à sa nièce, Anne Van Meulhem, et ensuite à deux autres personnes.

33. L'infirmerie du béguinage de Bruxelles pour un terrain d'un b., presque entièrement converti en verger et prairie et portant une maison = 4 d. Lv. (18).

34. « Jouffrouw » Catherine Dandelieu, béguine à Bruxelles, pour 1/2 b. et 14 v., racheté par le « comte » de Saint-Pierre en 1740, mais son locataire en acquitte le cens d'un setier de froment et 1 d. Lv.

35. Les héritiers du « Heere » secrétaire Huysmans, « maintenant » le conseiller Fariseau puis « den Heere » van Langhendonck pour un verger près de « s'Heeren straete » = 3 fl. du Rhin jusqu'en 1777 (19).

36. « Het Goetshuijs van Sinte-Gaertruljde » à Bruxelles a plusieurs parcelles disséminées pour 13 d. Lv. près du « Sippelenberg » et du bien d'un autre couvent, celui du prieuré augustin de Groenendaël dans la forêt de Soignes, illustré par Ruusbroec l'Admirable (13) (n° 44 carte).

37. Bernard Heynemans, bourgeois de Bruxelles, marchand de Houblon, pour une « hofstede » de 7 j. le long de la « Keeckstraete », 1 d. Lv.

38. Michiel Timmermans a acheté 3 j. de terre à la « Goetshuys van Groenendaël » – fait assez rare qu'un couvent vende un bien immobilier – pour un cens de 3 d. Lv. (n° 13 carte).

39. La ferme, « Het Hof ter Wilt » (du Saule) et le château voisin, près de la route de Bruxelles à Asse, eurent plusieurs propriétaires successifs dont le censier indique le dernier, le sieur de Cock, le long du canal à Bruxelles, et par ordre ascendant : « den Heere » Thomas de Fraula, seigneur de Rosierbois, et sa femme, Marie-Alexandrine Antoine, par achat aux héritiers d'Isabelle van Hooghout, fille de Pierre-Floris van Hooghout, ceux-ci par achat au comte d'Ursel et avant lui, à « Mevrouw » de Borgia (14). Le cens est de 12 s., 8 mittes 1/2.

#### Commentaires du chapitre I<sup>er</sup>

(1) « Sippelenberg », toponyme composé de « sijpelen », forme fréquentative de « sippen-sijen », signifiant « gouttelettes – pluie fine » qui évoque une fois de plus le terroir humide, marécageux de la région, caractéristique que l'on retrouve également dans les toponymes « Zijpe » – Laarbeek – Echelenpoel – Pampoel – Groote en Kleine Meer », etc. (Sippelenberg, n° 48 carte).

(2) Arch. Abb. Parc à Heverlee, liasse Dillgem.

(3) Les « Mindebroeders » ou « Frères mineurs », premiers frères mendiants établis à Bruxelles dans le quartier de Saint-Nicolas; le duc Jean I<sup>er</sup> de Brabant les affectionna au point de demander à être enterré dans leur église.

(4) La famille de Locquenghien (Lockagem) ou de Wilhove (Wihoul), était originaire de la seigneurie de Locquenghien (sous la commune de Renty), une pairie du comté de Saint-Pol, englobée dans les Etats bourguignons au XV<sup>e</sup> siècle. Il n'est donc pas étonnant que Pierre de Locquenghien, seigneur du lieu, ait servi successivement Maximilien, Philippe le Beau et Charles-Quint en qualité de premier

écuyer puis de maître d'hôtel et de conseiller. Il épousa Marie van Nieuwenhove qui lui ouvrit l'accès aux lignages brabançons par des membres masculins de sa famille. Son fils aîné, Jean (1518-1574), le plus illustre de la lignée, occupa toutes les magistratures de la ville de Bruxelles et fut l'initiateur du canal de Willebroek. Seigneur de Koekelberg, Melsbroek, etc., il hérita de la baronnie de Pamele (Oudenaarde) du chef de sa femme, Anne van der Gracht. Sa branche s'éteignit au XVII<sup>e</sup> siècle.

Son neveu Charles de Locquenghien hérita de la seigneurie de Melsbroek, érigée en baronnie en 1659 peu après la mort de son fils, Jean-Philibert qui avait épousé Caroline-Eléonore van der Linden et fut le père de Gilberte-Jeanne (1655-1731). Celle-ci s'unit à 1678 à Louis-Conrad d'Argenteau, comte d'Esneux, seigneur de Linsmeau, Piétrebais, etc. (1647-1678), décédé l'année même de son mariage. Leur fille unique Charlotte-Jacqueline (+ 1710), fut la femme de Thomas Bruce, comte d'Ailesbury, pair de Grande-Bretagne (+ 1741) qui fit élever la jolie fontaine du Sablon en souvenir de son heureux séjour à Bruxelles. Leur fille, également unique, s'allia à Maximilien-Emmanuel, troisième prince de Hornes et fut l'héritière de la baronnie de Melsbroek et d'autres terres qu'elle transmit à son aînée, devenue par mariage, princesse de Salm-Kyrbourg. Le fils de cette dernière, Frédéric (1745-1794), type de grand seigneur progressiste, plein d'illusion et peu crédible aux yeux des révolutionnaires patentés, fut guillotiné par ordre de Robespierre, comme d'autres nobles, et perdit à la fois « son honneur, ses biens et sa vie ».

Sur une carte, dressée à la requête de J.J. Dupré, drossard du comté de Jette, signée « De Villegas » (comte Philippe-Joseph) et datée de 1777, un étang ou un marais est indiqué au nom « den Prince van Salm ».

(<sup>6</sup>) Marie-Françoise De Vadder était la fille de Marie Tossyn (Tessyn) dont les parents exploitèrent « Het Lindeken ». Marie avait épousé à Jette en 1688, Jacques De Vadder, d'une nombreuse famille bruxelloise connue depuis le XIV<sup>e</sup> siècle et qui rayonna autour de la ville, notamment à Jette. Les enfants De Vadder semblent avoir quitté Jette où on ne les trouve plus mentionnés dans les registres paroissiaux.

(<sup>7</sup>) Jan Grauwels appartenait à une ancienne famille brabançonne, possessionnée surtout à Humelgem-Steenokkerzeel où elle avait un « Gruwelshof ». Son membre le plus connu, également prénommé

Jan dit « Spellekens », fut le sinistre prévôt des maréchaux ou officier de justice du duc d'Albe et finit lui-même sur l'échafaud en 1570, victime de ses crimes. La branche jettoise se perpétua assez longtemps et eut une « holfstede » (carte n° 4).

(<sup>8</sup>) Van den Daele (Dale) était une famille aisée et bien apparentée de meuniers connus à Bever, Grimbergen, Neder-Over-Heembeek, Strombeek et Bruxelles. Au XVIII<sup>e</sup> siècle, elle compte plusieurs personnalités parmi ses membres. Et d'abord, l'avant-dernier prélat de Diligem, élu en 1771 et décédé en 1789. Un de ses frères consanguins fut officiel au moulin Saint-Michel à Bruxelles et reçut le titre d'écuyer, le fils de ce dernier, Philippe-Charles, fut l'auteur d'une lignée notariale.

(<sup>9</sup>) Jacques-François, baron de Godin en 1704, seigneur de Beaumetz et de Merlicourt, appartenait à une maison peut-être ancienne dans les Pays-Bas? Sa femme, Marie-Anne van Waelem, lui avait apporté la seigneurie de « ter Borcht » à Elewijt, et son père, Jean-François, bailli de Solre en 1681, avait été député des nobles aux Etats de Tournai et du Tournaisis. Leurs descendants s'éteignirent au XIX<sup>e</sup> siècle.

(<sup>10</sup>) Les Leyniers, tapissiers bruxellois renommés, eurent longtemps la ferme « Hoogpoort » près d'Asse et le « Hambosch » à Asse-ter-Heyden. Ils s'allièrent aux van Veen, descendants du peintre Otto « Venius », un des maîtres de Rubens, dont un petit-fils, Jean-Ernest van Veen, fut avocat et conseiller de Brabant. Les deux familles eurent ensemble « t'Hoff-te-Suete » à Brussegem. Gaspard Leyniers, receveur de la ville de Bruxelles, et sa femme, Catherine de Meyere, habitèrent à Bever une maison de campagne qu'ils laissèrent en 1703 à leur fils Evrard, dont la sœur Catherine Leyniers, et son mari Godefroid-Dominique van Veen, secrétaire de Bruxelles, la vendirent, le 23 août 1729, avec tout le mobilier, à Marie-Thérèse Bauwens, veuve et héritière d'Alexandre-Charles van Leemputte et femme de Pierre van Langendonck. Ceux-ci l'aliénèrent à leur tour à Philippe-Emmanuel de Villegas de Clercamp et à sa femme, Isabelle van Voorspoel, en 1748.

(<sup>11</sup>) Une « fille dévote » (« geestelijke dochter ») n'est ni une béguine ni une religieuse mais une personne pieuse vivant dans le monde selon un règlement donné par les Jésuites. Il y en eut beaucoup à Anvers, Bruxelles et dans le N. du pays au XVII<sup>e</sup> et au début du XVIII<sup>e</sup> siècle.

- (<sup>11</sup>) Le grand béguinage de Bruxelles ou « N.D. de la Vigne » (« O.L.V. den Wijngaert ») était régi par un conseil de quatre maîtresses, un curé et quatre tuteurs ou mambours. Il comprenait une institution particulière, « l'Infirmierie », gérée par une maîtresse mais qui pour toute décision avait besoin de l'assentiment du conseil. Au XVIII<sup>e</sup> siècle, beaucoup de béguines étaient riches, tandis que trop d'autres étaient pauvres et finirent par se plaindre en 1771, auprès du gouvernement qui fit contrôler plus étroitement le béguinage.
- (<sup>12</sup>) Pierre Fariseau (1641-1718), d'origine wallonne, enrichi dans la livraison des fourrages aux armées, anobli le 13 août 1698, épousa Catherine Robyns et devint seigneur de Steenokkerzeel (1696), Sterrebeek (1698) et Tourneppe (1701). Son neveu, Jean (1692-1739), conseiller de Brabant, s'unit, en 1717, à Marie-Joseph Huysman(s), fille unique de Jacques-Henri, greffier du Conseil des Finances, et de Barbe-Philippine Braeckman. Leur fils, Martin-Joseph (1724-1752), se maria en 1747 à Thérèse-Elisabeth Osy, fille de Jean et de Marie-Josèphe de Bie. Il fut le dernier de la famille.
- (<sup>13</sup>) L'hospice Sainte-Gertrude ne porta ce nom qu'à partir du XVI<sup>e</sup> siècle, mais datait du XII<sup>e</sup> à l'initiative d'une pieuse dame. En 1489, les sœurs adoptèrent la règle de Saint-Augustin; situées près de Sainte-Gudule, elles devaient entretenir l'église et soigner douze vieilles femmes. Expulsées en 1798, leur couvent hébergea encore des vieillards au XIX<sup>e</sup> siècle, mais n'existe plus actuellement.
- (<sup>14</sup>) Des membres de la famille de Fraula, originaires de Naples, vinrent aux Pays-Bas d'abord comme officiers, puis accédèrent à de hautes charges gouvernementales. Virgilio, né à Naples en 1588, fut lieutenant-colonel de cavalerie au début du XVII<sup>e</sup> siècle dans l'armée des Pays-Bas. Son fils, Nicolas (+ 1676) en devint « pagador » (payeur) général. Le fils de ce dernier, Thomas-Auguste (1637-1738), seigneur de Rosierbois à Rosières, secrétaire du Conseil des Finances puis conseiller d'Etat, vicomte en 1732, comte en 1736, épousa Marie-Alexandrine Anthoine. Ses frères continuèrent la carrière militaire : Martin (+ 1717) fut brigadier-général, Louis (+ 1719), commissaire des « montres » de l'armée (revue d'hommes et d'armes), Manuel (+ 1741), maréchal. Le fils de Thomas, Jean-Baptiste (1689-1771), amman d'Anvers de 1722 à 1732, fit reconstruire par l'architecte van Bauerscheit le Jeune un hôtel de maître en style classique sobre et sévère, sauf une touche rocaille, et qui fut détruit vers 1950, mais sa façade reconstituée est placée devant l'établissement de la « Société Générale de Banque » au « Wap-

per », face à la « Rubenshuis ». Jean-Baptiste fut ensuite conseiller-maitre à la Chambre des Comptes, il avait épousé une anversoise, Anne-Marie van Colen, dont une de leurs filles, Jeanne-Marie (+ 1805), s'unit à son cousin, Charles-Joseph van Colen (+ 1791), seigneur de Bouchout-lez-Anvers, tandis que son fils, Thomas-Jean-Baptiste (1739-1810) devint seigneur d'Oelegem par son mariage avec sa tante, Suzanne-Hortense van Colen, puis seigneur et vicomte de Broechem en 1789 par reprise de cette seigneurie en 1780.

Outre leurs immeubles anversois, les Fraula en eurent plusieurs dans la région bruxelloise, à Machelen, - l'hof van Thlenwinckel », deux maisons de campagne à Uccle : le « château d'Or » maintenant disparu, et jusqu'en 1750, le « Wolvendael », château classique que l'on voit encore à l'orée d'un parc, actuellement communal; à Berchem-Sainte-Agathe, « l'hof ter Wilt » et le château voisin, acquis en 1716. Avant Thomas de Fraula, ce domaine avait eu plusieurs propriétaires : le chevalier Benoît Charreton comte de Chassey, commis des Finances, haut-bailli du pays d'Alost, receveur général des confiscations à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle, qui avait reconstruit le château en une somptueuse demeure de plaisance; l'avocat Jean van de Dijke par achat en 1621; le général espagnol, Inigo de Borgia, dont la veuve, Hélène de Boussu, le vendit à Philippe d'Ursel qui le transmit à son fils, François, baron de Hoboken, membre du Conseil de guerre, lequel l'aliéna à son tour à Pierre-Floris van Hooghout, dont les petits-enfants le vendirent aux Fraula en 1716. Le fils de Thomas, Jean-Baptiste l'en hérita, mais ses enfants le vendirent en 1773 et leur lignée s'éteignit un siècle plus tard, en 1868.

## CHAPITRE II

### LES FIEFS

Les cens s'héritent ou s'aliènent devant la cour censale à laquelle ils ressortent. La situation des fiefs est plus complexe, dérivée du lien personnel entre le seigneur et son vassal. Leur transmission se fait par un « besetman » (homme occupant et servant) pour un « sterfman » (homme vivant remplaçant un mort) en son propre nom s'il est l'héritier ou l'acheteur ou au nom d'un tiers incapable : mineur, femme mariée, institution de mainmorte. Le « besetman » prête l'hommage et le serment de fidélité au seigneur ou du moins au « stadthouder » (faisant fonction de président) et aux hommes de fief (« leenmannen ») de la cour féodale. Il paie le droit de relief, le plus souvent appelé dans le registre : « Hergewijde », de l'allemand « Heergeräte » — Heergewäte », taxe moindre que celle du relief proprement dit parce qu'aux origines de la féodalité, l'équipement et la monture de guerre du vassal lui étaient fournis par le seigneur qui se les faisait restituer ou leur équivalent avant d'accorder le fief à l'héritier du « de cujus ». Il était le plus souvent accompagné d'un « Camerlingrecht » (droit de chambellage) parce que primitivement l'autorité du chambellan s'étendait probablement aussi aux fiefs. Ces droits ne tiennent pas compte du prix de vente, s'il y a lieu, du fief en lui-même par acte notarié, enregistré par les greffes scabinaux. Les formules stéréotypées des reliefs se retrouvent partout. Le feudataire est inscrit en tête de page avec l'objet du fief et sa localisation. Le paragraphe suivant reprend le même titulaire avec indication de ses qualifications éventuelles, ses titres d'acquisition du fief et le relief qu'il en accomplit devant la cour féodale de Rivieren à Ganshoren, relevant elle-même, comme la plupart de celles des seigneuries du Brabant, de la cour féodale du duché.

La cour féodale de Rivieren était souvent présidée par le « comte » assisté de deux ou au plus de trois hommes de fief, qui cumulaient cette fonction avec celles de « laeten » de la cour censale et généralement d'échavins du comté de Jette par suite de la difficulté d'avoir des hommes idoines à la campagne où peu savaient lire et écrire.

N.B. Nous donnons l'essentiel des actes.

I. L'avocat de Fraye, tuteur de ses enfants, tient en fief le bois appelé « du Comte » à Berchem Sainte-Agathe, d'une étendue de 4 b. 70 v., dont 3 b. 3 j. 1/2 sont féodaux, tenant compte que de ce fief quelques

verges ont été incorporées, en 1704, dans le nouveau pavé vers Gand, et que le même bois, en 1712, par ordre de S.M. (Charles III d'Espagne) a été défriché et transformé en terre cultivable et où quelques maisons sont situées.

Le 19 avril 1721, le même avocat Jean-Albert de Fraye, intendant du Grand Béguinage de Bruxelles, par la mort de son frère Daniel-Louis de Fraye, greffier du pays de Grimbergen, a relevé en fief 3 b. 1/2 j. de bois et prêté serment comme « besetman » pour le « sterfman » Ludovic-Joseph de Fraye, âgé de 19 ans, en présence de Martin Van de Velde, homme de fief de la cour féodale de Rivieren, et Francisco Sanglier, homme de fief de la cour féodale de Brabant. Droit de relief : 58 fl. 2 s.

Le 11 avril, 1767, à la mort de Ludovic-Joseph de Fraye, l'avocat Antoine de Fraye est resté « besetman » et « sterfman » pour cause d'indivision (?).

II. Petrus De Kegele tient en fief de la cour féodale de Rivieren une prairie dans la paroisse de Berchem d'un 1/2 b., 17 v. environ, au lieu-dit « Cattenbroeck ».

Le 24 octobre 1701, Peeter Taelmans, en vertu d'une procuration donnée par le sieur Francis Langerijt et passée devant le notaire Henri-Egide Meert le 30 juin 1701, a transmis le fief à De Kegele qui l'avait relevé à la mort de Jean-Baptiste Langerijt dont il était le « besetman » et le « sterfman ». De Kegele a prêté serment devant moi, greffier, autorisé par le « stathouder » « Heere » Antonius van Wemmele, avocat au Conseil de Brabant, Henri Egide Meert et Francis Segers, hommes de fief de la cour féodale de Brabant et de celle de Rivieren, remplaçant Hubertus Coomans. Hergewijde : 9 fl. 15 s.

Petrus De Kegele avait cédé le fief, dont il s'était réservé l'usufruit jusqu'à sa mort, par une donation entre vifs, en faveur d'Heer Andre-Ignace De Schmidt, avocat au Conseil de Brabant, selon une lettre de transport-d'adhérence enregistrée par le stadhouder et les hommes de fief de la cour féodale de Rivieren, le 14 octobre 1723. De ce fait, l'avocat De Schmidt, âgé de 43 ans, habitant Courla rue Neuve à Bruxelles, reste le « sterfman » du fief en même temps que « besetman ». Il a prêté serment d'hommage et de fidélité le 24 novembre 1730 devant le sieur Delandre, stadhouder, Jacobus Baetens et Francis Grauwels, hommes de fief de la cour féodale de Rivieren (?).

III. Francis Grauwels a relevé en fief, le 23 mai 1713, à la mort de sa mère Anna De Cock, en tant que « sterfman » une « hofstede » d'un

bonnier au pied du « Sippelenberg » à Ganshoren. Il a prêté hommage et fidélité devant deux hommes de fief de la cour féodale de Rivieren.

Le 28 mars 1731, la veuve de Grauwels, Anna Baetens, âgée de 55 ans, tutrice de ses enfants mineurs, comparut devant le « comte » et les hommes de fief de Rivieren pour relever la moitié de « l'hoffstede » précitée, elle en est restée la « sterfvrouwe » et a nommé comme « besetman » son frère, Jacobus Baetens, qui a prêté le serment d'usage. Hergewijde : 14 fl., Camerlinck recht : 1 fl. 8s.

Le même jour, Barbara Grauwels, sœur de Francis, âgée d'environ 85 ans et habitant Ganshoren, a relevé l'autre moitié de « l'hoffstede » et a nommé comme « besetman » Jan Van de Velde qui a prêté hommage et fidélité entre les mains du « comte » devant les hommes de fief, Francis Van der Meeren et Jacobus Baetens. Hergewijde : 14 fl., Camerlinck recht : 1 fl. 8 s.

Le 10 avril 1738 a comparu le même Jan Van de Velde, mari d'Anna van Calck, lequel en son nom et en celui de ses frères et sœur : Francis et Pauwel van Calck, Gilles Vandenhove, mari de Maria Van Campenhout, fille d'un premier mariage de Barbara Grauwels, Francis van Calck, fils de Jan, tous enfants et héritiers d'Albert van Calck et de sa femme, Barbara Grauwels, a relevé pour cause d'indivision la moitié de « l'hoffstede », restant « sterfman » de Francis van Calck, âgé entre 6 et 7 ans; il a prêté foi et hommage comme « besetman ». Hergewijde : 20 fl., Camerlinck recht : 1.

Le 10 octobre 1764, Jan van Calck, habitant Ganshoren, suivant l'achat fait à Antonetta van Calck, femme de Geeraert De Boeck, par acte passé devant le notaire Coenders le 22 septembre 1764, a relevé la moitié de « l'hoffstede » avec maison et un terrain d'environ 1/2 b., propriété clôturée, à condition qu'à la mort de sa femme, Jeanne Thomas, le partage sera fait également, sans privilège ni prérogative, entre ses fils et ses filles. Il a accompli les formalités d'usage. Hergewijde : 20 fl. (?).

IV. Le 14 octobre 1721, « Jouffrouw » Natalia Glavimans, fille de « Jonckheere » Jean Glavimans, à la mort de Marie-Philippine van Berckel (sa mère?), a relevé un fief de 3 j. à Berchem « op t'opperste Steenvelt ». Agée de 35 ans, elle en est restée la « sterfvrouw » devant la cour féodale de Rivieren et J.B. Sanglier, homme de fief de Brabant. Hergewijde : 12 fl.

« Jonckheere » Jean-Baptiste-Joseph Papeians de Morchoven, seigneur de Barlestein et conseiller de Flandre, par acte manuel du

8 mai 1744, et copie authentique, a donné procuration au sieur Henri Cattoir pour comparaître en son nom à la cour féodale de Rivieren afin d'y relever le fief précédent que feu « Juffrouw » Natalia Glavimans lui avait transmis. Papeians, âgé de 30 ans, en reste le « sterfman » et a nommé comme « besetman » le même Henri Cattoir qui a prêté hommage et fidélité entre les mains du comte et les hommes de fief de la cour féodale de Rivieren. Hergewijde : 15 fl.

Le 4 mars 1772, la douairière de Locquenghien, née Papeians de Morchoven, a relevé le fief précédent en tant que « sterfvrouwe », le sieur Anthonius de Haes en étant le « besetman ». Hergewijde : 22 fl. 10 s.

Le 30 octobre 1772, Petrus De Waegheneere, drossard de Berchem, par suite du décès de la douairière de Locquenghien a relevé le fief en question comme « besetman » au nom de la « sterfvrouw », « Jonckvrouw » Anna-Maria-Theresia Papeians de Barlestein (?).

V. Le frère Gerardus Tulleniers, vicaire procureur des Pères Bogards à Bruxelles, a relevé, le 20 novembre 1726, le fief d'une « hofstede » avec maison, plus ou moins d'un 1/2 b. dans la paroisse de Berchem, près du bien du conseiller Fariseau. Du fait de la mort du P. Guillelmus Pincklever, il en est resté le « sterfman » et le « besetman ». Hergewijde : 10 fl. (?).

Le 12 janvier 1731, devant la cour féodale de Rivieren a comparu Gilles Dewé, âgé d'environ 38 ans, travailleur manuel, habitant Berchem, qui avait acheté le fief précédent aux Bogards par acte notarié du 22 décembre 1730. Il a déclaré, lors du relief, que le 1/2 b. serait divisé en deux journaux distincts, le premier avec maison, étables et grange, le second seulement un terrain, à condition que le tout soit partagé également entre ses enfants actuels et futurs et celui de son premier mariage. Hergewijde : 25 fl., Camerlinckrecht : 2 fl. 10 s.

Ce fief a été vendu par Magdalena Dewé, femme de Henri Crokaert, et les siens à Jean-Baptiste Van der Heyden, âgé de 40 ans qui l'a relevé, le 15 avril 1757, en faveur de sa femme, Anne-Marie Lokens, déclarant que l'achat n'avait été réalisé ni directement ni indirectement par quelque mainmorte, en conformité avec l'art. 15 du placard du 15 septembre 1753 (?).

VI. Le 23 novembre 1696, « Jouffrouw » Jeanne-Eléonora Van den Bosch, en son nom et en celui de sa sœur, Barbara-Theresia Van den Bosch, filles de feu Justus Van den Bosch, en indivision suite à la mort civile de leur frère Justus, religieux profès chez les Freres mineurs à

Bruxelles, a prêté le serment d'usage comme « sterfvrouw » et Jan Pijpe « besetman » (?). Le fief concerné était de 5 j. au « Sippelenberg » à Ganshoren. Hergewijde : 17 fl.

Le 12 mars 1736, « d'Heer » Lambertus de Ghorain, greffier de Goyck, exécuteur testamentaire de feu « Jouffrouw » Joanna-Eleonora Van den Bosch, a prêté hommage et fidélité pour le « sterfman » Ludovicus-Ambrosius Herman, âgé d'environ 44 ans et habitant Saint-Trond. Ghorain en est resté le « besetman ». Hergewijde : 21 fl. 5 sous, Camerlinck recht 2-2.

VII. Les deux sœurs et béguines « Jouffrouwen » Aldegonde et Marie-Catherine de Longin en indivision tiennent en fief 2 j. au lieu-dit « Halfbunder » à Berchem, « op den Oijenbroeck » (marais aux brebis). Elles ont donné procuration, le 23 janvier 1730, à « Heer » Alexandre-Michaël-Joseph, baron de Cano et Megem, échevin de Bruxelles, pour relever le fief ci-dessus, ce qu'il a fait le 24 janvier 1731, ayant nommé pour « sterfvrouw » Marie-Catherine de Longin, âgée d'environ 50 ans, lui-même restant le « besetman ». Hergewijde : 8, Camerlinck recht : 0-16.

Le 3 février 1742, le même baron de Cano et Megem, ancien bourgmestre de Bruxelles, actuel président des échevins, seigneur de Boulines, Mol, Balen, Dessel, Boutersem, Pluijsegem et Eijcken, a relevé le fief précédent au titre de mandataire d'Aldegonde de Longin, âgée de 70 ans « salvo justo », « sterfvrouw » à la mort de sa sœur, Marie-Catherine. Il a prêté le serment habituel (?). Hergewijde : 8 fl.

VIII. Den Heere Monceau (Moncheaux), comme mari et tuteur de sa femme, Barbara Courcol, tient en fief de la cour féodale de Rivieren, 2 j. ½ situés à Berchem et appartenant à la précitée par succession de ses parents.

Le 28 mai 1704, l'avocat Pangaert (?) au nom et pour « Jouffrouw » Barbara Courcol, fille de feu Marie-Isabelle de Lendick, douairière de Courcol, a relevé le fief dont elle est restée « sterfvrouw », et le « besetman » en est le greffier Desmané, en présence du « statdhouder » Franciscus Desmané et Francis Segers, hommes de fief, selon l'attribution faite par tirage au sort devant le notaire Ferdinand Ledineur le 29 mars 1704. Hergewijde : 10 fl.

Le 3 février 1759, comparut Joseph-Guillaume de Moncheaux, lequel par la mort de dame Barbara-Alexandrine de Baillencourt-Courcol, douairière de Moncheaux, a relevé pour la « sterfvrouw » « Juffrouw Maria-Theresa » de Moncheaux, le fief qui lui revenait par

tirage au sort, selon le déclarant qui en est resté le « besetman » et a prêté serment devant le « stadthouder » et deux hommes de fief (?). Hergewijde : 10 fl.

## Commentaires du chapitre II

(<sup>1</sup>) De Fraye, famille bruxelloise, parmi laquelle Jean, collecteur d'impôts sous le duc d'Albe, changea de camp politique et s'engagea dans celui de Guillaume d'Orange. Il avait acheté des biens autour de la capitale : le château d'Heetvelde à Eppegem, le fief de « Verhoutem » à Vilvorde qu'on lui confisqua, et en 1573, le « Neermolen » à Mollem et « Opbergen », cour censale et féodale sous Bollebeek et Brussegem. Un de ses descendants, Pierre (1619-1695), homme de fief du « consistoire de la Trompe » à Uccle, agrégé au lignage Serreroelofs en 1670, épousa Marie-Anne Scheltens dont il eut 12 enfants, entre autres : Jean-Albert (1657-1735), receveur du Grand Béguinage, époux de sa cousine, Catherine de Fraye (1682-1721), qui lui donna 5 enfants parmi lesquels Louis-Joseph (1702-1764), prêtre, enterré à N.D. de la Chapelle. Un frère de Jean-Albert, Jean-François né en 1664, président de la Chambre d'Uccle, acheta, en 1726, à Pede-Sainte-Anne la « Brugmanshoeve » qu'il embellit considérablement et qu'il fit précéder d'une avenue de hêtres dans ce paysage breughelien. Les membres de cette famille aux nombreux rameaux, se marièrent beaucoup entre eux ce qui les affaiblit et causa leur extinction au XIX<sup>e</sup> siècle.

(<sup>2</sup>) Petrus De Kegele appartenait probablement à une vieille famille jettoise qui donna des fermiers et des échevins à la seigneurie. Henri, échevin de 1540 à 1542, puis « mayer » ou drossard jusqu'à sa mort en 1564, son fils Segelen également échevin de 1559 à 1562, exploitèrent la ferme abbatiale, « Het Steenhof » à l'emplacement actuel de l'hôpital Brugmann; l'abbaye de Dilligem l'avait reçue de Philippe, bâtard de Guillaume van Heetvelde, de la célèbre famille brabançonne de ce nom.

(<sup>3</sup>) De plus en plus au XVIII<sup>e</sup> siècle, les partages d'immeubles, même féodaux se firent d'une manière égale entre tous les enfants, surtout dans les familles de la bourgeoisie.

Un Servaes Van Calck était échevin de Jette en 1666-1667, décédé en 1680, sa pierre tombale se trouvait dans l'ancien cimetière de Ganshoren et est maintenant fixée au mur latéral gauche de la

nouvelle église Saint-Martin. Les Van Calck, cités dans l'acte de relief, sont ses descendants.

- (\*) Les Papeians, originaires de Flandre, se sont rattachés aux Morchoven dits van der Strepen par les Glavimans et les Blanckaert. Anne, fille de Jean Papeians, épousa en 1551, François Glavimans, avocat; leur petite-fille, Catherine Glavimans, s'unit à Guillaume Blanckaert, dont l'héritière. Marie, s'allia à Philippe Papeians de Morchoven dit van der Strepen, seigneur de Hoetsel et Puijgem, décédé en 1727. D'une autre branche, Jean-Baptiste Papeians de Barlestein, chevalier en 1717, conseiller maître de la Chambre des Comptes puis des Domaines et Finances, mort à Bruxelles en 1754, eut pour fille Henriette (1710-1772), mariée en 1753 à Jacques-Joseph de Locquenghien, échevin de Bruxelles à plusieurs reprises entre 1745 et son décès en 1770.
- (\*) Les Bogards n'étaient, au début du XIV<sup>e</sup> siècle, qu'une corporation de tisserands dont le travail en commun alternait avec des exercices de piété. En 1359, ils s'incorporèrent au tiers ordre de Saint-François tout en continuant leur métier. Leur couvent, connu sous le nom de « Mariendael », se situait dans la rue qui porte leur nom, près de la première enceinte urbaine. Ils ne faisaient pas de vœux solennels de religion, sinon ils n'auraient pu poser d'actes de propriété, comme dans ce cas-ci, les vœux solennels entraînant la mort civile dans l'Ancien Régime. Le relief suivant illustre, au contraire, un cas de mort civile, aboli par l'art. 13 de la Constitution belge du 7 février 1831.
- (\*) Dans le contexte européen du despotisme éclairé au XVIII<sup>e</sup> siècle, méfiant et même hostile aux monastères qu'il jugeait trop riches et inutiles, le gouvernement de l'impératrice Marie-Thérèse avant celui de Joseph II promulgua l'édit du 15 septembre 1753 préparé par le ministre plénipotentiaire Botta Adorno. Cet édit avait pour but d'arrêter l'expansion monastique en stipulant la vente des immeubles acquis sans autorisation, la défense d'en acquérir d'autres, ainsi que le contrôle des dons et legs en biens meubles.
- (\*) Justus Van den Bosch, religieux profès des Frères mineurs à Bruxelles, ne peut relever le fief parce qu'il était civilement mort ayant émis le vœu solennel de pauvreté.
- (\*) Les Longin suivirent les ducs de Bourgogne aux Pays-Bas. Laurent seigneur de Lambeek, fut trésorier général des Finances, mais son fils Simon (+ 1580) se mit au service de Guillaume d'Orange-

Nassau. Un de ses descendants, Philippe, seigneur en Laeken, épousa, en 1699 à Sainte-Gudule, Aldegonde van Hilversum, dont il eut deux filles qui devinrent béguines : Aldegonde, décédée en 1745 et Marie-Catherine en 1740. Famille éteinte fin XIX<sup>e</sup> siècle. Des membres de la famille Cano, d'origine espagnole, se fixèrent dans les Pays-Bas : Jean Gomez Cano de Sandoval, « contador » (trésorier) de la Chambre des Comptes, épousa en 1600, Anne de Vischer, fille de Jean et de Catherine Longin, dont il eut Jean-Baptiste, seigneur de Bolines, auditeur général des troupes aux Pays-Bas et « alcade » (maire?) de la Cour (+ 1667); de sa femme, Anne-Thérèse Ghuyset, fille de Jean et d'Isabelle Desmarés, il eut dix enfants parmi lesquels Etienne-Michel, seigneur de Bolines, Mol, Baelen, fut l'héritier universel d'Ambroise de Megem, baron du Saint-Empire, seigneur de Royembourg, qui l'adopta en lui donnant en même temps son nom et ses armes par testament daté de Bruxelles, le 9 août 1698. Successivement échevin, trésorier, surintendant du canal, il avait épousé Catherine Carinna, d'Anvers, qui lui avait donné un fils, Alexandre-Michel-Joseph, seigneur des mêmes lieux que son père, et créé baron de Cano de Megem par lettres patentes du 25 février 1730, également échevin de Bruxelles presque sans discontinuité jusqu'à sa mort en 1752. Sa maison s'éteignit en 1784.

- (\*) Pierre-Joseph Pangaert (1666-1715), d'une famille louvaniste, venue à Bruxelles au début du XVIII<sup>e</sup> siècle sous le nom de « van Pangerden », fut conseiller receveur des médianates ou taxes perçues à l'octroi d'une fonction publique et trésorier des troupes dans la capitale.

Les Baillencourt – Courcol, du Cambrésis et du Hainaut, alliés aux Beaufort, de la Barre, Wignacourt, etc., présentent un cas familial complexe. Charles-François de Baillencourt dit Courcol, né en 1670, officier, député aux Etats de Hainaut, créé comte par lettres patentes du 4 mars 1721, avait épousé à Bruxelles en 1705, Isabelle-Thérèse Courcol dite Baillencourt, fille d'Alexandra, conseiller à la Chambre des Comptes puis aux Domaines, et de Marie-Isabelle de Lendick, sa seconde femme. Son beau-père, Alexandre Courcol dit Baillencourt, avait la prétention de descendre de la même souche que son gendre. De ses deux femmes successives, Claire-Angéline van Beughem (1632-1667) et Marie-Isabelle de Lendick (1646-1703), il eut plusieurs enfants parmi lesquels Marie-Isabelle-Thérèse épousa, en 1705, Charles-François de Baillencourt, baron d'Antigny; cité plus haut, et Barbe-Alexandrine-Jeanne (1681-1757), mariée en 1712 à

Bruxelles à Joseph-Albert de Moncheaux, né à Gand, décédé à Bruxelles, fils de Louis-Ignace, seigneur de Hautmetz, conseiller à la Chambre des Comptes, et d'Anne-Isabelle Stalins.

Marie-Isabelle de Courcol dite Baillencourt et son mari, Charles-François de Baillencourt dit Courcol vendirent à Berchem-Sainte-Agathe une jolie maison de plaisance, « t'Hof t'Overbeke » pour 17.000 fl. à Jean Fariseau, conseiller de Brabant.

## ANNEXE

### Fiefs relevant de la cour foncière de Muijsegem (1)

I. « Juffrouw » Françoise van Everbroeck, grand-mère et tutrice des enfants mineurs de feu Franciscus du Jardin, maître apothicaire à Bruxelles, et Anne-Françoise Janssens, tiennent en fief une « behuijsde hoffstede » dans la paroisse de Saint-Pierre Jette, et communément appelée « De Croone », d'un j. et 22 v., près de la « s'Heerenstraet ».

Le 22 novembre 1723, un mandataire a relevé le fief en indivision au nom des enfants laissés par Franciscus du Jardin et Anne-Françoise Janssens, il a nommé comme « sterfvrouw » Catharina-Josepha du Jardin, âgée de près de 12 ans. Hergewijde : 43 fl. — 10 s.

Le 22 mai 1733, Franciscus van Hamme a acheté le fief « De Croone » suivant la lettre de transport passée dans la « Chambre d'Uccle » (?). Il a relevé le fief et prêté foi et hommage entre les mains du « comte » et devant les hommes de fief de Muijsegem : Carel Segers et Jacobus Baetens. Hergewijde : 43-10, Camerlinckrecht : 4-7.

Le 9 novembre 1752 comparut devant le « comte » (Jean-Dominique de Villegas de Kinschot) et les hommes de fief, François De Neef, fils de feu Joannes et de Catherine van Hamme, héritier testamentaire avec ses frères et sœur de Franciscus van Hamme, leur oncle maternel. Le fief « De Croone » lui avait été dévolu par division de l'héritage en lots et leur tirage au sort suivant acte notarié du 13 mai 1733. Il est donc le « sterf- » et le « besetman » et s'acquitte du plein relief de 77 fl. 9 s. y compris les droits féodaux.

Le même jour, le sieur Judocus van Hamme a acheté le fief à François De Neef et l'a relevé devant le « comte » et ses hommes, restant « sterf- » et « besetman » à l'âge d'environ 42 ans et habitant « op de Kiecke Mert » à Bruxelles. Il paie la même somme que le vendeur pour les droits de relief.

Le 28 mai 1766, son fils, Petrus van Hamme, lui a succédé en tant que « sterf- » et « besetman » et a prêté hommage et fidélité. Hergewijde : 25-0.

Le 14 juillet 1772, « d'Heer Petrus-Joannes » Dupré, drossard de Jette, a relevé « De Croone » qu'il a acquis de Catherine Timmermans, veuve de Petrus van Hamme (?).

II. Carel Segers, membre de la cour féodale de Rivieren et de celle de Muijsegem, a acheté au mandataire d'Hendrick van Schuytbroeck, mari et tuteur d'Elisabeth Van den Eede, fille de Philippe, ancien tenancier, pour une moitié, et à Gillis van Rimen pour l'autre moitié, le fief de l'auberge brasserie « De Cleytse », située au passage du Molenbeek à Jette (?). Le 13 novembre 1719, il en a fait le relief comme « sterf- » et « besetman », déclarant que les enfants qu'il avait et aurait de sa femme, Josine Van den Driessche, en hériteraient de manière égale. Hergewijde : 43 f. 10 sous.



Château de Muijsegem 17<sup>e</sup> s.

Leur fils, Laurentius-Petrus, en fit le relief le 13 juillet 1759, après la mort de son père, comparant devant le « stadthouder », Guilielmus-Joannes-Josephus Drosbeque et trois hommes de fief. Hergewijde : 38 fl.

III. La confrérie de Saint-Eloi à Bruxelles, représentée par le sieur Jacobus van Langenhove, a relevé, le 28 janvier 1718, le fief d'une « hofstede » de 6 j. qui portait trois maisons, maintenant réunies en deux, dans la paroisse de Jette, et une autre voisine d'un b. 2 v. jouxtant la drève du « comte de Saint-Pierre » et le sentier vers Diligem. Van Langenhove en est resté le « besetman » pour le « sterfman » Gabriel van Laethem, âgé de 16 ans et fils du receveur de la confrérie (5).

Le 3 octobre 1759, le mandataire de la confrérie a fait le relief au nom de l'intendant, « heere » Orts, du fief précédent. Hergewijde : 30 fl.

Le 16 avril 1765, Jacobus van Laethem (peut-être le fils de Gabriel?), au nom des autorités de la confrérie, a prêté foi et hommage pour le fief ci-dessus. Il a nommé pour « sterfman » Jean-Baptiste Everaerd, âgé de 17 ans et fils de François, « pachter » à « Verrewinkel » à Uccle, le comparant en resta le « besetman ». Hergewijde : 30 fl.

C'est le dernier relief et la dernière date cités pour la cour foncière de Muijsegem, lui-même fief de la cour féodale de Rivieren.

#### Commentaires de l'annexe

(1) Le châtelet de Muijsegem, au début peut-être simple tour fortifiée dressée au passage du Molenbeek à Saint-Pierre Jette, se mua en une modeste « maison de plaisance » aux mains de plusieurs propriétaires dont les derniers, le chancelier François I<sup>er</sup> de Kinschot et son fils François II, puis leurs héritiers, les Villegas de Saint-Pierre Jette l'eurent le plus longtemps, de 1651 jusqu'à sa destruction pour le tracé de la voie ferrée de Bruxelles à Gand au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle. Le châtelet était une « smalle heerlijckheid » avec une cour foncière qui exerçait la basse-justice et jouait le rôle de cour féodale à l'occasion du relevé de quelques liefs.

(2) La Chambre ou échevinage d'Uccle remontait à l'époque franque dont la juridiction, d'abord très étendue et notamment sur Jette, se restreignit progressivement par la fondation d'échevinages urbains et seigneuriaux. Philippe le Bon approuva, le 11 juin 1431, son droit qui eut cours jusqu'en 1795.

(1) Pierre-Jean-Joseph Dupré (Dupret-Duprez-du Prê), d'ascendance tournaissienne, né en 1729, s'établit comme notaire à Bruxelles et fut aussi l'avant-dernier drossard du comté de Jette de 1759 à 1791, et dont son fils fut le dernier. Il avait épousé Catherine van den Dale, de Grimbergen, qui lui donna neuf enfants mais mourut en 1783. Le ménage avait acheté, en 1770, à Jette, la maison « De Croone » devant la cour féodale de Muijsegem et la cour censale de l'abbaye de Diligem pour 1.900 fl., acquittés par une rente annuelle de 66 fl. 10 s. Il la transforma en « huys van plaisantie », mais après la mort de leur père, en 1791, ses enfants la vendirent pour 9.000 fl. Depuis lors, elle passa à divers propriétaires dont les derniers l'aliénèrent à la commune de Jette en 1933. Celle-ci la fit abattre parce qu'elle ne valait plus une restauration et y établit le parc Paul Garcet, dédié à la mémoire de l'héroïque jociste, conseiller communal, décédé au camp de Dachau, le 23 janvier 1945.

(4) L'appellation « De Cleytse » évoque le claquement du fouet sur l'attelage au passage du gué du Molenbeek. La gilde des apiculteurs de Jette, une des rares du pays, tint un banquet braughelien le 5 septembre 1759 dans l'auberge. Celle-ci disparut entre les deux guerres mondiales.

(5) La confrérie Saint-Eloi est une des plus anciennes de Bruxelles. Elle groupait des métiers assez divers : forgerons, orfèvres, selliers, couteliers, peintres, même boulangers, qui s'administraient d'une manière indépendante du magistrat urbain par trois proviseurs et dix directeurs choisis parmi les membres. Ceux-ci secouraient les pauvres et les malades tous les dimanches. Dans le patrimoine immobilier de la confrérie se trouvait « l'Hof ten Berghe », une des fermes les plus importantes de Jette et qu'elle donnait en location.

A la dernière page du registre, le drossard et les quatre échevins du comté de Jette déclarent qu'en conformité aux lettres du terrier, toutes les inscriptions de cens et de fiefs ont été transcrites d'après l'enquête. En attestation de vérité, ils signent le dossier, le 5 septembre 1726 :

G. De Landre (1),

A Van Heymbeek (2),

Paulus van Bever (3),

Cornelis de dobbeler (4),

« dit is het x hant merckt van Gillis vander haegen » (5).

(<sup>1</sup>) Guillaume De Landre avait été investi de la charge de drossard en 1705, par Paul-Philippe de Villegas au nom de son fils aîné, encore mineur, Gérard-François-Balthasar, héritier en puissance.

(<sup>2</sup>) Les Van Heÿmbeck, notabilités des seigneuries, étaient apparentés aux principales familles de Jette-Ganshoren. Ils exploitèrent par l'un ou l'autre de leurs membres, « l'Hof ten Berghe », le « Luÿsenberg » et surtout la grande ferme de « Ribodegem » (carte n° 43). De ce fait, plusieurs furent inhumés dans l'église Saint-Martin de Ganshoren, preuve de leur notoriété. Jan Van Heÿmbeck, qualifié « Eersaemen » sur une dalle funéraire, est décédé le 15 juillet 1642, et sa femme, Françoise Usselinx, d'une famille connue de brasseurs bruxellois, le 13 juillet 1632; leur fils, Engelbert, le 15 décembre 1691, et sa femme, Hélène Covens?; Andries Van Heÿmbeck, l'échevin en question, † le 26 septembre 1741 à 52 ans, et trois de ses enfants qu'il avait eus de sa femme, Catherina De Mesmaecker, son fils Jacques avait l'hoffstede (carte j); enfin Anna Van Heÿmbeck, née dans la « magna villa de Ganshoren è regione Koekelberghe » ou Ribodegem, selon l'inscription du curé dans le registre paroissial. Anna, veuve de Jan Puttaert, mourut en 1756 à 85 ans.

(<sup>3</sup>) La nombreuse famille van Bever a rayonné dans le Brabant flamand. Originaire de « l'Hof te Bever » (Strombeek), donné par le duc Godefroid I<sup>er</sup> en 1133 à l'abbaye bénédictine de Grand-Bigard qui la faisait exploiter par la famille qui lui doit son nom, on trouve d'autres van Bever à « l'Hof te Overjette » à Zellik, « l'Hof te Hamme », « l'Hof te Ossegem » à Laeken, tous deux à l'abbaye d'Afligem, à « l'Hof te Amelgem » à Oppem-Brussegem, et nombre d'autres fermes parmi lesquelles surtout des abbaciales, d'où la mobilité des générations qui n'ont pas besoin de capital pour s'installer parce qu'il leur est fourni par les propriétaires. Un des plus anciens connus, Benedictus van Bever, sacristain à Rossem en 1580, puis à Wolvertem, membre de la cour censale de l'abbaye de Diligem à Wolvertem, dédédé en 1632, avait épousé à Rossem, en 1606, Martine van der Haeghen (+ 1660) dont il eut huit enfants parmi lesquels un fils et sa femme, deux belles-filles et cinq petits-enfants moururent de la peste en 1668-69. Petrus van Bever, né à Meise en 1671 et décédé à Jette en 1727, et sa femme, Anna De Borgher, de Grimbergen, exploitèrent, près du « Laerbeekbos », la maison du garde-forestier abbatial, devenue « pachthof » en 1704. Petrus fut élu un des trois « maîtres des pauvres » de la paroisse Saint-Pierre en 1706 et présentés à Paul-Philippe de Villegas de même qu'au prélat Henri Huys. Des

quinze enfants de Petrus et de sa femme, nous connaissons Paulus dont il sera bientôt question; Jeanne, épouse successivement de Simon Schoumans et Gillis Van der Meiren, tenanciers de l'auberge du « Heideken » au XVIII<sup>e</sup> siècle, ainsi qu'André van Bever et sa femme, Elisabeth Timmermans; Catherina (+1759) et son mari, Jean-Baptiste Van Nieuwenhoven, fermiers de « l'Hof van Diligem », et la quatorzième, Elisabeth (1722-1789), mariée à Jan Van der Elst, « pachter op 't Hof ter Heide », l'ancienne ferme abbatiale déjà mentionnée. Paulus van Bever et sa femme, Lucie de Borger, est-ce une parente de sa mère? – tinrent l'auberge abbatiale « Die Backerije », ils eurent onze enfants dont trois moururent jeunes, Carel et Catherina, à quelques semaines de distance, le 9 avril et le 25 mai 1732 à 5 et 4 ans, Jean en 1749; son fils aîné Peeter et le dernier, Pauwel quittèrent Jette après la mort de leur père en 1735 à 55 ans, ils s'installèrent dans la parolse Saint-Géry à Bruxelles où leur mère les rejoignit en 1751, et y mourut en 1754. On trouve encore à Jette à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, Martin van Bever, mentionné pour une terre près du « Laerbeekbos », et Laurent van Bever, locataire de 33 b., de 1775 à 1790, pour 626 fl. et 12 resières de froment aux pauvres de Jette et 4 à ceux de Ganshoren. Paulus van Bever, « borgmeester » ou président des échevins en 1733, organisa avec le curé, Marc Van den Branden et le marguillier Peeter Criau, un « ommeganck », en fait une quête pour acquitter le prix d'un reliquaire de saint Pierre. On récolta en tout 101 f. 13 s., somme assez considérable pour des villageois, pauvres la plupart, mais à laquelle avaient contribué le seigneur et les chanoines.

(<sup>4</sup>) Cornelis de Dobbeler, fermier de « l'Hof ten Berghe », accepta de payer les arriérés du locataires sortant, et du loyer augmenté de 2 fl. pour une cave aménagée par la confrérie Saint-Eloi sous l'habitation. Il épousa en premières noces, Anna Guens, qui lui donna trois fils et en secondes, Maria Van der Schueren dont il eut sept enfants. Un de ses fils du premier mariage, François, s'unit à Catherina van Bever, mais il mourut jeune, en 1744, et fut inhumé dans l'église Saint-Pierre, sa veuve se remaria à Jan van Nieuwenhoven et fut également enterrée à Saint-Pierre.

(<sup>5</sup>) Le signe x est celui d'un analphabète.

## CONCLUSION

Le dénombrement prouve que cens et fiefs, de peu d'étendue d'ailleurs, restent deux ou trois générations dans la même famille puis sont vendus pour des causes diverses : extinction de la lignée, successions et partages, difficultés financières. Nobles de race ou récents achètent des seigneuries comme investissement, signes de richesse et de gloire, pourtant là aussi les circonstances jouent souvent contre eux. La seigneurie de Rivieren à Ganshoren constitue peut-être une exception, elle se transmet par héritage des Kinschot aux Villegas jusqu'à sa suppression par la Révolution française, mais le château et son domaine restèrent entre leurs mains jusqu'en 1977.

D'autre part, on constate que les cens s'acquittent encore en nature ou en leur équivalent, tandis que les droits de relief constituent un apport non négligeable pour le seigneur. Censitaires et feudataires ruraux, parfois les deux à des titres différents, qui vivent dans les seigneuries, habitent des « behuysde hoffsteden », bâties en torchis et chaume, parfois en pierres des carrières voisines ou en briques et tuiles, taches rouges à travers la verdure des arbres et sur la terre brune. Ces maisons sont disséminées dans l'espace, reliées entre elles par des sentiers et quelques chemins qui deviendront des chaussées. Les hommes les parcourent à pied ou avec leur attelage, le seigneur de Rivieren, l'abbé prélat de Dilligem à cheval ou en carrosse. Dans cet espace encore peu habité, tous se connaissent pourtant très bien, les familles s'allient à celles de la seigneurie ou des seigneuries voisines; les nouvelles circulent rapidement, les rencontres ont lieu à la sortie de la messe dominicale, aux marchés, dans les auberges, aux kermesses et sur le terrain même. Le seigneur et les siens, le prélat et les chanoines entretiennent avec les villageois des rapports sinon amicaux, du moins bienveillants de la part des uns et respectueux de la part des autres selon la hiérarchie sociale de l'Ancien Régime. Les dessins de Van Heyl, gravés par W. Hollaer et les tableaux des maîtres flamands illustrent à merveille le paysage de la campagne brabançonne et la vie des paysans.

Mais censitaires et feudataires, étrangers à la seigneurie, n'ont pas de liens entre eux et agissent seulement par mandataire. Tous ont beaucoup d'enfants pour parer à la mortalité infantile, continuer la lignée et aider les parents fermiers ou marchands; dans ces buts, veufs et veuves se remarient rapidement et souvent dans les mêmes familles par ignorance des lois de l'eugénisme. D'ailleurs les familles paysannes

sont parfois plus anciennes que celles des nobles récents, comme l'a montré Jan Lindemans dans ses « Oude Geslachten ».

« Etrangers » et « indigènes » sont liés au seigneur par une certaine dépendance pour les censitaires, d'hommage et de fidélité pour les feudataires, valeurs d'engagement et de service, peut-être émoussées par l'usure des siècles, mais toujours subsistantes et réelles, issues d'une société pénétrée de christianisme.

## In memoriam

### Emile Lousse 1905-1986



Le 21 octobre 1986 Emile Lousse, né à Anderlecht-Bruxelles le 10 octobre 1905, professeur émérite à la K.U.L., à l'U.C.L., à l'Ecole de Guerre et à l'I.C.H.E.C. s'est endormi dans la paix du Seigneur.

Ainsi disparaît l'un des plus grands et des plus fidèles défenseurs du Duché de Brabant, auquel il était passionnément attaché, et de notre Province de Brabant actuelle.

Le Service de Recherches Historiques et Folkloriques et de relations Culturelles et Publiques de la Province de Brabant lui doit un tribut immense de reconnaissance.

En effet dès janvier 1957, quand le Service revit le jour, il fut avec les professeurs Puttemans et Bonenfant, l'une des chevilles ouvrières qui épaulèrent spontanément et avec quel enthousiasme au sein de la Commission du Folklore de la Province de Brabant, le jeune directeur qui venait d'être nommé.

Médiéviste remarqué, sa prédilection pour l'histoire du Duché de Brabant va se manifester très tôt et ses publications sur les chartes et joyeuses entrées en Brabant vont confirmer la conscience du chercheur, le goût du travail, la précision et la clarté lumineuse de ses exposés.

Dès le troisième numéro (n° 136 décembre 1957) Emile Lousse publie dans le Folklore Brabançon un article très documenté et pourtant

très concis sur son sujet préféré « La Joyeuse Entrée de Brabant ». Sa collaboration au Folklore brabançon ne s'arrêtera jamais.

Il venait me voir régulièrement au bureau, place de la Vieille-Halle-au blé. Et cet homme d'un humanisme précieux, engageait avec moi des conversations captivantes dont je retirais le plus grand profit.

Son ami, le professeur Puttemans, venait régulièrement nous rejoindre. Ses conseils m'étaient précieux. Il poursuivait à cette époque son action en qualité de président du centre national de Recherches « Les Anciens Pays et Assemblées d'Etat », dont les volumes paraissaient avec une ponctualité de métronome.

A l'Ecole de Guerre à Bruxelles, où il fut chargé de cours de 1950 puis professeur extraordinaire civil dès 1960, il forma avec conscience et une objectivité qui n'était jamais prise en défaut, d'innombrables officiers brevetés d'Etat major.

Mais cet homme de cœur s'était particulièrement attaché à la réforme de l'enseignement secondaire au sein de la fédération belge des professeurs d'histoire et de la Commission internationale pour l'enseignement de l'histoire. Il ne faut pas s'étonner dès lors, que l'Unesco ait régulièrement fait appel à lui, de même que le Conseil de l'Europe.

Conférencier étonnant, il passionnait et tenait son public en haleine quand il « survolait le Brabant ».

C'est à lui que l'on doit le beau et savant texte du livre « Brabant », édité avec le concours du Gouvernement provincial du Brabant, chez Lannoo à Tiel en 1973.

Cet homme au dévouement et à la générosité sans borne a bien mérité du Brabant. Sans doute la différence de nos convictions philosophiques mais aussi notre franchise mutuelle nous ont permis de nous apprécier et ainsi, de servir ensemble ce Brabant que nous aimions tant.

A Madame Lousse, à sa famille, le Service présente ses plus profondes condoléances.

Maurice-Alfred DUWAERTS.